

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAI ORIENTAL
Gouvernement Provincial

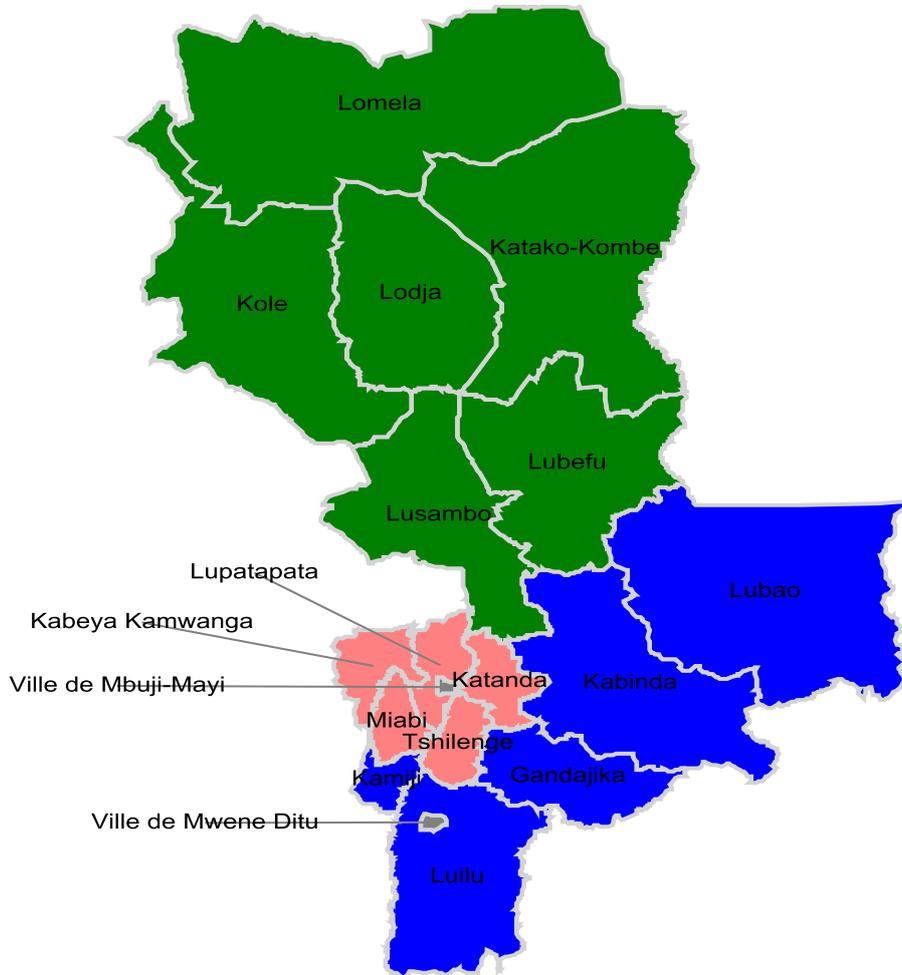
PLAN QUINQUENNAL DE CROISSANCE ET DE L'EMPLOI

2011 - 2015



Kasai Oriental,
2ème Edition mars 2013

CARTE DE LA PROVINCE



	<i>District de Tshilenge</i>
	<i>District de Sankuru</i>
	<i>District de Kabinda</i>

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	5
PREFACE	9
RESUME EXECUTIF.....	11
INTRODUCTION	16
Chapitre 1 : PRESENTATION DE LA PROVINCE	20
1.1 SITUATION PHYSIQUE.....	20
1.2. CONTEXTE ADMINISTRATIF	22
1.3. CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE	24
Chapitre 2 : DIAGNOSTIC DE LA PROVINCE	26
2.1. PROFIL GOUVERNANCE	26
2.1.1. PAIX ET SECURITE	27
2.1.2. GOUVERNANCE JUDICIAIRE.....	29
2.1.3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET DECENTRALISATION.....	33
2.1.4. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE	35
2.1.5. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	37
2.1.6. GENRE.....	39
2.1.7. JEUNESSE.....	42
2.1.8. PORTEFEUILLE DE L'ETAT.....	45
2.1.9. CLIMAT DES AFFAIRES	47
2.2. PROFIL ENVIRONNEMENTAL	50
2.3. PROFIL SOCIAL	62
2.3.1. FACTEURS DE STABILITE	64
2.3.2. FACTEURS VERS LE CHANGEMENT/ PROGRES SOCIAL.....	91
2.4.1.COMPOSANTES DE L'ECONOMIE DE LA PROVINCE	110
2.4.2.ANALYSE DU REVENU TERRITORIAL DE LA PROVINCE	142
2.5. SITUATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	157
Chapitre 3. ATOUS ET CONTRAINTES MAJEURS.....	170
3.1. GOUVERNANCE	170
3.1.1. ATOUS MAJEURS	170

3.1.2. CONTRAINTES MAJEURES.....	171
3.2. ENVIRONNEMENT.....	172
3.2.1. ATOUTS MAJEURS	172
3.2.2. CONTRAINTES MAJEURES.....	173
3.3. SOCIAL	173
3.3.1. ATOUTS MAJEURS	174
3.3.2. CONTRAINTES MAJEURS	174
3.4. ECONOMIE.....	175
3.4.1. ATOUTS MAJEURS	175
3.4.2CONTRAINTES MAJEURES	175
Chapitre 4 :VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	177
4.1. VISION DU DEVELOPPEMENT.....	177
4.2. OBJECTIFS GENERAUX	178
4.3. PILIERS STRATEGIQUES.....	181
4.3.1. AMELIORER LA BONNE GOUVERNANCE ET CONSOLIDER LA PAIX	182
4.3.3. AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX ET RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN	202
Chapitre 5 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE	218
5.1. CADRE INSTITUTIONNEL ET RESPONSABILITE DES ACTEURS	218
5.1.1. ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN QUINQUENNAL.....	218
5.1.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	220
5.2. FINANCEMENT DU PLAN QUINQUENNAL	221
5.3. ANALYSE DES RISQUES	222
5.3.1. GOUVERNANCE	222
5.3.2. DECENTRALISATION.....	223
5.3.3 PROCESSUS PARTICIPATIF	224
5.4. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION	224
5.4.1. SYSTEME D'INFORMATION.....	224
5.4.2 INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION.....	228
5.4.3 SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION.....	229
A N N E X E S	232
Annexe 1. INDICATEURS PAR DOMAINE/SECTEUR DE LA PROVINCE	233
Annexe 2. LES INDICATEURS CLES DE SUIVI- EVALUATION	241

Annexe 3. DEFINITION DES INDICATEURS.....	248
Annexe 4. ESTIMATION DE LA POPULATION EN 2009 PAR GROUPE D'AGE.....	258
Annexe 5 : INVENTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES PAR ZONE DE SANTE.....	261

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	: Agence Congolaise de Presse
ANE	: Acteurs Non Etatiques
APSKO	: Association des Producteurs des Semences au Kasaï Oriental
BIT	: Bureau International du Travail
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CAF	: Coût Assurance Fret
CARG	: Conseil Agricole Rural de Gestion
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDR	: Centre de Distribution Régional des médicaments
CIDEP	: Centre Interdisciplinaire pour l'Education Permanente
CM	: Centre Médical
COPROSEM	: Conseil Provincial des Semences
CRONGD	: Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement
CS	: Centre de Santé
CTB	: Coopération Technique Belge
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Assises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et de Participation
DPR	: Direction Provinciale des Recettes
ECE	: Espace Communautaire d'Eveil
EDS	: Enquête Démographique et de Santé

EPSP	: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture
FOSA	: Formation Sanitaire
FOSI	: Forum Sida
HGR	: Hôpital Général de Référence
IDH	: Indice de Développement Humain
INERA	: Institut National de Recherche Agronomique
INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
INS	: Institut National de Statistique
IRA	: Infections Respiratoires Aiguës
ISEA	: Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
LAC	: Ligne Aérienne Congolaise
MIBA	: Minière de Bakwanga
MICS	: Enquête par grappes à Indicateurs Multiple
MONUSCO	: Mission d'Observation des Nations Unies pour la Stabilisation de la RDC
MPE	: Malnutrition Protéino- Energétique
NTIC	: Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OCPI	: Observatoire Congolais de la Pauvreté et des Inégalités
OEV	: Orphelins et Enfants Vulnérables
OGEFREM	: Office de Gestion des Frets Maritimes

OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OR	: Office de Route
OVD	: Office de Voirie et Drainage
PADDL	: Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PADIR	:
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNMLS	: Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBS	: Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi
PRESAR	:
REFED	: Réseau des Femmes pour le Développement
REGIDESO	: Régie de Distribution des eaux
RENATELSAT	: Régie National de Télécommunication par Satellite
RTNC	: Radio et Télévision Nationale Congolaise
RVA	: Régie de Voie Aérienne
SCIM	: Société Congolaise d'Investissement Minier
SAESCAM	: Service d'Assistance et d'Encadrement du Small ScaleMining
SIDA	: Syndrome Immunodéficience Acquis
SNDS	: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique

SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SOGAKOR	: Société des boissons Gazeuses du Kasai Oriental
SONAS	: Société Nationale d'Assurance
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UOM	: Université Officielle de Mbuji-Mayi
USAID	: Agence Américaine pour le Développement International
VIH	: Virus Immuno Humaine
ZS	: Zone de Santé

PREFACE

La Province du Kasaï Oriental traverse une situation socio-économique assez difficile, consécutive à la chute du cours mondial du diamant et de la production de la Minière de Bakwanga, ainsi qu'à la faible production agricole. Les conséquences de cette baisse d'activités économiques sont nombreuses et les plus importantes sont la paupérisation de la population, la fuite des cerveaux, le départ massif des personnes actives vers d'autres lieux à la recherche des activités génératrices de revenus, l'absence des investissements, etc.

L'élaboration du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi pour la période de 2011- 2015 vient renforcer le processus de la décentralisation, institué par la Constitution de la République et répond au principe de la libre administration des provinces et l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques.

Dans ce processus de la décentralisation, le Gouvernement provincial, tirant les leçons de la mise en œuvre de son Programme d'actions, du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et d'autres outils de planification et de programmation, profite de cette opportunité pour formuler les stratégies et actions capables de surmonter les obstacles qui jonchent le parcours du développement et d'améliorer durablement les conditions de vie de la population de la province.

Le développement de la province passe impérativement par la maîtrise des défis auxquels la population fait face. Ainsi, le Gouvernement provincial nourrit l'ambition légitime et l'espoir de voir s'opérer des transformations positives de son environnement économique et socio-culturel. En effet, Ce plan quinquennal est élaboré pour jeter les bases d'un véritable décollage, stimuler la croissance, créer l'emploi, augmenter la richesse et impacter positivement sur le social de la population par l'accès facile aux services sociaux essentiels.

Ce document de référence et de convergence pour toutes les parties prenantes au développement de la province a été confectionné grâce à la contribution de plusieurs acteurs et partenaires techniques et financiers dont le Gouvernement central, l'administration provinciale, la Société civile, le secteur privé, la Coopération Technique Belge et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

A tous, le Gouvernement provincial exprime ses sincères remerciements avec espoir pour leur implication dans le processus de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la stratégie et des actions.

Fait à Mbuji-Mayi, le

Jean Claude MUSAAS MANYONG

Ministre Provincial de la Justice, Plan et Budget

RESUME EXECUTIF

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011- 2015, initié conjointement par le Gouvernement central et les gouvernements provinciaux a été conçu et élaboré dans le contexte du processus de la décentralisation qui responsabilise les provinces pour leur planification de développement.

Dans la Province du Kasaï Oriental, le plan intervient dans un contexte de dégradation socio-économique à la suite de la baisse de certaines activités économiques dont l'exploitation industrielle et artisanale du diamant, ainsi que l'agriculture vivrière. La plupart des indicateurs de développement sont défavorables et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement devient pour u probable la majorité des cibles.

Le Plan Quinquennal a été élaboré dans une approche participative avec les parties prenantes importantes et influentes de la province, à savoir : l'administration publique, la société civile, les confessions religieuses, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. La facilitation des travaux de rédaction et de validation technique a été assurée par une équipe des experts du Ministère du Plan. La Coopération Technique Belge et le Programme des Nations Unies pour le Développement ont apporté leurs appuis financiers.

Les travaux étaient effectués dans quatre commissions : Gouvernance, Environnementale, Sociale et Economique. Le diagnostic en termes de forces, faiblesses, opportunités et

menaces a été posé secteur par secteur. Il a permis de dégager les atouts et les contraintes majeurs pour le développement de la province.

L'atelier a relevé plusieurs problèmes qui constituent actuellement le goulet d'étranglement pour le développement de la province et dont les plus importants sont :

- 1) la récession économique consécutive à la chute du cours mondial du diamant, poumon de l'économie du Kasaï Oriental, à l'arrêt de la production à la MIBA et à l'abandon de l'exploitation artisanale de cette matière précieuse, pourvoyeuse des emplois et de la richesse pour des forces vives de la province. Cette récession a entraîné des mouvements migratoires de la population vers la Ville de Kinshasa et d'autres provinces du pays ainsi que la paupérisation généralisée de la population ;
- 2) la faible production agricole, halieutique et de l'élevage, créant ainsi l'insécurité alimentaire généralisée et favorisant la fuite des capitaux pour l'importation des denrées alimentaires à partir de Kinshasa et des provinces voisines ;
- 3) la persistance et l'intensification des conflits intercommunautaires, des conflits du pouvoir coutumier, des conflits fonciers et de gestion des ressources naturelles, avec des conséquences très désastreuses sur la population et l'économie de la province ;
- 4) la faible capacité institutionnelle de l'administration publique, fortement politisée, sans infrastructures et sans

- équipements. Cette administration ne sait pas rendre à la population les services essentiels qu'elle attend d'elle ;
- 5) l'appareil judiciaire, appelé à rétablir l'Etat de droit notamment en mettant de l'ordre partout, est inefficace à cause de la mauvaise administration et de la distribution de la justice ;
 - 6) la population du Kasaï Oriental accède difficilement à certains services essentiels dont l'eau de boisson de qualité, l'énergie électrique, l'assainissement ainsi que le logement hygiénique ;
 - 7) la faible participation et implication de la femme à la gestion de la chose publique à cause de la forte pesanteur socio- culturelle.

Se ralliant à la Vision nationale 25/26 et face à ce tableau sombre du profil de la province, le Gouvernement du Kasaï Oriental nourrit l'ambition d'améliorer durablement, d'ici à 2015, les conditions de vie de la population principalement par la diversification de l'économie, l'augmentation de la production agricole, le désenclavement des entités et centres de production agricole.

Pour contribuer à la réalisation de la vision nationale à long terme et à l'objectif global de la Province du Kasaï Oriental, le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011- 2015 a défini quelques orientations, priorités et objectifs généraux. Les stratégies d'intervention et actions prioritaires sont structurées autour de quatre piliers suivants : 1) promouvoir la gouvernance et consolider la paix ; 2) diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ; 3) améliorer

l'accès aux services sociaux essentiels et renforcer le capital humain et 4) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.

Le premier pilier relatif à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation de la paix comprend sept axes, à savoir : 1) améliorer la gouvernance politique et sécuritaire ; 2) améliorer la gouvernance administrative ; 3) renforcer la gouvernance judiciaire ; 4) améliorer la gouvernance économique et financière ; 5) poursuivre le processus de la décentralisation et le développement local ; 6) réduire les inégalités du genre et 7) améliorer le climat des affaires.

Le second pilier concerne la diversification et la croissance économique ainsi que la promotion de l'emploi. Les secteurs porteurs de croissance et de richesse dans ce pilier sont : 1) agriculture, élevage et pêche ; 2) mines ; 3) commerce ; 4) industrie ; 5) énergie et 6) tourisme.

L'accès aux services sociaux essentiels et le renforcement du capital humain constitue le troisième pilier du Plan quinquennal avec six axes, à savoir : 1) renforcer le système éducatif ; 2) améliorer l'accès aux soins de santé ; 3) lutter contre le VIH/Sida ; 4) améliorer l'accès à l'eau de boisson de qualité et à l'assainissement ; 5) renforcer la protection sociale des groupes vulnérables ; 6) améliorer l'habitat et l'urbanisation et 7) appuyer la dynamique communautaire.

La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique est le quatrième pilier du Plan quinquennal et comprend deux axes.

Le processus de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des stratégies et actions vient mettre un terme au Plan quinquennal. Il fixe le cadre institutionnel de mise en œuvre avec les rôles et responsabilités de chaque acteur, le financement des programmes et actions du Plan, les risques ou menaces pour l'exécution efficiente et efficace du Plan ainsi que les mécanismes de suivi-évaluation comprenant les indicateurs clés, les outils de collectes des données et de reporting.

INTRODUCTION

L'élaboration du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011 – 2015 intervient dans le contexte de la décentralisation, de la consolidation de la démocratie après les premières élections transparentes et libres de 2006, ainsi que dans le contexte socio-économique difficile, conséquence de la chute du cours mondial du diamant et de la production de la Minière de Bakwanga (MIBA).

Aujourd'hui, la Province du Kasai Oriental compte parmi les provinces les plus pauvres du pays alors qu'elle dispose d'importantes potentialités économiques, capables de générer des richesses, de développer la province et d'améliorer les conditions de vie de la population. Le diamant de joaillerie, produit industriellement par la MIBA reste la ressource la plus importante. Il y a quelques décennies, la province produisait du maïs en abondance et nourrissait les travailleurs de la Gécamines au Katanga. Pendant plusieurs années, la province était parmi les provinces les plus attrayantes, les plus viables et sur lesquelles l'économie du pays était fondée.

La pauvreté est visible dans la province et la plupart des indicateurs macroéconomiques et sectoriels de développement ne sont plus favorables. Les résultats des récentes enquêtes menées dans la province révèlent qu'environ 63 % de la population vivent encore en dessous du seuil de pauvreté, 43 % seulement de ménages accèdent à une source d'eau de boisson améliorée, moins d'un pourcent bénéficie de l'énergie

électrique, 52 % de jeunes femmes de 15 à 24 ans sont analphabètes, 549 femmes sur 100 milles meurent à la suite de la grossesse ou de l'accouchement, sur mille enfants de moins de 5 ans 156 meurent, plusieurs milliers d'enfants sont encore en dehors du système éducatif, 7 % seulement des femmes du Kasaï Oriental participent aux institutions de prise de décision au niveau provincial.

A la suite de la récession économique, les conditions de vie sont devenues très difficiles dans la province et surtout dans la Ville de Mbuji-Mayi, qui se vide de ses cerveaux et de ses personnes valides.

Face à ce tableau sombre, le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 se fixe pour objectif global d'améliorer durablement les conditions de vie de la population de la Province du Kasaï Oriental, par l'accroissement et la diversification de la production, la création des emplois décents dans tous les secteurs, le désenclavement des entités administratives et la facilitation de l'accès aux services sociaux essentiels dont la santé, l'éducation, l'eau de boisson de qualité, l'assainissement, etc.

Sur le plan méthodologique, l'élaboration de ce plan quinquennal a suivi un long processus, allant de la décision politique d'harmonisation des outils de planification à la validation technique, en passant par la conception du guide méthodologique de planification provinciale et locale, de

l'harmonisation du canevas et de la capacitation des acteurs locaux de développement.

L'atelier d'élaboration du document a été organisé à Mbuji-Mayi du 15 au 24 décembre 2011 avec la participation des représentants de l'Exécutif provincial, l'administration publique, la Société civile provinciale, les confessions religieuses, la jeunesse estudiantine, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Avec l'accompagnement d'une équipe des experts du Ministère du Plan, les différents acteurs de la province ont travaillé en commissions et en plénière pour produire et valider techniquement le Plan, préfacé par le Ministre provincial de la Justice, Plan et Budget.

La mise en œuvre de ce document aura été précédée par la validation politique en conseil des ministres et l'adoption par l'Assemblée provinciale.

Le Plan quinquennal de Croissance et de l'Emploi est structuré en cinq chapitres. Le premier présente la province dans ses dimensions physique, administrative et sociodémographique. Le second est consacré au diagnostic de la province, sur le plan de la gouvernance, de l'environnement, du social et de l'économie. Il calcule le revenu territorial de la province et présente le niveau actuel de grands indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le chapitre trois synthétise les atouts et les contraintes majeurs du développement de la province, sur le plan de la gouvernance, de l'environnement, du social et de l'économie.

Le quatrième présente la vision à long terme du développement, les orientations et les objectifs généraux de la province pour les cinq prochaines années, les stratégies et les actions prioritaires. Enfin, le dernier chapitre développe les mécanismes de mise en œuvre, de financement et de suivi-évaluation du Plan Quinquennal.

Chapitre 1 : PRESENTATION DE LA PROVINCE

1.1 SITUATION PHYSIQUE

La Province du Kasaï Oriental est située au centre du pays, entre les parallèles 1°49' et 8° de latitude Sud et entre 21°49' et 26°16' de longitude Est. Elle est limitée au Nord par les Provinces de l'Equateur et Orientale, à l'Est par les Provinces du Maniema et du Katanga, au Sud par le Katanga et à l'Ouest par la Province du Kasaï-Occidental.

Le Kasaï-Oriental couvre une superficie de 173.110 Km², soit environ 7% de la superficie totale du pays. La majeure partie de la province est située à une altitude variant entre 450 à 900 m suivant une direction Nord-Ouest et Sud –Est.

Le climat est tropical humide où la température diurne du mois le plus froid est supérieure à 18°C. La température moyenne annuelle varie de 25°C dans le Nord à 22,5 °C dans le Sud de la Province. Les variations annuelles des températures sont peu importantes. Leur écart varie entre 1,5° à 2° suivant les saisons, par contre, les variations journalières présentent plus d'amplitude. Les différences entre les températures diurnes et nocturnes atteignent jusqu'à 18° en Territoire de Mwene-Ditu.

La Province du Kasaï Oriental est marquée par quatre types de climats, à savoir : a) le climat de type Af, qui est un climat équatorial caractérisé par l'absence de saison sèche ; b) le climat de type (Aw) caractérisé par une saison sèche ; c) le

climat de type (Aw2) comportant une saison sèche d'environ 2 mois ; d) le climat de type (Aw4) dans la majeure partie de l'Est et du Sud-Est des territoires de Kabinda et Lubao et f) le climat de type (Aw5) dans l'extrême Sud du Territoire de Mwene-Ditu. La Province du Kasaï Oriental comprend 2 principaux bassins hydrographiques : le Sankuru et la Lukenie :

- Le Sankuru (affluent du Kasaï) est alimenté par les rivières orientées Sud-Nord : Mbuji Mayi, Lubi, Luilu, Lubilanshi, Lubefu. Le Sankuru est navigable jusqu'à Pania Mutombo (Territoire de Lusambo). La superficie du bassin versant du Sankuru à BenaDibele est de 123.210 km².
- La Lukenie, dont les affluents sont nettement orientés Est-Ouest, est navigable jusqu'à Kole. Toutefois, aux confins Nord de la Province, il y a les rivières Lomela aussi navigable, Tshuapa et Salonga qui ont une orientation SSE – NNW. La superficie du bassin versant de la rivière Lomela à Lomela est de 8.550 km². Au Nord de Lubao la rivière Lomami fait la frontière Est entre la Province du Kasaï Oriental et celle du Maniema ; elle est orientée Sud – Nord.

Du point de vue phytogéographique, la Province du Kasaï-Oriental est couverte par deux principales formations végétales : la forêt au Nord et la savane au Sud. La faune est dominée par quelques espèces d'animaux dont les hippopotames, les éléphants, les crocodiles, les léopards, les antilopes, les perroquets, etc. La plupart de ces animaux se retrouvent dans le district de Sankuru.

1.2. CONTEXTE ADMINISTRATIF

La Province du Kasaï Oriental faisait partie intégrante de la grande Province du Kasaï et fut créée par Ordonnance n°66/205 du 6 Avril 1966. Elle compte 3 districts et deux villes dont Mbuji-Mayi chef-lieu de la province et la ville ferroviaire de MweneDitu, qui comptent respectivement 5 et 3 communes tandis que les 3 districts comptent 16 territoires, 72 secteurs, 17 cités, 8 chefferies et 836 groupements.

La répartition de ces entités administratives avec leurs superficies est présentée dans le tableau synthèse ci-après :

Tableau 1: SUBDIVISION ADMINISTRATIVE EN VILLE, DISTRICT, TERRITOIRE ET COMMUNE

N°	Ville/ District/ Territoire	Superficie	Nombre Secteur/ Chefferie
1.	VILLE DE MBUJI- MAYI	135,12	
	Commune de Bipemba	57,6	
	Commune de Dibindi	27,8	
	Commune de Diulu	8,2	
	Commune de la Muya	12,8	
	Commune de la Kantshi	28,8	
2.	VILLE DE MWENE DITU	(*)	
	Commune de Masadi		
	Commune de MweneDitu		
	Commune		
	Commune de Bondoyi		

3.	DISTRICT DE SANKURU	104.331	42
	Territoire de Lomela	26.346	6
	Territoire de Kole	17.682	6
	Territoire de Lodja	12.052	9
	Territoire de KatakoKombe	25.490	9
	Territoire de Lusambo	10.530	8
	Territoire de Lubefu	12.223	4
4.	DISTRICT DE KABINDA	56.426	21
	Territoire de Kabinda	14.373	6
	Territoire de Lubao	22.480	4
	Territoire de Ngandajika	5.726	5
	Territoire de Luilu	11.747	4
	Territoire de Kamiji	2.100	2
5.	DISTRICT DE TSHILENGE	9.481	17
	Territoire de Tshilenge	2.021	1
	Territoire de Katanda	1.836	4
	Territoire de Miabi	1.747	4
	Territoire de Kabeya Kamuanga	1.480	4
	Territoire de Lupatapata	2.397	4
	TOTAL	170.110	80

Source : Monographie de la Province du Kasaï Oriental 2005, Rapport division provinciale de l'Intérieur 2008

() La superficie de la Ville de MweneDitu n'est pas encore déterminée. Elle est comprise dans la superficie du Territoire de Luilu.*

1.3. CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE

Selon la projection statistique de l'Institut National de la Statistique, la Province du Kasaï Oriental est peuplée, en 2009, de 6.470.111 âmes dont 5% d'enfants de moins d'une année, 20% d'enfants de moins de 5 ans, 49,50% d'enfants de 0 à 14 ans et 56% d'enfants de 0 à 17 ans. Les femmes représentent environ 52 pourcent de la population.

Avec ses 170 110 Km², la densité de sa population est de 38 habitants au Km², tandis que Mbuji-Mayi qui est la Ville la plus peuplée de la province et qui s'étend sur 64Km² a une densité de 18.583 habitants au Km².

La population du Kasaï Oriental est inégalement répartie dans les 3 districts. Elle est concentrée au Sud de la province, tandis que le Nord forestier est moins peuplé, sauf quelques noyaux de peuplement dense autour des grandes Cités telles que Lodja et Lusambo.

La province est habitée par plusieurs ethnies dont les plus importantes sont les Peuples « Luba » majoritaire dans le District de Tshilenge, « Tetela » dans le District de Sankuru, « Songhe » majoritaire dans le District de Kabinda. Les autres tribus sont Nkutshu, Kuba, Bakwa- Mputu, Kanyok, Kete et Batwa (pygmées).

Dans les contextes administratifs et socio- démographiques, les principaux indicateurs et paramètres sont résumés dans le tableau ci-après pour une plus grande visibilité.

Tableau 2: PROFIL DE LA PROVINCE

N°	Paramètre/ Indicateur	Kasaï Oriental	RDC	Pourcentage
1.	Superficie	173.110	2.245.000	7,7
2.	Districts	3	25	12
3.	Villes	2	25	8
4.	Territoires	16	145	11
5.	Communes	8	97	8
6.	Secteurs/ Chefferies	80	737	10,8
7.	Cités	17	190	8,9
8.	Population	6.470.111	68.000.000	9,5
9.	Densité population au km ²	38	25	
10.	Incidence de la pauvreté en 2005	63	71,34	

Sources : Monographie 2005, MICS 2010, Enquête 1-2-3 / 2005 et Annuaire de l'INS 2009

Chapitre 2 : DIAGNOSTIC DE LA PROVINCE

2.1. PROFIL GOUVERNANCE

La gouvernance est un mode de gestion qui s'appuie sur les principes de la participation, de la transparence, de la responsabilité, du respect de la primauté du droit, de l'efficacité et de l'équité.

Ces principes ont pour axes essentiels : (i) la restauration de l'indépendance du pouvoir judiciaire ; (ii) le respect des droits et des libertés des citoyens ; (iii) la lutte contre l'impunité, la corruption, les détournements des deniers publics, la fraude fiscale et la mégestion des entreprises du portefeuille; (iv) l'instauration de la transparence et l'éthique dans la gestion des affaires publiques ; (v) l'assainissement de procédures de passation des marchés publics et (vi) la réhabilitation de la fonction de contrôle et de reddition des comptes.

Dans ce processus de préparation du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi, la question de la gouvernance sera abordée sous les aspects de : (1) Paix et sécurité ; (2) Gouvernance judiciaire ; (3) Gouvernance politique et décentralisation ; (4) Gouvernance administrative ; (5) Gouvernance économique et financière ; (6) Genre ; (7) Jeunesse ; (8) Portefeuille de l'Etat et (9) Climat des affaires.

2.1.1. PAIX ET SECURITE

Entre 1960 et 1966, la Province du Kasaï Oriental a été affectée par des guerres civiles répétitives et entre 1996 et 2003, elle n'a pas échappé aux méfaits des différentes guerres et combats dits de libération menés dans le pays. Les derniers conflits armés avaient particulièrement touché les Districts de Sankuru et de Kabinda.



Conférence de presse de la Monusco

Actuellement, les conflits armés et les rébellions n'existent plus sur toute l'étendue de la Province. La paix est restaurée, la situation sécuritaire est calme permettant à la population de vaguer normalement à ses occupations.

Cependant, la Province est confrontée aux sérieux problèmes de conflit du pouvoir coutumier, de conflit foncier et de contrôle de gestion des ressources minières, le conflit intercommunautaire ainsi que le conflit de limite entre les deux provinces du Kasaï qui perturbent la quiétude de la population.

Ils sont responsables des pertes énormes en vies humaines ; des déplacements massifs de la population ; des incendies des maisons, des écoles, des formations médicales. ; des destructions méchantes des champs et du bétail ; etc. Les récents conflits intercommunautaires à Kabinda, Ngandajika, Lodja, Kole, Lusambo et Miabi ont causé le déplacement de plusieurs milliers des personnes avec plus de 600 maisons incendiées et détruites.

Les conflits dévastateurs sont fréquents et récurrents au Kasaï Oriental. Ils constituent un véritable défi majeur pour le Gouvernement provincial et pour toute la population kasaïenne.

En matière de la paix et de la sécurité, quelques **forces** sont à signaler. Il s'agit de : i) absence de groupes ou bandes armés dans la province et la non circulation des armes légères ; ii) déploiement des forces armées et de la police nationale dans les localités stratégiques de la province ; iii) existence des Organisations Non Gouvernementales de gestion des conflits ; iv) présence de la MONUSCO dans la province.

Les **faiblesses** en matière de la sécurité concernent essentiellement : i) conflits récurrents et dévastateurs qui appauvrissent la population du Kasaï Oriental (coutumier, fonciers et de gestion des ressources naturelles, intercommunautaires et de limite entre les deux provinces ; ii) absence des mécanismes efficaces et permanents de gestion des conflits ; iii) absence des tribunaux de paix dans les territoires et communes ; iv) absence de justice militaire dans

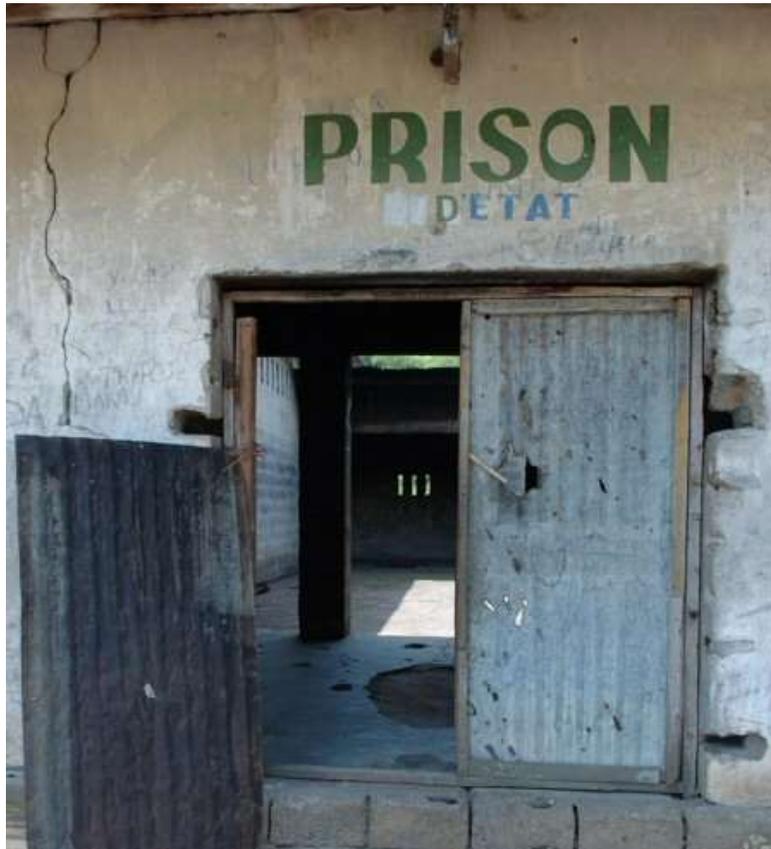
certains districts de la police ; v) non application des textes en matière de gestion des conflits.

Les **opportunités** pour la paix et la sécurité sont : i) réformes de la police nationale congolaise et des forces armées ; ii) Programme de Consolidation de la Paix appuyé par le PNUD et la MONUSCO ; iii) décentralisation à tous les niveaux ; iv) installation des tribunaux de paix dans les territoires et communes.

La paix et la sécurité dans cette partie du territoire national peuvent être **menacées** par les facteurs suivants : i) conflits multiples ; ii) mal gouvernance judiciaire ; iii) tracasseries militaires et policières ; iv) pauvreté ; v) mauvaise gouvernance politique ; vi) existence des bandits à mains armées ; vii) fabrication artisanale des armes à feu.

2.1.2. GOUVERNANCE JUDICIAIRE

La Province du Kasaï Oriental dispose d'une Cour d'Appel basée à Mbuji-Mayi ; de 4 Tribunaux de Grande Instance à Mbuji-Mayi, Lusambo, Kabinda et Tshilenge ; de 4 Tribunaux de Paix à Mbuji-Mayi, Lodja, MweneDitu et Kabinda. A ces structures sont rattachés un Parquet général et quatre Parquets de la République, ainsi que de l'inspection des services judiciaires.



Vue d'une prison dans le Kasai-Oriental

Dans le domaine de la justice militaire, la Province dispose d'une Cour militaire basée à Mbuji-Mayi, trois Tribunaux de garnison à Mbuji-Mayi, MweneDitu etLodja. A ces cour et tribunaux sont rattachés un Auditorat supérieur basé à Mbuji-Mayi et trois auditorats de garnison.

Les établissements pénitentiaires fonctionnels sont à Mbuji-Mayi, Lodja, MweneDitu, Kabinda, Ngandajika, Luputa (Luilu) et Lubao

L'appareil judiciaire dans la province compte 86 magistrats du parquet et 25 magistrats du siège, répartis dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : REPARTITION DES MAGISTRATS DANS LA PROVINCE

Magistrats du parquet	Nombre	Magistrats du siège	Nombre
Parquet général	5	Cour d'Appel	3
Parquet près Tribunal de Grande Instance de MJM	30	TGI Mbuji- Mayi	7
Parquet près Tribunal de Grande Instance de Kabinda	26	TGI Kabinda	5
Parquet près Tribunal de Grande Instance de Tshilenge	7	TGI Tshilenge	2
Parquet près Tribunal de Grande Instance de Lusambo	18	TGI Lusambo	3
		Tribunal de Paix MJM	1
		Tribunal de Paix de MweneDitu	2
		Tribunal de Paix de Lodja	25
Total	86		25

Le personnel de l'ordre judiciaire du Parquet se chiffre à 159 tandis que l'ordre judiciaire est appuyé par 260 administratifs. Le barreau de Mbuji-Mayi enregistre 239 magistrats.

L'appareil judiciaire provincial comme celui du reste de la République semble inefficace. La lecture de la loi n'obéit pas à la recherche de la vérité mais plutôt à des motivations lucratives. Le trafic d'influence et la raison du plus fort financièrement commandent les sentences rendues, mais bien des cas sont tranchés en dehors du système lui-même.

La justice dans cette partie du territoire national présente des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces.

Les principales **forces** du système judiciaire sont : i) présence des organes de la Justice dans la province, en l'occurrence la Cour d'Appel, les Tribunaux de Grande Instance, les Tribunaux de paix ; ii) présence des institutions pénitentiaires dans quelques entités administratives ; iii) existence des magistrats dans tous ces organes de la justice ; iv) nombre important des avocats et des défenseurs judiciaires ; v) présence des services administratifs auxiliaires de la justice ; vi) présence de la Brigade judiciaire ; vii) présence de plusieurs organisations de promotion des droits de l'homme ; viii) existence de la Division provinciale de Droits humains.

Plusieurs **faiblesses** entament la justice dans la province, à savoir : i) absence des tribunaux de paix dans la plupart des territoires et communes ; ii) insuffisance de magistrats ;

iii) accès difficile de la population à la justice à la suite de l'éloignement des institutions judiciaires ; iv) sentences rendues sur base de l'offre financière et/ou matérielle ; v) insuffisance et vétusté des établissements pénitentiaires ; vi) dénis de justice (non respect de délai, non poursuite des auteurs des infractions, etc.) ; vii) insuffisance notable des moyens logistiques ; viii) absence des institutions de la justice pour enfant ; ix) la sortie du parquet du pouvoir judiciaire.

Les grandes **opportunités** pour la justice au Kasaï Oriental comme partout au pays sont : i) engagement et affectation de nouveaux magistrats ; ii) réforme judiciaire en cours ; iii) présence des Partenaires Techniques et Financiers dans ce secteur.

La justice connaît quelques **menaces** dont les plus notables sont : i) corruption généralisée dans le système judiciaire et ii) impunité normalisée.

2.1.3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET DECENTRALISATION

Après une longue période de transition débutée en 1990 et entrecoupée de deux guerres, les efforts pour mettre en place un nouvel ordre politique ont finalement abouti avec la promulgation de la Constitution de la République en février 2006, l'organisation des premières élections présidentielle et législatives et provinciales libres et démocratiques, ainsi que la mise en place des institutions issues des urnes.

En 2007, les institutions provinciales, à savoir l'Assemblée et le Gouvernement ont été mis en place. Pendant cinq ans, elles ont fonctionné de manière stable et sans conflits ouverts.

La décentralisation, instituée par la Constitution, est devenue une réalité au niveau provincial mais n'a pas encore touché les entités territoriales décentralisées. Comme partout au pays, les élections urbaines, municipales et locales pouvant permettre de mettre en place des organes locaux de gestion ne sont toujours pas organisées. Ce retard pose un sérieux préjudice pour le développement local.

La gouvernance politique et la décentralisation en Province du Kasaï Oriental présentent quelques forces, faiblesses, opportunités et menaces.

En termes de **forces**, il sied de noter les facteurs ou les faits suivants : i) Constitution de la République instituant et garantissant la décentralisation ; ii) existence d'un arsenal juridique sur la décentralisation ; iii) existence des institutions provinciales ; iv) stabilité des institutions provinciales ; v) non conflictualité dans le fonctionnement des institutions provinciales ; vi) engagement politique de la population.

Les **faiblesses** de ce processus sont : i) retard dans l'organisation des élections urbaines, municipales et locales ; ii) retard dans l'adoption de certaines lois relatives à la décentralisation ; iii) retard dans la mise en œuvre du projet de découpage territorial ; iv) faible appropriation du processus de

la décentralisation par la population ; v) insuffisance dans la vulgarisation des lois sur la décentralisation ; vi) retard dans le transfert de certaines compétences et responsabilités ; vii) insuffisance des capacités techniques des animateurs du processus de la décentralisation.

Les **opportunités** pour la gouvernance politique et la décentralisation sont nombreuses mais les plus en vue sont : i) Constitution de la République ; ii) élections présidentielle et législatives de novembre 2011 ; iii) existence des partenaires techniques et financiers dans le secteur de la décentralisation ; iv) existence du Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL).

La gouvernance politique et la décentralisation peuvent être **menacées** par déterminants suivants : i) résurgence des guerres et rébellions ; ii) conflits intercommunautaires et de succession au pouvoir coutumier ; iii) conflit de limite territoriale entre les deux provinces du Kasaï et entre le Kasaï Oriental et le Katanga ; iv) faibles capacités techniques des animateurs des entités décentralisées.

2.1.4. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

L'administration publique continue de présenter d'importants dysfonctionnements, bien enracinés depuis de nombreuses années. Elle fonctionne avec 43 divisions provinciales et 36.485 agents et fonctionnaires de l'Etat.



Gouvernorat du Kasai-Oriental

En plus, la mise en œuvre de la réforme de l'administration publique ne progresse que lentement en raison des difficultés de fonctionnement des structures de mise en œuvre de cette réforme et de coordination des interventions des partenaires.

Les **forces** de la gouvernance administrative au Kasai Oriental sont : i) pérennisation de l'administration publique en dépit des contextes et changements politiques ; ii) coexistence non conflictuelle de l'administration déconcentrée et de l'administration décentralisée ; iii) existence d'un capital humain.

Les **faiblesses** sont nombreuses, mais les plus notables concernent : i) retard dans la mise en place de la Fonction Publique provinciale ; ii) retard dans la réforme de la Fonction publique ; iii) non maîtrise des effectifs et de la masse salariale ; iv) vieillissement des agents de l'Etat ; v) insuffisance

des capacités humaines des agents de l'Etat ; vi) inadéquation et anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'Etat ; vii) absence d'éthique professionnelle ; viii) corruption généralisée ; ix) détournement des rémunérations ; x) non paiement des frais de mission ; xi) absence d'un régime de protection sociale ; xii) absence d'infrastructures administratives ; xiii) politisation de l'administration publique avec notamment l'engagement des agents par les politiques sans tenir compte des structures et des profils, (ix) retard dans la mise en retraite des agents de l'Etat.

Quelques **opportunités** s'offrent à la gouvernance administrative en RDC et au Kasai Oriental. Il s'agit de : i) réforme de la Fonction Publique en cours ; ii) décentralisation politique, administrative et économique ; iii) appui des partenaires techniques et financiers.

En dépit des forces et des opportunités, la gouvernance administrative est confrontée à certaines **menaces** dont : i) corruption et clientélisme ; ii) politisation de l'administration publique ; iii) conflits armés et conflits du pouvoir ; iv) non aboutissement de la réforme et v) vieillissement des agents de l'Etat.

2.1.5. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La gestion économique et financière de la province est organisée autour de certaines structures déconcentrées et décentralisées. Les premières sont constituées de la Direction

Générale des Impôts (DGI), de la Direction Générale des Douanes et Assises (DGDA), ainsi que de la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et de Participation (DGRAD). Les recettes de ces régies financières rentrent dans le trésor public et une partie rétrocédée à la province. Pour les recettes des impôts et taxes provinciales, le Gouvernement a créé une Direction Provinciale (DPR/ KOR), sous sa gestion directe. Les antennes de cette direction sont opérationnelles dans les districts, villes et territoires.

Par ailleurs quelques édits relatifs à la gestion économique et financière de la province ont été adoptés et mis en application. L'organisation des recettes et des dépenses pour une plus grande transparence, traçabilité et efficacité est en cours et devra se poursuivre.

La gouvernance économique et financière dans la province a des points forts et des points faibles. Plusieurs opportunités s'offrent pour son amélioration, tandis que quelques facteurs en constituent des menaces.

Les **forces** pour le renforcement de la gouvernance économique et financière au Kasaï Oriental sont : i) création d'une Direction provinciale des recettes ; ii) existence de toutes les trois régies financières pour les recettes du trésor public ; iii) existence de quelques édits sur la gestion économique et financière et iv) création d'une chaîne de dépenses.

L'insuffisance d'infrastructures et équipements appropriés pour la mobilisation des recettes, l'inefficacité de la Direction Provinciale des Recettes, l'incivisme fiscal de la population, l'ignorance par la population et les opérateurs économiques de certaines taxes et impôts, les tracasseries fiscales, l'absence d'une chaîne de recettes sont autant de **faiblesses** qui imposent l'amélioration de la gouvernance économique et financière.

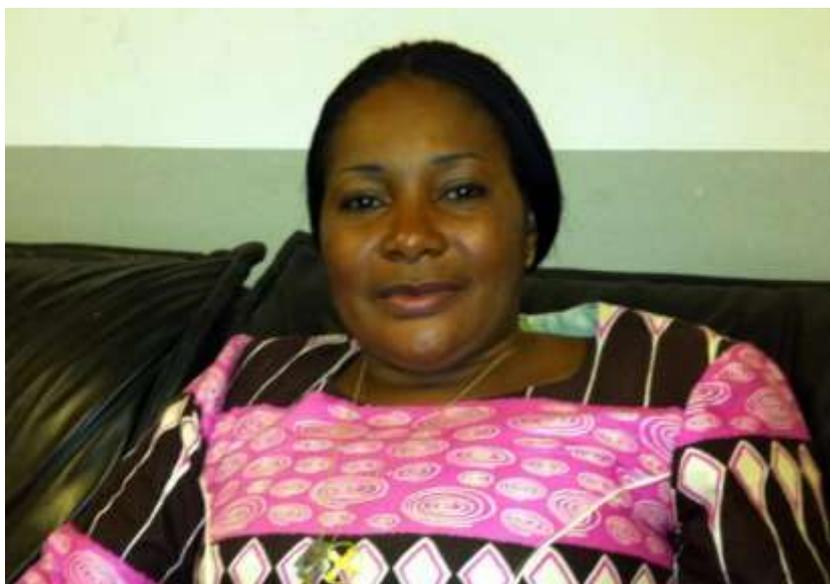
Quelques **opportunités** s'offrent actuellement pour le renforcement de la gouvernance économique et financière en province. Il s'agit de : i) loi sur le marché public ; ii) réformes financières en cours ; iii) processus de la décentralisation.

Les **menaces** qui peuvent freiner le projet de renforcement de la gouvernance économique et financière en province sont : i) corruption, clientélisme, tribalisme ; ii) impunité ; iii) mauvais climat des affaires ; iv) retard dans l'adoption d'autres lois relatives à la décentralisation ; v) instabilité des institutions provinciales ; vi) méfiance des gouvernés vis-à-vis des gouvernants et vii) manque de transparence dans la gestion financière.

2.1.6. GENRE

La gestion de la chose publique qui s'appuie sur le principe de la participation, de la transparence, de la responsabilité, du respect de la primauté du droit, de l'efficacité et de l'équité connaît, dans la Province du Kasaï Oriental, rencontre un

certain nombre d'obstacles, parmi lesquels la prise en compte de la dimension genre.



Ancien Vice-Gouverneur du Kasai-Oriental

En effet, dans toutes les institutions de décision, la femme est sous représentée et faiblement impliquée surtout dans les activités politiques. Le tableau synthèse de la représentation de la femme est suffisamment éloquent.

**Tableau 4: SITUATION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES
AUX INSTANCES DE PRISE DE DECISION**

Postes de responsabilité	de	Nombre total	Femme	Pourcentage
Assemblée Provinciale		66	4	6
Gouverneurs de province		2	0	0
Ministres provinciaux		10	2	20
Commissaires de district		9	1	11,1
Administrateurs de territoire		48	4	8,3
Chefs de cité		17	1	5,8
Chefs de secteur/chefferie		80	1	1,2
Bourgmestres		16	6	37,5
Chefs de division provinciale		43	2	4,6
Total		291	21	7,2

Source : rapports des divisions provinciales du genre et de l'intérieur 2010

Le thématique genre présente quelques forces, faiblesses, opportunités et menaces dont le condensé ci-après.

Les **Forces** sont : i) Constitution de la République garantissant la parité homme- femme ; ii) existence d'un arsenal juridique important sur le genre ; iii) existence des services spécialisés en matière de genre ; iv) existence de plusieurs organisations de

promotion du genre ; v) redistribution de rôle entre garçon et fille dans la famille et la société.

Quant aux **faiblesses**, il y a lieu de retenir : i) mauvaise appréhension du genre dans la province ; ii) pesanteur de la coutume dans la province ; iii) faible niveau de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes ; iv) sous-estimation de la femme ; v) mariage précoce et polygamie ; vi) faible représentation de la femme dans les institutions de prise de décision ; vii) absence de la maison de la femme, un cadre de rencontre et de concertation.

En dépit de ces faiblesses, il y a des **opportunités** qui s'offrent pour la promotion du genre dans la province. Il s'agit de : i) constitutionnalité de la parité ; ii) changement positif de l'attitude de l'homme vis-à-vis de la femme ; iii) accélération de la scolarisation de la fille et la réduction du rapport garçon/ fille dans le système scolaire

Plusieurs **menaces** pèsent sur le genre. Les plus notables sont : i) pesanteur des coutumes avilissantes ; ii) violences basées sur le genre ; iii) mariage précoce ; iv) pauvreté des familles

2.1.7. JEUNESSE

En 2009, le rapport du Ministère provincial de la Jeunesse renseigne que les jeunes de la Province du Kasaï Oriental représentent près de 65 % de la population, dont 61% en âge de travailler.



Un match amical des jeunes

Cette jeunesse, avenir de la province, est confrontée à plusieurs problèmes dont les plus importants sont : manque d'emploi, exode rural, déperdition scolaire, VIH/ Sida, mariage précoce, grossesse indésirable, drogue et toxicomanie, délinquance juvénile, violences sexuelles, manque d'infrastructures d'encadrement et de loisirs, etc.

Pour renforcer l'encadrement des jeunes et améliorer leurs conditions d'existence, quelques structures de coordination et de concertation ont été mise en place. Il s'agit des Conseils provincial, urbain et local des jeunes, ainsi que du Parlement des jeunes. D'autre part, les mouvements et associations des jeunes travaillent en synergie pour la lutte contre la pauvreté et la promotion de la paix et de la citoyenneté.

Pour l'ensemble de la province, 13 centres de formation professionnelle sont opérationnels selon la répartition suivante : Mbuji-Mayi : 3 ; Tshilenge : 1 ; MweneDitu : 1 ; Kabinda 4 et Sankuru : 4. Au total 21 maisons d'apprentissage pour des métiers divers sont également organisées dans la province.

Pour la jeunesse de la province, quelques **forces** sont à retenir. Les plus significatives sont : i) existence des structures d'encadrement des jeunes ; ii) existence de la politique nationale en matière de la jeunesse ; iii) participation active des jeunes aux circuits socio-économiques de la province ; iv) existence des centres de formation professionnelle et des maisons d'apprentissage ; v) existence d'une synergie des mouvements et associations des jeunes ; vi) implication des Partenaires au développement dont UNICEF, Save The Children, Fondation Don Bosco, Caritas, privé, etc. ; vii) existence des instructions relatives à l'organisation et au fonctionnement des centres et maisons d'apprentissage des jeunes.

Le secteur de la jeunesse comporte plusieurs **faiblesses** dont : i) insuffisance des centres de formation et d'apprentissage ; ii) absence des infrastructures et équipements appropriés pour l'encadrement et la formation des jeunes ; iii) politisation des associations et mouvements des jeunes ; iv) insuffisance d'appui financier et matériel aux activités des jeunes ; v) absence d'un budget de l'Etat pour la jeunesse ; vi) faible implication du gouvernement provincial dans les initiatives des jeunes ; vii) faible capacité des jeunes dans la gestion de leurs activités ; viii) absence d'espace de jeux et de loisir pour la jeunesse dans les villes.

Certaines **opportunités** peuvent contribuer à la promotion de la jeunesse. Il s'agit notamment de : i) présence des Partenaires Techniques et Financiers qui appuient la jeunesse (UNICEF, Don

Bosco, Save the Children, Caritas, etc.) ; ii) Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015 ; iii) Plan sectoriel de lutte contre le VIH/ Sida et les IST ; iv) projet d'insertion économique et sociale des jeunes par l'entrepreneuriat.

Le secteur de la jeunesse présente quelques **menaces** dont : i) manipulation politique pour des raisons électoralistes ; ii) instrumentalisation des jeunes dans les conflits intercommunautaires ; iii) pauvreté des parents ; iv) travail des mineurs ; v) exploitation artisanale du diamant ; vi) prévalence du VIH/ Sida et des IST ; vii) persistance des coutumes avilissantes ; viii) prolifération des sectes religieuses (utilisation abusive des jeunes et taxation des enfants de sorciers) ; ix) prolifération des ciné vidéo qui diffusent la musique et projette des films de tout genre à la longueur des journées ; x) production et consommation des boissons alcoolisées indigènes, ainsi que culture des chanvres et leur vente non réprimées.

2.1.8. PORTEFEUILLE DE L'ETAT

La Province du Kasaï Oriental compte quelques directions ou représentations des entreprises du portefeuille de l'Etat dont certaines viennent d'être réformées et sont devenues des Etablissements publics ou des Services de l'Etat.

Les entreprises, les établissements et les services dont les directions sont fonctionnelles dans la province sont: REGIDESO,

SNEL, SONAS, OVD, OR, LAC, INPP, INS, RVA, INSS, OCC, RNTC, ACP, OGEFREM, RENATELSAT, OCPT, DGDA et SNCC.



Exploitation Minière

Ces entreprises sont généralement dépendantes de leurs directions générales à Kinshasa ou ailleurs et contribuent faiblement au développement de la province, surtout que leur fonctionnement est souvent difficile avec un personnel mal payé.

La Minière de Bakwanga ou MIBA est la seule société d'économie mixte sur laquelle est fondée l'économie de la province. La Ville de Mbuji- Mayi est construite autour de cette société et les activités socio-économiques en sont fortement dépendantes. Cependant, sa chute a entraîné celle d'autres activités de survie de la population et accentué la pauvreté. Une autre société d'économie mixte, à savoir Société Commerciale d'Investissement Minier (SCIM), ex SENGAMINES, fonctionne sous forme de mining.

Les entreprises du portefeuille de l'Etat ont quelques **forces** dont : i) existence de plusieurs directions des sociétés, établissements et services dans la province ; ii) fournitures de certains services sociaux à la population.

Plusieurs **faiblesses** inhérentes à ces entreprises sont à relever. Il s'agit notamment de : i) dysfonctionnement de ces entreprises ; ii) faible service rendu à la population ; iii) faible contribution au développement de la province.

En dépit des faiblesses, quelques **opportunités** s'offrent à ce secteur pour leur redynamisation. Il s'agit principalement de : i) réforme en cours des entreprises ; ii) appui des partenaires au développement à quelques entreprises ; iii) présence des autres entreprises privées ou d'économie mixte dans le secteur.

Des **menaces** non négligeables pèsent sur les entreprises ou services de l'Etat. Il y a lieu de noter : i) politisation de la gestion ; ii) corruption, clientélisme, despotisme et commission ; iii) impunité ; iv) non aboutissement de la réforme en cours ; v) contrats léonins.

2.1.9. CLIMAT DES AFFAIRES

L'environnement des affaires influe grandement sur les investissements et les autres activités de développement. En République Démocratique du Congo, cet environnement n'est pas encore favorable et le pays est classé parmi les derniers au niveau mondial.

Dans la Province du Kasaï Oriental, le climat des affaires est morose comme partout au pays et pour conséquences : i) très peu d'investissements tant des nationaux que des étrangers ; ii) pas de création de nouveaux emplois et iii) accélération de la pauvreté de la population.

Cet environnement avait connu quelques contraintes dont : la loi sur le sauf-conduit et l'enclavement de la province

Les **forces** les plus notables dans le climat des affaires sont l'existence des lois sur le climat des affaires et l'existence d'un esprit d'entrepreneuriat éprouvé.

Quant aux **faiblesses**, il sied de retenir : i) lenteur dans le traitement des dossiers administratifs ; ii) corruption et clientélisme ; iii) tracasseries administratives, policières et militaires ; iii) multiplicité des taxes et surtaxation ; iv) absence des tribunaux de commerce ; v) insuffisance des Banques commerciales (une seule) et des institutions de micro-finances ; v) non application des lois sur le climat des affaires dans la province ; vi) enclavement de la province ; vii) dysfonctionnement de la SNCC, (viii) baisse de la production de la MIBA.

Les **opportunités** pour l'amélioration de l'environnement des affaires sont essentiellement : i) implication de la communauté internationale ; ii) décentralisation ; iii) projet d'implantation de nouvelles banques commerciales

Les **menaces** qui peuvent contribuer à la détériorer du climat des affaires sont : i) persistance des tracasseries administratives, policières et militaires ; ii) non aboutissement de la réforme de la Fonction Publique ; iii) corruption ; iv) impunité ; v) insécurité causée par les activités politiques, les conflits intercommunautaires et les bandits à mains armées ; vi) détérioration des infrastructures de transports et de communication ; vii) blocage dans la mise en œuvre de la décentralisation et du découpage territorial ; viii) baisse de la production de la MIBA.

2.2. PROFIL ENVIRONNEMENTAL

Dans le domaine de l'environnement, le Kasai Oriental dispose d'énormes ressources au regard de l'analyse faite sur le sol, le sous-sol, l'air, l'atmosphère, le climat, l'eau de surface, l'eau souterraine ainsi que la faune et la flore.

La province a plusieurs types de sol contenant en grande partie beaucoup d'humus favorable à l'agriculture et à l'élevage.

Le sous-sol est dominé par des schistes et quartzites de grès et calcaires et de dolomites contenant plusieurs minerais très peu exploités et souvent de façon artisanale.

La province est caractérisée par un air riche en oxygène et un climat tropical humide où la température diurne du mois le plus froid est supérieure à 18°C.

En matière de l'eau de surface et de l'eau souterraine, elle dispose de plusieurs cours d'eau découlant de deux principaux bassins hydrographiques (Lukenie et Sankuru) ainsi qu'une nappe phréatique importante.

Elle dispose également d'une faune ayant plusieurs espèces d'animaux et de poissons. Quant à la flore de la province, elle est couverte de forêts et de savanes décimées de temps en temps par les feux de brousses et les exploitations agricoles sur brûlis.

2.2.1. SOL

Le Kasaï Oriental dispose de trois grands groupes de sols appartenant à l'ordre de kaolisols, à savoir : (i) les anéroferrals (sur sable du Kalahari) dont la teneur en argile est inférieure à 20%, sans réserves minérales, à rapport limon/ argile faible et profondément lessivés. Ils couvrent une grande partie de la province. Dans ce groupe on trouve le sous- groupe renoferrals (de la savane). Il s'agit des séries du Kalahari et du Karoo qui sont des sols très sablonneux (8 à 10 % d'éléments fins) de valeur agricole médiocre, caractérisés par une flore à dominance d'Hyparrhenia. Ce type de sol est situé principalement dans le Nord du District de Tshilenge, le Nord et l'Est du Territoire de Lubefu, les territoires de Kabinda et de Lubao à l'exception de l'extrême Est de ce dernier territoire ; (ii) les ferrisols (sur roches Karroo) présent dans le Nord- Est (vallée de la Lomami) , à rapport limon/ argile élevé avec une bonne structure et/ou une réserve minérale appréciable ; (iii) les ferralsols (sur roches non différenciées) avec teneur en argile de plus de 20 %, sans ou avec faibles réserves minérales, sans structure et à faible rapport limon/argile.

Les diverses formations géologiques (Lulua, Bushimay, Kalahari) ont donné naissance en région forestière à des sols sablonneux à sablo-argileux dont la teneur en éléments fins est très variable (7 à 45%) avec une moyenne de 15 à 20%. Le potentiel hydrogène (PH) est généralement voisin de 5,2. Les formations géologiques de la Lulua et les calcaires de la Bushimay sont à l'origine des sols sablo-argileux à argileux, de

bonne structure, avec une économie en eau, un PH voisin de 6,8 à 7 et une coloration souvent rouge. Le couvert végétal est à dominance d'Imperata ; la vocation agricole de ces sols est évidente et leur potentiel est intéressant. On les trouve principalement dans les territoires de Luilu, Gandajika, au Sud du District de Tshilenge et du Territoire du Kabinda et à l'Est du Territoire de Lubao.

L'existence des sols généralement favorables à l'exploitation agricole et à l'élevage, des procédures et des textes légaux réglementant l'occupation des sols ainsi que la présence des services de l'environnement et conservation de la nature constituent des **forces** pour la province.

Parmi les **faiblesses**, il est relevé : (i) le lessivage de l'humus stable provoqué par des précipitations très abondantes, considérant la nature sablonneuse du terrain ; (ii) la faible réserve minérale des sols ; (iii) l'existence des sols pauvres en savane.

Les sols, en grande partie riches en humus, offrent des **opportunités** pour la diversification et l'Intensification de l'exploitation agricole dans la province. A cela s'ajoutent les instituts supérieurs et universitaires ainsi que l'INERA.

Les érosions et l'agriculture sur brulis sont des fléaux qui **menacent** le sol. A cela s'ajoutent le non respect des normes environnementales relatives à l'exploitation minière ; les fortes précipitations susceptibles de lessiver l'humus du sol ;

l'utilisation de feux de brousse empêchant le maintien de la fertilité de sols ; la déforestation.

2.2.2. SOUS SOL

Le sous sol du Kasai Oriental est constitué des schistes et quartzites de grès de calcaires et de dolomites comportant plusieurs minerais.



Exploitation Artisanale du Diamant

En effet, la plus grande partie de la province est caractérisé par la formation d'un crétacé contenant des horizons gréseux avec quelques formations du trias sous une couverture latéritique dans l'Est et quelques formations métamorphiques et granitiques dans le Sud. Sous ces formations géologiques se trouvent des formations de Bushimay d'âge protérozoïques contenant des calcaires et calcaire dolomitique.

Dans ces formations géologiques on trouve des minerais suivants : le diamant (dans la ville de Mbuji-Mayi, les districts de Tshilenge, Kabinda, Sankuru) , le cuivre (territoire de Miabi et Luilu), l'or (territoire de Luilu) , le nickel (territoires de Luilu), le chrome (territoire de Kabeya Kamwanga), le calcaire (territoire de Tshilenge, Katanda, Ngandajika, Lupatapata,

Miabi, Kabeya Kamwanga), le fer (Kabeya Kamwanga) , l'argent (Luilu), coltan (Luilu), marbre (Luilu) etc.

Enfin dans le Territoire de KatakoKombe, le sous sol renferme le Schiste bitumeux.

L'existence d'une variété des minerais, du code minier dans la province sont autant des **forces** relevées.

Parmi les **faiblesses** on note : (i) non respect des normes environnementales en matière d'exploitation minière, (ii) le non respect du Code minier (existence des puits d'exploitation non remblayés) ; (iii) exploitation anarchique des minerais entraînant les éboulements et (iv) faible performance des services étatiques du secteur.

En termes **d'opportunités** on peut retenir (i) l'importance et la diversité des de formations géologiques pouvant permettre l'exploitation des matériaux de construction et l'exploitation minière, (ii) l'existence du code et du règlement minier ainsi que les différents textes juridiques relatifs à la gestion du domaine foncier.

Les effondrements et le glissement de terrain ainsi que les poches souterraines vides créées par la dissolution de la roche calcaire sont de véritables menaces dans ce domaine.

2.2.3. AIR/ATMOSPHERE/CLIMAT

L'air de la province est riche en oxygène autour de la forêt et la température moyenne annuelle varie de 25°C dans le Nord à 22,5 °C dans le Sud. La charge polluante de l'air reste minime en dépit de la pollution ponctuelle due à la poussière en saison sèche soulevée sur des voies en terre.

Le Kasaï Oriental connaît un climat tropical humide où la température diurne du mois le plus froid est supérieure à 18°C. On y rencontre les types de climats suivants : le climat de type Af, qui est un climat équatorial caractérisé par l'abondance des pluies au Sankuru ; le climat de type Aw caractérisé par une saison sèche dans la majeure partie de l'Est et du Sud-Est des territoires de Kabinda et Lubao ; le climat de type Aw2, comportant une saison sèche d'environ 2 mois et enfin le climat de type Aw5, caractérisé par une saison sèche de 3 à 5 mois, dans l'extrême Sud du territoire de Luilu.

L'existence de l'air à faible charge polluante, d'un climat et d'un régime des précipitations favorables à l'agriculture constituent des **forces**.

La poussière en saison sèche soulevée sur les voies en terre, la pollution et les températures élevées (au dessus de 25°) sont des principales faiblesses enregistrées dans ce domaine.

Certaines **opportunités** sont relevées, notamment : (i) le Climat équatorial avec pluies abondantes dans certains endroits et

tropical avec une courte saison sèche dans d'autres favorable à l'agriculture avec possibilité de deux saisons culturales ; (ii) l'exploitation éventuelle de l'énergie solaire, éolienne et biogaz.

Les fortes précipitations dans la province et le réchauffement climatique constituent les principales **menaces** susceptibles de perturber l'air, l'atmosphère et le climat.

2.2.4. EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

Sur le plan hydrographique, la province comprend 2 principaux bassins hydrographiques : (i) le Sankuru qui est alimenté par les rivières orientées Sud-Nord (Mbuji-Mayi, Lubi, Luilu, Lubilanji, Lubefu), navigable jusqu'à Pania-Mutombo, (ii) et la Lukenie, dont les affluents sont nettement orientés Est-Ouest (Tshuapa, Lomela, Salonga), et qui est navigable jusqu'à Kole. A ces cours d'eau s'ajoutent les lacs comme Munkamba et Fwa dans le territoire de Kabeya Kamwanga et les sources d'eau potable comme lukelenge dans la ville de Mbuji-Mayi et le territoire de Katanda ; et kayalubilu dans le territoire de Luilu.

Le cours des rivières est tranquille pour l'ensemble des sections situées à une altitude inférieure à 500 m. Le passage à un niveau supérieur est marqué par la présence de rapides et de chutes.

La nappe phréatique se situe entre 50 et 200 mètres de profondeur sur l'ensemble de la province.



La rivière Lukenie

Ces ressources en eau sont utilisées pour la production d'une part (i) de l'eau potable par deux fournisseurs officiels à savoir, la REGIDESO dans les villes et certains chefs lieu des territoires et le SNHR dans les milieux ruraux ainsi que quelques ONG, églises et entreprises (MIBA et BRACONGO) ; et d'autre part de l'électricité par la SNEL et la MIBA.

L'existence des cours d'eau favorables à la production de l'eau de boisson, la production de l'électricité, l'exploitation des ressources halieutiques, l'aménagement hydro agricole constitue une **force** pour la province. Il en est de même de

l'existence d'une importante nappe phréatique favorable aux forages pour la fourniture en eau potable.

L'insuffisance des sources d'eau potable dans certains territoires et leur distance par rapport aux agglomérations créant d'énormes corvées pour les populations ainsi que la profondeur élevée de la nappe souterraine non favorable au forage de puits sont des principales **faiblesses** en matière des ressources en eau.

L'existence d'un climat équatorial avec beaucoup de précipitations dans certains territoires et de saisons de pluie dans d'autres types de climat ainsi que du projet de réduction de gaz à effets de serre (REED PLUS) constituent des **opportunités** pour le maintien du bassin hydrographique de la province.

La Pollution des rivières par l'exploitation industrielle et artisanale de minerais, des érosions causées par des précipitations et le ruissellement des déchets industriels et ménagers restent les principales **menaces** surtout pour l'eau de surface ; le changement climatique

2.2.5. FAUNE

En matière de la faune, la province dispose de plusieurs animaux qui vivent en forêts, en savane et dans l'eau notamment les éléphants, lions, léopard, hippopotames, sangliers, buffles, antilopes, singes, serpents, chacal,

crocodiles ainsi qu'une gamme variée de poissons. Malheureusement, ces ressources sont en grande partie non protégées et exposées au braconnage malgré l'existence de textes légaux en la matière.



Un Singe du Kasai-Oriental

Les **forces** ci après peuvent être signalées : (i) existence de certaines espèces d'animaux (ii) existence du parc de Salonga ; (iii) existence des textes légaux en matière de la conservation et la protection de la nature.

Au nombre de **faiblesses**, on peut citer : (i) La non protection de ces espèces en certains endroits ; (ii) la faible application des textes légaux.

La conservation de la faune existante pour des fins touristiques et l'existence du projet d'une aire protégée dans le Nord-est de la province sont des réelles **opportunités**.

L'extinction des espèces car non protégées, le braconnage, la non application de la réglementation en matière de pêche (utilisation des filets de petites mailles, des produits toxiques) ainsi que la pratique de feux de brousse en constituent de **menaces**.

2.2.6. FLORE

La province du Kasaï oriental est caractérisée par deux principales formations végétales à savoir, La forêt au nord et la savane au sud.

La zone forestière comprend deux types : (i) les forêts ombrophiles sempervirentes (nord du district de Sankuru) avec comme limite Sud la rivière Lukenie et se rattachent au massif forestier de la cuvette centrale ; (ii) les forêts mésophiles (semi-caducifoliées) entrecoupées de savanes.

La limite sud des forêts suit une ligne partant de Katako-kombe vers le Sud et bifurque vers l'ouest au-delà de ligne de séparation entre les territoires de Lusambo, Lubefu et celui de Kabinda.

Les savanes traversées des galeries forestières le long des cours d'eau quant à elles occupent le reste de la province.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que selon l'enquête 1-2-3, 32,1 % des ménages utilisent le charbon de bois et 63,2%

utilisent le bois pour la cuisson provoquant une grande déforestation.

L'existence d'un Couvert végétal à dominance d'Imperata favorable à l'agriculture (Luilu, Ngandajika, Kabinda) et de 49% de la superficie couverte par la forêt (80.000 km²) ainsi que l'existence de la savane sont des **forces** pour la province. A cela s'ajoute l'existence du Code forestier et les différentes mesures d'application.

Les **faiblesses** suivantes ont été relevées, à savoir : (i) une exploitation irrationnelle de sa biodiversité, (ii) la non application du code forestier et de la loi sur la conservation de la nature, (iii) l'immobilisation des concessions forestières à des fins spéculatives, (iv) le non respect de la réglementation en vigueur dans l'exploitation commerciale des forêts et des aires protégées (v) l'exclusion des communautés locales et les peuples autochtones dans la gestion des forêts et le partage des ressources générées par la forêt, (vi) une flore à dominance d'Hyparrhenia à valeur agricole médiocre (Tshilenge, Lubao, Lubefu), (vii) la faible application de la politique de reboisement, (viii) la faible culture en matière de reboisement et (ix) le déboisement pour besoin de bois de chauffe ou d'œuvre et l'agriculture.

En termes **d'opportunité**, il faut signaler : (i) la mise en œuvre d'une stratégie provinciale prévoyant les actions prioritaires notamment : , - la sensibilisation sur la conservation des forêts ,

de la biodiversité et des eaux naturelles, la prévention des catastrophes naturelles, l'extension des boisements et la restauration du couvert végétal,...- L'implication du secteur privé et des autres organisations non étatiques dans la protection de l'environnement (projet MAKALA, projet LACOME) ; (ii) l'existence du projet du code agricole.

En cette matière, on peut noter comme **menaces** : (i) la déforestation intensive, (ii) les érosions, (iii) le changement climatique, (iv) la faible implication de plus de 50% de la population locale et autochtone vivant de la forêt dans la gestion et la répartition des ressources générées par elle; (v) l'existence de certaines unités artisanales d'exploitation forestière non contrôlées et (vi) l'agriculture extensive.

2.3. PROFIL SOCIAL

Le développement du secteur social au Kasaï Oriental rencontre les difficultés structurelles liées à la mauvaise gouvernance, aux conflits divers et répétitifs, à la persistance de certaines pratiques rétrogrades et au fait que la dimension sociale n'est pas privilégiée dans l'affectation des ressources budgétaires. Il convient d'y ajouter également l'enclavement de la province ainsi que les mouvements migratoires vers d'autres provinces.

Par ailleurs, quoique la province soit dotée d'énormes potentiels miniers, agricoles et humains, elle apparaît encore aujourd'hui parmi les provinces les plus pauvres du pays surtout avec la chute de la production à la MIBA qui est au

centre de l'activité économique de la province. L'incidence de la pauvreté est de (62,3%)¹ pour l'ensemble de la province révèle que c'est l'une des provinces les plus touchée par la pauvreté car près des deux tiers de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Cette incidence se traduit par une situation sociale très précaire due à un accès aux services sociaux très réduit et aux infrastructures insuffisantes (écoles, hôpitaux,...), vétustes et délabrées. Cette province, autrefois grenier des provinces environnantes de par sa production agricole, ne parvient même plus à assurer l'autosuffisance alimentaire de sa propre population. Les populations sont pour la plupart dans le secteur informel avec un revenu limité ne permettant pas aux ménages de s'affranchir de la pauvreté. La majorité des ménages éprouvent des difficultés pour avoir accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et l'assainissement, à l'électricité et aux services de voirie.

Les taux de malnutrition et de mortalité infantile sont relativement élevés. L'accès aux services d'éducation est limité suite à la modicité des moyens plutôt qu'à la distance géographique tandis que pour le secteur de la santé, la barrière est à la fois géographique et financière. Dans cette province, la prévalence du sida est supérieure à la moyenne nationale. Enfin, l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché du travail et par rapport à l'éducation est loin d'être acquise au Kasaï Oriental.

¹ Résultat de l'enquête 1-2-3 de 2005, avec la chute de la production à la MIBA, la proportion des ménages pauvres pourrait à ce jour supérieur à celle évaluée par l'enquête 1-2-3.

2.3.1. FACTEURS DE STABILITE

2.3.1.1. SANTE

Le système de santé au Kasai Oriental est organisé sous forme d'une pyramide à deux niveaux, à savoir : la Zone de Santé (ZS) et l'Aire de Santé (AS).



Un enfant entrain de se faire vacciner

La province est subdivisée en 5 districts sanitaires (Tshilenge, Mbuji-Mayi, MweneDitu, Kabinda, et Sankuru) comprenant 51 zones de santé et 871 aires de santé dont 865 couvertes par les centres de santé, représentant 99,31 %. Il convient de préciser que l'organisation du système provincial de santé est basée sur la Zone de santé (ZS) qui en constitue l'unité opérationnelle de planification et de mise en œuvre de la Politique nationale de la santé.

On compte au total 31 ZS avec hôpitaux généraux de référence (HGR) dont 13 seulement répondent aux normes et 18 nécessitent une réhabilitation profonde. Sur les 865 centres de santé que compte la province, 784 nécessitent une réhabilitation profonde (soit 90,63%). Les résultats de l'enquête 1-2-3 révèlent qu'au Kasai Oriental le centre de santé est la

structure sanitaire la plus utilisée (54,4%) que sur l'ensemble de la RDC (63,2%). En revanche, les hôpitaux sont moins fréquentés (25,3%) du fait de leur éloignement.

Les tableaux ci-dessous illustrent la répartition des structures médicales dans la province par District.

Tableau 5: REPARTITION DES STRUCTURES MEDICALES DANS LA PROVINCE PAR DISTRICT SANITAIRE

INFORMATIONS GENERALES	Période	DS Kabinda	DS Mbuji-Mayi	DS Tshilenge	DS MweneDitu	DS Sankuru	Province
Nombre des ZS	2009	9	10	9	7	16	51
	2008	9	10	9	7	16	51
Nombre d'aires de santé avec CS	2009	170	164	146	138	247	865
	2008	172	164	147	140	247	870
Hôpitaux de l'état	2009	26	5	6	8	18	63
	2008	9	4	7	10	17	47
Nombre total des établissements de soins	2009	282	440	376	326	461	1885
	2008	314	522	341	326	434	1937
Lits montés	2009	720	1701	427	1176	1075	5099
	2008	714	1673	544	1160	878	4969

Source : Annuaire Statique 2010, Province du Kasaï Oriental.

Source : Rapport annuel d'activités de la DPS KOR 2010

Tableau 6. REPARTITION DES STRUCTURES SANITAIRES PAR DISTRICT SANITAIRE

N°	DISTRICT	ETAT	ENTREPRISES	CONFESSION RELIGIEUSE	PRIVES LUCRATIFS	TOTAL
1	Mbuji-Mayi	10	14	24	529	577
2	Tshilenge	95	1	20	263	379
3	Kabinda	345	1	16	68	430
4	MueneDitu	150	2	20	159	331
5	Sankuru	545	0	22	47	614
6	Total Général	1145	18	102	1066	2331

Source : Rapport annuel d'activités de la DPS KOR 2010

Selon le rapport annuel 2010 de la Division Provinciale de la SANTE, la baisse de qualité de soins de santé affecte gravement plus de 80% de la population. Ceci est dû principalement à l'état de délabrement avancé et peu équipé des formations sanitaires (FOSA) inégalement réparties à travers la province. Ceci qui explique la forte réduction de l'accès aux soins de santé de base avec comme conséquence le recours exagéré à l'automédication et aux guérisseurs traditionnels. A cela s'ajoute la pauvreté des ménages et certaines croyances religieuses.

Le rapport sur le profil de la pauvreté de la province publié par le PNUD en mars 2009 montre que les services de santé sont largement insuffisants dans la province. On compte 31 hôpitaux

généraux de référence pour toute la province, 10,9 lits pour 100.000 habitants, 1 médecin pour 38.667 habitants, alors que la norme de l'OMS est de 1 médecin pour 10.000 habitants. Le ratio (médecin par habitants) est trop faible dans cette province pour assurer la qualité de service de santé.

L'inventaire des ressources humaines pour toutes les zones de santé répertoriées dans le Plan Provincial de Développement Sanitaire 2011-2015 a enregistré pour toute la province²² : 92 médecins généralistes, 2 médecins spécialistes (Clinicien), 1 médecin en Santé Publique, 1 Chirurgien Dentiste, 2 Pharmaciens, 4 Infirmiers L2, 906 Infirmiers A1, 1404 Infirmiers A2, aucun Technicien de radiologie G3, aucun Techniciens de radiologie L2, 22 Techniciens de laboratoire A1, 1 Techniciens de laboratoire A2.



Dans un Centre de Santé de Mbuji-Mayi

En outre, la mortalité maternelle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain avec un niveau de décès plus élevé dans

²² Voir les détails par zone de santé en annexe

les Zones d'exploitation minière. Dans le domaine de la santé de la reproduction, la situation semble s'améliorer car selon les données issues de l'enquête MICS 2010, 73% des accouchements sont assistés par un personnel de santé qualifié contre 67% en 2001 (Mics 2). Selon MICS 2010, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans s'élève à 156 pour mille alors que le taux de mortalité infantile s'élève quant à lui à 96 pour mille dans l'ensemble de la province. La mortalité infantile et infanto-juvénile constitue un problème de santé publique dans la province du Kasaï Oriental. Elle est surtout due aux décès périnataux, aux infections respiratoires aiguës, au paludisme, à la rougeole, aux maladies diarrhéiques, au VIH. Dans la plupart des cas, la malnutrition y est associée.

Le rapport annuel des activités au bureau de lutte contre la maladie (B4/DPS Kasaï Oriental) 2009 a retenu cinq premières maladies suivantes selon le nombre des cas : (i) paludisme, (ii) fièvre typhoïde, (iii) maladies diarrhéiques, (iv) infections respiratoires aiguës (IRA), malnutrition protéino-énergétique (MPE). Pour chacune de ces maladies on a enregistré respectivement 0,31%, 0,04%, 0,1%, 0,15% et 1,55% des décès sur l'ensemble des cas répertoriés.

Quelques autres cas des maladies telles que la coqueluche, la diarrhée sanglante, la grippe, la maladie du sommeil, la méningite, monkeypox, la paralysie flasque aiguë, la rougeole, tétanos néonatale ont été enregistrées ces dernières années.

Tableau 7. INDICATEURS DE BASE SUR LA SANTE

	Kasaï Oriental	RDC
Proportion de ménages habitant à 2km d'un poste de santé	95,60%	74,40%
Proportion de ménages habitant à 10km d'un hôpital	85,20%	65,40%
Nb de lits pour 100.000 habitants	10,9	9,9
Ratio médecins / populations	1/38.667	1/17.746
% de femmes (15-49 ans) ayant rencontré des problèmes pour accéder aux soins	86,40%	85,10%
• Problème financier	75,80%	75,60%
• Problème de transport	44,60%	44,00%
• Permission d'y aller	32,60%	22,10%
Utilisation d'une méthode contraceptive (15-49 ans)	11,30%	20,60%
Soins prénatals (15-49 ans) chez médecin ou sage femme	38,20%	35,80%
Accouchement en établissement sanitaire	69,80%	70,10%
Accouchement assisté par		
•médecin	4,40%	5,20%
•sage femme	37,80%	31,60%
•infirmier	23,50%	27,60%
total personnel de santé	65,70%	64,40%
Taux de mortalité maternelle	ND*	549
Proportion de ménages disposant de moustiquaire (imprégnée ou non)		
Utilisation de moustiquaire pour dormir	14,20%	28,00%
• enfant moins de cinq ans	6,90%	19,00%
• femmes 15 – 49 ans	7,40%	18,90%
• femmes 15 – 49 ans enceintes	13,30%	20,00%

Source : Tiré de « Province du Kasaï Oriental, Pauvreté et condition de vie des Ménages », PNUD Mars 2009 ; (*) non disponible

Le secteur de la santé a quelques **forces** dont : (i) fonctionnalité des Zones de santé ; (ii) existence des partenaires techniques et financiers qui appuient les activités de la santé ; (iii) existence d'un laboratoire provincial de référence.

Cependant, plusieurs **faiblesses** peuvent être signalées : (i) personnel qualifié en quantité insuffisante, instable et inégalement réparti (ii) faible couverture sanitaire ; (iii) problèmes liés au système d'approvisionnement en médicaments essentiels, (iv) vétusté et ou insuffisance des infrastructures sanitaires et équipements médicaux ; (v) part du budget de l'Etat consacrée à la santé a sensiblement baissé, jusqu'à atteindre des proportions inférieures à 1% ; (vi) faible fonctionnalité des Zones issues du nouveau découpage pour la plupart; (vii) inadéquation entre la demande des services de santé de qualité notamment les services de SR/PF et la multiplication des ZS non viables; (viii) faible accès de la population aux soins de santé de base et de qualité ; (ix) accroissement des besoins en ressources humaines et en infrastructures (Bureaux Centraux de ZS, Hôpitaux Généraux de Référence et Centres de santé, etc.) et (x) prévalence élevée de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ;(xi) inconscience du personnel médical dans la prise en charge des malades, (xii) existence d'une Centrale de Distribution Régionale des médicaments (CDR/CADMEKO).

Les **opportunités** à retenir sont : (i) développement du partenariat public-privé ; (ii) présence de partenaires intervenant dans les domaines de la santé tant publics que

privés, ONG, les Agences du Système des Nations Unies, la présence des mutuelles de *santé*.

Le secteur de la santé connaît quelques **menaces** dont les plus importantes sont : (i) prolifération des établissements scolaires et universitaires offrant un enseignement médical au rabais; (ii) conditions de travail moins décentes et peu motivantes ;(iii) inexistence d'une loi rendant obligatoire la consultation pré-nuptiale pour les fiancés ; (iv) faible accès aux services SR/PF par les populations affectées par les crises humanitaires ; v) prolifération des structures sanitaires modernes (pharmacie, dispensaire,...) et traditionnelles qui ne répondent pas aux normes et (vi) automédication ; (vii) conflits intercommunautaires (une instabilité du personnel médical et difficulté d'accès) ;

2.3.1.2. VIH/ SIDA

Le plan provincial de développement sanitaire de 2011- 2015 situe le taux de prévalence du VIH/ Sida à 4,8 % pour l'ensemble de la population du Kasaï Oriental.



Les antirétroviraux

Selon le rapport de PNMLS 2010, la prévalence du SIDA calculée à partir du Système national de séro-surveillance dans les sites sentinelles auprès des femmes âgées de 15 à 49 ans est estimée à 4% en RDC. En revanche, il est de 5,6 % dans la province du Kasaï Oriental. Ceci classe la province parmi les zones les plus affectées de la RDC. Cette proportion représente en effectif absolu près de 226.494 cas des séropositifs de 15 à 49 ans, ce qui n'est pas du tout négligeable.

61% des femmes âgées de 15 à 24 ans ont déjà connu leurs premiers rapports sexuels d'après MICS 2010 ; tandis que la fréquence du comportement à risque chez les jeunes est très élevée dans la ville de Mbuji-Mayi, se traduisant par le rapport sexuel à risque au cours de 12 mois précédents avec 75,1% alors que le taux d'utilisation des préservatifs lors du dernier rapport sexuel à risque n'est qu'à 33,7%.

D'après le rapport PNLK/Kasaï Oriental 2010 et le rapport sur le profil de la Pauvreté et condition de vie des Ménages du PNUD de mars 2009 ,le taux de prévalence chez les professionnels de sexe est le plus élevé à Mbuji-Mayi, soit 24,5% environ 5 fois plus élevé que pour toutes les autres cibles. Mbuji-Mayi est donc la ville où le taux de prévalence chez les PS est le plus élevé comparé à celui de toutes les autres villes du pays.

En effet, si la quasi-totalité des individus de 15 à 49ans ont entendu parler du VIH/SIDA (95% des femmes et 98% des hommes), seulement 8,6% des femmes et 12,2% des hommes peuvent être considérés comme ayant une connaissance

« complète » du SIDA. En plus, seulement 18,9% des filles et 59,2% des jeunes hommes connaissent un endroit se procurer un condom. Ces proportions sont trop faibles pour prévenir la transmission du SIDA par le rapport sexuel. Enfin, la thérapie antirétrovirale permet aux malades de vivre plus longtemps mais la rupture fréquente des stocks et l'incertitude des appuis des bailleurs restent un obstacle important, ne permettant pas aux malades, dont le revenu moyen mensuel n'est que de 27\$, de se prendre en charge financièrement. Le tableau ci-dessous présente les détails sur cette situation.

Tableau 8: PREVALENCE DU SIDA

Tranche d'âge	Kasaï Oriental	RDC
PREVALENCE DU SIDA		
• 15 – 49 ans(femmes)	5,60%	4,00%
Connaissance complète du sida		
• Femmes 15-24 ans	9,40%	15,10%
• Femmes 15 à 49 ans	8,60%	15,30%
• Hommes 15-24 ans	6,70%	20,70%
• Hommes 15 à 49 ans	12,20%	22,20%
Connaissance d'un endroit où se procurer un condom		
• Femmes 15 – 24 ans	18,90%	37,20%
• Hommes 15 – 24 ans	59,20%	60,50%

Source : Tiré de « Province du Kasaï Oriental, Pauvreté et condition de vie des Ménages », PNUD Mars 2009

Forces : (i) apport des partenaires techniques et financiers dans la lutte, (ii) développement d'un partenariat actif et inclusif(Etat, privé,PTF, et ONG locales), (iii) l'existence du plan

opérationnel multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida 2011-2012 et du Plan de contingence, (iv) organisation des PVV en associations, (v) présence de certains centres de lutte contre le VIH/Sida (CDV,PTME), (vi) la distribution gratuite des ARV et de préservatifs.

Faiblesses : (i) faible synergie des acteurs dans la lutte contre le VIH/sida, (ii) faible capacité de coordination de PNMLS dans la lutte contre le VIH/SIDA, (iii) baisse remarquable des activités de sensibilisation auprès de la population, (iv) l'insuffisance d'intégration du paquet VIH/Sida dans certaines zones de santé, (v) faible allocation budgétaire en faveur des activités de lutte contre le VIH/Sida.

Opportunités : (i) présence des plusieurs PTF, (ii) l'intervention du Gouvernement provincial dans le secteur.

Menaces : (i) Les pertes en vies humaines spécifiquement dans la population active dues au VIH/SIDA, (ii) rupture répétée des intrants (ARV et autres matériels), (iii) financement des ONG non viables, (iv) Le nombre de plus en plus élevé des personnes vivant avec le VIH, d'orphelins et d'enfants vulnérables dont la prise en charge globale reste précaire,(v)l'ignorance de la population sur la prévention du VIH/SIDA, (vi) la prévalence toujours élevée dans les Villes de la Province, (vii)faible connaissance de statut sérologique par la quasi-totalité de la population, (viii) faible pourcentage de sang ayant fait l'objet de dépistage du VIH dans les Centres de transfusion, (ix) faible couverture des services de prise en charge des IST, (x)

discrimination et stigmatisation des PVV et PA dans les différents milieux, (xi) les pratiques sexuelles à risque (partenaires multiples et doubles tarification des transactions sexuelles avec ou sans préservatif...), (xii) fermeture des bureaux des certains partenaires (GTZ, AMO-CONGO, FNUP, ...) qui appuyaient le secteur.

2.3.1.3. EMPLOI

La situation de l'emploi au Kasaï Oriental est marquée par la coexistence des secteurs formel et informel avec prédominance de ce dernier secteur.



Un Creuseur de Diamant

Dans le secteur formel, on peut noter la présence des employeurs suivants :

- Industries minières : MIBA, SCIM

- Industries de transformation : BRACONGO, SOGAKOR, BIOPHARKO...
- Société de télécommunication : VADACOM, AIRTEL, CCT, TIGO...
- Sociétés de transport : SNCC,CAA, OKAPI...
- Sociétés commerciales : BELTEXCO, ROFFE CONGO, CONGO STORE, CONGO FUTUR, REGIDESO, SNEL....

En dehors de ces sociétés, l'Administration publique est le principal pourvoyeur d'emplois formel. Globalement le secteur formel ne représente que 6,5% des emplois selon les résultats de l'enquête 1-2-3.

En ce qui concerne le secteur informel, ce dernier est marqué par toute sorte d'activités entre autres : le petit commerce, les négociants de diamant d'exploitation artisanale, l'agriculture, le transport privé (chauffeurs voitures et motos taxi, colporteurs pédaleurs, payeurs..). Il convient de préciser que secteur agricole représente près de 58,3% d'emplois dans l'informel contre 41,7% non agricole.

Notons que le secteur informel, bien qu'absorbant une majeure partie de la main d'œuvre locale (93,5% selon l'enquête 1-2-3) se dérobe aux prescriptions légales d'où la difficulté de maîtriser ses effectifs réels des employés. Il viole donc constamment le respect du SMIG et d'autres avantages sociaux professionnels des travailleurs. Voir en annexes les détails sur le profil de l'emploi au Kasaï oriental.

Les principales **forces** du secteur de l'emploi sont : (i) existence des textes légaux en matière de l'emploi ; (ii) émergence de l'initiative privée entraînant la création des emplois ; (iii) développement d'une vie associative active (iii) disponibilité de la main d'œuvre.

Les **faiblesses** sont : (i) conditions de travail précaires, (ii) absence de contrat dans le secteur informel, (iii) pas de protection sociale, ni de prise en charge médicale ; (iv) non maîtrise des effectifs des emplois dans le secteur informel ; (v) baisse des activités des entreprises minières ; (vi) absence des mesures d'accompagnement des initiatives privées ; (vii) faible investissement dans la province ; (viii) salaire modique et irrégulier ; (ix) difficulté d'épargne.

Quelques **opportunités** peuvent être signalées : (i) immenses potentialités naturelles (minières et forestières...); (ii) énormes potentialités du secteur agricole susceptible de créer beaucoup d'emplois ; (iii) installations des bureaux locaux des partenaires qui emploient la main d'œuvre locale.

Les **menaces** pour ce secteur sont nombreuses. Il y a lieu de signaler : (i) enclavement de la Province ; (ii) mauvais climat des affaires ; (iii) proportion élevée d'enfants travailleurs; (iv) carence des institutions financières et bancaires ; (v) délocalisation des capitaux et (vi) fuite de la main d'œuvre qualifiée vers d'autres lieux ; (vii) clientélisme

2.3.1.4. ALIMENTATION

Les produits vivriers de base sont le maïs, le manioc, le haricot et l'arachide pour l'ensemble de la Province ; le riz et la banane plantain sont généralement consommés dans le District de Sankuru.

La base de l'alimentation est végétale. Les aliments d'origine animale proviennent principalement de la chasse et de la pêche, de l'élevage du petit bétail et de la basse-cour. Le petit bétail et la volaille n'ont pas uniquement un but alimentaire, ils ont également un rôle social, ils sont donnés en cadeau pour honorer les engagements entre groupes familiaux. En général, la quantité des protéines animales semble faible.

En raison du faible développement de l'élevage et de la forte pression exercée sur la faune par la chasse traditionnelle au niveau des villages, la consommation de la viande est de plus en plus réduite. Pour compenser ce déficit beaucoup de structures d'encadrement, opérant dans la province, intensifient la culture des légumineuses (vigna et soja).

Aussi, est-il noté une évolution négative dans le régime alimentaire actuel de la population, suite à la conjoncture économique difficile et à la faiblesse de la production locale. En effet, non seulement plus de 75% de ménages ruraux mangent chaque jour des légumes au fufu ou au riz dans la province, mais aussi, la prise de repas est généralement réduite à un par jour. Selon les résultats du sondage d'opinions sur la perception de la pauvreté au sein de la population

congolaise(SOPPOC, mars 2005) 94,7% des ménages au Kasaï Oriental mangent tout au plus un repas par jour contre 5,3% qui mangent deux repas ou plus.

Selon les résultats de l'enquête MICS de 2010, 50% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et la malnutrition aiguë globale affecte 8% des enfants de moins de 5 ans. Aussi, l'enquête approfondie de PAM effectuée en août 2011 a relevé une insécurité alimentaire généralisée dans la province. Globalement les taux d'insécurité alimentaire sévère et modérés sont plus élevés dans les territoires suivants : Lusambo/Lubefu (70,6%), Katakokombe/Lomela (63,7%), Lodja (60,5%) Kabeya Kamwanga (57,5%), Lupatapata/Miabi (54,8%), Tshilenge (54,7%), Katanda (52,1%) selon la même source.

Forces : (i) Diversité des produits vivriers (maïs, le manioc, le haricot et l'arachide pour l'ensemble de la Province ; le riz et la banane plantain), (ii) existence des Partenaires Techniques et Financiers ; (iii) existence des textes juridiques (arrêté du Gouvernement) ; (iv) Projet Ditunga financé par le Gouvernement basque.

Faiblesses : (i) insuffisance d'unités de transformation alimentaire, (ii) faible production agricole, (iii) faible diversité alimentaire dans les menus des ménages ; (iv) opacité des partenaires dans l'exécution des projets ; v) malnutrition

Opportunité : (i)Projet PADIR (PRESAR), (ii) Présence des partenaires au développement.

Menaces : (i) dépendance de la province en approvisionnement des produits vivriers de base vis-à-vis de l'extérieur, (ii) abandon des travaux champêtres au profit d'autres activités dont l'exploitation artisanale du diamant dans une bonne partie de la province.

2.3.1.5. HABITAT ET URBANISME

La situation de l'habitat au Kasaï Oriental est très précaire, tant en milieu rural qu'urbain. Le cadre de vie ne réunit pas les conditions minimales. Le nombre de logements



Mbuji-Mayi vue du ciel

construits soit par l'Etat, par un organisme public ou privé est insignifiant par rapport aux logements produits par l'auto – construction. Les populations habitent pour la plupart dans des concessions. Les maisons d'habitation sont le plus souvent en brique adobe (67,5%) avec des sols en terre battue ou en paille (88,4%). En revanche, sur l'ensemble de la RDC, les maisons sont bâties en pisé (30,1%) avec du sol fait de terre battue ou en paille (80,8%).

En savane, les villages sont le plus souvent importants, par contre dans la forêt ils sont habituellement petits. La forme des villages est généralement la même, les cases en pisé construites de sticks et de paille sont souvent disposées le long de la route. Très peu sont en briques et aux toits couverts de chaume et rares en tôles. La plupart des maisons sont mal entretenues à tel point que les populations rurales vivent dans des conditions d'insalubrité généralisée et beaucoup n'ont pas de latrines.

Les lieux habités ne sont aussi généralement pas à proximité ni de sources d'eau potable. Globalement, concernant l'habitat, les données provenant de l'enquête 1-2-3 pour le Kasaï Oriental présentent la situation suivante : une grande promiscuité (58 %), les types de matériaux du sol des logements utilisés sont : murs en Pisé 20,9%, Brique adobe 67,5%, Bloc de ciment 6,2% Brique cuite 3,9% et pour le type de sols : terre battue ou paille 88,4% et Planche ou ciment 10,7%.

D'après ces chiffres 8 ménages sur 10 habitent dans des logements où les matériaux du sol est fait de terre battue tandis que dans les centres urbains, 18,5 % de ménage emploient le ciment, le carrelage, les pierres plates. Dans les centres urbains, 35 % des ménages emploient les tôles galvanisées et 8 % des tôles de récupération tandis que en milieu rural et les zones périurbaines 63 % de ménages ont pour toiture la chaume, la paille, les feuilles (zones de forêt). Dans les centres urbains, le type de matériau utilisé est le

bloc de ciment, les briques cuites (MueneDitu) et les briques adobes. En milieu rural on note une forte prédominance de pisé, la brique adobe a tendance à s'étendre. Près de 9 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement contre 4 sur 10 en milieu urbain où la proportion des ménages locataires est de 50 %. Près de 81% des ménages ont déclaré ne pas être satisfait de leur logement (Enquête SOPPOC 2005).

Par ailleurs, la province du Kasaï Oriental est très pauvre en matière d'urbanisme. A part la concession de la MIBA qui a été urbanisée pour le logement des ses travailleurs à Mbuji-Mayi, les villes de Mbuji-Mayi et de MweneDitu n'ont pas été urbanisés en grande partie. Cette situation est due surtout à cause de la non-conformité de lotissement aux règles de l'urbanisme et à l'inexistence d'une politique d'habitat et des plans d'aménagement des milieux ruraux

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les caractéristiques de l'habitat au Kasaï Oriental.

Tableau 9: CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT AU KASAI ORIENTAL

	Kasaï Oriental	RDC
Type d'habitation : maison dans concession	87,40%	83,20%
Type de murs		
• Pisé	20,90%	38,70%
• Brique adobe	67,50%	30,10%
• Bloc de ciment	6,20%	10,30%

• Brique cuite	3,90%	8,50%
Type de sols		
• Terre battue ou paille	88,40%	80,80%
• Planche ou ciment	10,70%	16,70%

Source : Tiré de « Province du Kasaï Oriental, Pauvreté et condition de vie des Ménages », PNUD Mars 2009

Forces : (i) existence des services de l'habitat fonctionnels ; (ii) existence d'immenses étendues des terres disponibles pour la construction ; (iii) abondance des matériaux de construction (sable, bois, etc.) ; (iv) érection d'immeubles en matériaux durables par des particuliers.

Faiblesses : (i) habitat du type traditionnel ne réunissant pas les conditions hygiéniques ; (ii) vieillissement des habitations ; (iii) non respect des normes urbanistiques ; (iv) absence du plan d'aménagement urbain ; (v) spoliation des espaces verts et ceux destinés à la construction des équipements collectifs, (vi) forte promiscuité ; (vii) absence d'une politique de l'habitat.

Opportunités : (i) sol argileux pour la fabrication des briques ; (ii) existence des potentialités forestières ; (iii) création d'une école de cadastre.

Menaces : (i) catastrophes naturelles ; (ii) absence d'un plan d'urbanisation ; (iii) érosions et inondations et iv) déforestation.

2.3.1.6. EAU ET ASSAINISSEMENT

L'accès de la population à l'eau potable est en régression dans la province, passant de 52% en 2000 à 43% actuellement (MICS, 2010). L'atteinte de la cible fixée pour 2015 (71%) paraît difficile.



Bureau Asurep Lubilanji

En milieu urbain, la production et la distribution de l'eau potable sont généralement assurées par la REGIDESO dans la Province du Kasaï Oriental. Elle gère 7 centres d'exploitations, à savoir :MweneDitu, Gandajika, Lodja, Kole, Lusambo, Katanda, Kabinda et Mbuji-Mayi parmi lesquels quatre sont en service (MweneDitu,Lodja ,Lusambo et Mbuji -Mayi) .

A part le centre de Mbuji-Mayi qui fonctionne à base de l'énergie électrique produite par la MIBA, les autres centres sont alimentés en énergie électrique produite par les centrales thermiques dont le cout d'exploitation est très élevé.

La Regideso a 3625 points de vente en service dont 1252 bornes fontaines pour 24720 point de vente totaux.

Le taux de recouvrement de la province est de 46% et le portefeuille impayé des factures de consommation s'élève à 2500 millions de francs.

Le réseau de distribution d'eau de Mbuji-Mayi est vieux de plus de 35 ans .A ce jour il est long de 400357 ,85m. Suite au ravinement du sol, ce réseau est presque apparent et s'exposant ainsi aux actes de vandalisme de la part des inciviques (vol, fraude, sabotage, fuite....)

Le réseau de Mbuji-Mayi couvre environ un tiers de l'étendue de la ville laissant ainsi plusieurs quartiers sans eau potable : Makala, Dipumba, Tubondo, Dubai et autres.

Dans les milieux ruraux partout dans la province, plusieurs sources et puits d'eaux ont été aménagés par les ONG et desservent la majorité de la population.

Le système d'assainissement quant à lui reste très précaire, la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées par exemple pour l'évacuation des

ordures est estimée à 22,5% contre 17 % seulement pour l'utilisation des installations sanitaires améliorées selon MICS 2010.

En matière d'eau et assainissement, la Province présente quelques forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Forces dont : (i) présence de plusieurs sources d'eau : (ii) présence des services de la REGIDESO, SNHR et PNA ; (iii) présence des partenaires œuvrant dans le domaine de l'eau : CARITAS, CARE, FOMI, UNICEF, CROIX ROUGE, CTB/FPE, USAID; iv) projet villages et écoles assainis

Plusieurs **faiblesses** sont à indiquer : (i) insuffisance de techniciens en assainissement ; (ii) faible accès à l'eau potable ; (iii) insuffisance des sources aménagées ; (iv) absence d'une politique de gestion des déchets ménagers et industriels ; (v) inefficacité des services de la REGIDESO dans la quasi totalité de la province ; (vi) non application des dispositions en matière de l'assainissement ; (vii) faible budget de l'Etat alloué au secteur ; (viii) insuffisance et vétusté de matériel.

Opportunité : la présence des partenaires et autres acteurs de développement

Menaces : (i) pollution d'eau, (ii) Défection de la tuyauterie provoquant des fuites énormes d'eau, (iii) faible allocation budgétaire. (iv) dommages causés par les ravins sur le réseau de distribution d'eau.

2.3.1.7. DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Face à la faiblesse de l'Etat congolais à remplir sa mission traditionnelle de pourvoyeur des services publics envers la population, cette dernière a appris à s'organiser pour se prendre en charge. Les consultations participatives communautaires ont réaffirmé la volonté des organisations communautaires de participer désormais à la gestion de la chose publique, aux programmes de développement et de la relance économique.

Le Gouvernement, conscient de cet état des choses et de la nécessité d'associer désormais les organisations communautaires au processus de développement durable, se fixe l'idée d'arriver à une mise en œuvre décentralisée du développement durable au niveau des collectivités locales.

En tant que partenaires incontournables du développement national, provincial et local, les organisations de la Société civile sont regroupées autour des différentes plateformes telles que : Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales pour le Développement (CRONGD), Confédération de Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO), Forum Sida (FOSI), Réseau Femmes et Développement (REFED) etc.

Forces : (i) existence de plusieurs organisations des communautés de base ; (ii) structuration des organisations en réseaux ; (iii) existence de la Loi 004/ 2001 du 20 juillet 2001

portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'Utilité Publique (iv) existence des partenaires techniques et financiers qui appuient cette dynamique. (v) Esprit d'entrepreneuriat.

Faiblesses: (i) difficulté d'obtention de la personnalité juridique pour agir en toute liberté; (ii) faibles capacités humaines, techniques et institutionnelles; (iii) faible mobilisation des ressources locales pour leurs activités. (iv) viabilité précaire, (v) faible appropriation de la dynamique par les communautés ;.

Opportunités : (i) Existence du Plan Quinquennal qui nécessite l'implication de la dynamique communautaire ; (ii) décentralisation qui donne plus d'autonomie de gestion à la province et aux entités territoriales décentralisées ; (iii) présence des partenaires qui appuient la dynamique communautaire.

Menaces : (i) forte dépendance au financement extérieur; (ii) politisation des organisations ; (iii) conflit de leadership.

2.3.1.8. CULTURE ET ARTS

La culture est définie comme un ensemble des faits idéologiques, des structures sociales, et des manifestations intellectuelles, artistiques qui caractérisent une société à une époque de son histoire tandis que l'art est un ensemble des œuvres artistiques d'une société.



Masques SONGHE

La société Kasaienne dispose d'une production des œuvres artistiques riches qui la caractérise. On cite la littérature orale : des poèmes, des contes, des proverbes, des devinettes, des chansons en langues locales accouplées à la danse (le tshiluba, le songhé, l'otetela, le kaniok, le kuba, le kete, et le kanitshin).

Dans la littérature écrite, des écrivains Kasaiens ont produit des œuvres d'une valeur éducative non négligeable. Beaucoup sont publiées en français. Notons aussi les arts plastiques ou les pièces théâtrales débitées par des acteurs des troupes théâtrales, des chorales, des orchestres des jeunes, des fanfares,...

Par ailleurs, la peinture n'est pas très développée. Elle émerge ce dernier temps au service de la promotion des entreprises commerciales, des actions de développement comme des campagnes de masses et des acteurs politiques. En définitive, la culture et l'art Kasaiens sont fonctionnels. Ils sont vecteurs des idées, de l'éducation et des mentalités. Ils sont sollicités dans

les cérémonies de dépouillement de deuils, d'enterrement, de propitiations, de baptêmes, de prières, de célébrations de fêtes de mariages et naissances, d'intronisation des dignitaires et des campagnes électorales etc.

Forces : (i) la diversité de la production et l'esprit de créativité ; (ii) absence de la discrimination dans la production des œuvres d'arts communautaires; (iii) permet selon certaines croyances aux vivants les vivants et les morts ; (iv) moyen de conservation des valeurs traditionnelles positives.

Faiblesses : (i) modicité des revenus recueillis dans l'exercice du métier conduit certains chanteurs à des dérapages que certains qualifient de mendicité ; (ii) la sculpture sur bois et ivoire n'est pas développée ; (iii) le tissage de raphia a tendance à disparaître ensemble avec sa réputation d'antan ; (iv) étroitesse du marché de production des vases en argile; (v) les instruments musicaux utilisés jadis (tam-tam, xylophone, flute traditionnelle (cipuidi)) et autres sont de plus en plus remplacés par les instruments modernes ; (vi) les jeunes talents ne se développent que dans les églises de réveil pour la production à caractère commercial ; (vii) l'absence des musées artistiques, des expositions artistiques, des amphithéâtres, des maisons d'édition, des sponsors promotionnels des œuvres traditionnelles, des syndicats et associations des artistes.

Opportunités : (i) existence de la Division de la culture et art en province et du Fonds de Promotion Culturelle, (ii) des

services de tourisme et des canaux de communications, (iii) des maisons de vente des supports audio-visuels

Menaces : (i) le départ des acteurs vers d'autres lieux ; (ii) Non respect des droits d'auteur ; (iii) mauvaise gestion des fonds de promotion culturelle ; disparition des griots

2.3.2. FACTEURS VERS LE CHANGEMENT/ PROGRES SOCIAL

2.3.2.1. EDUCATION

A) Enseignement primaire, secondaire et professionnel

Le Kasaï Oriental compte trois provinces éducationnelles à savoir :Kasaï Oriental 1 (District de Tshilenge, ville de Mbuji-Mayi), Kasaï Oriental 2(District de Sankuru) et Kasaï Oriental 3 (District de Kabinda et la Ville de MweneDitu)

Il y a lieu de préciser que la province n'a pas hérité de la colonisation assez d'infrastructures scolaires à l'instar des autres provinces du pays. Celles qui existent sont en nombre insuffisant et se trouvent dans un état de délabrement très avancé. D'où il y a inadéquation entre la demande scolaire et les infrastructures existantes. La plupart d'écoles sont dépourvues des manuels scolaires, des programmes, du matériel didactique et des bancs-pupitres.

En ce qui concerne l'éducation non formelle, les quelques centres que compte la province sont dans un état vétuste. Avec

la poussée démographique de la population leur nombre s'avère insuffisant, posant fortement des problèmes de capacité d'accueil. D'ailleurs, ces centres fonctionnent dans un environnement très malsain ne répondant pas toujours aux normes hygiéniques.

Quant à l'enseignement professionnel, il n'est pas aussi développé que l'enseignement général. Sur l'ensemble des classes organisées dans la province, l'Annuaire statistique Nationale 2007-2008 a révélé que 3,6% seulement sont du type professionnel avec 2,3% élèves inscrits dans la filière sur le total d'inscrits au secondaire.

Par ailleurs, le rapport sur la situation de l'enseignement préscolaire et primaire au Kasaï Oriental pour l'année scolaire 2009-2010 renseigne qu'il y a eu 3420 écoles primaires avec un effectif de 222.495 élèves dont 115.882 Garçons et 106.613 Filles. Bien que le Kasaï Oriental a enregistré certaines avancées au ces dernières années, le taux net de scolarisation au primaire est de 78,1% selon MCS 2010 contre 64,0% en 2001(MICS 2), le secteur éducatif a encore un long chemin à parcourir pour un niveau optimal de qualité et de performance. Il subsiste en son sein des disparités quant à l'équité au niveau de l'accès entre filles et garçons au secondaire (0,56 en 2010). Par ailleurs, le non respect de la carte scolaire et le taux élevé de déperdition sont à déplorer. Il convient de noter que sur l'effectif total des enseignants enregistrés au secondaire, 90,1% sont des hommes contre 9,9% des femmes. Mais aussi près de 37,4% sont sous qualifiés.

Tableau 10. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE AU KASAÏ ORIENTAL 2009-2010						
				Nbre D'ELEVES		
PIMAIRE	Nbre D'écoles	Nbre des classes	Nbre d'enseignants	Fille	Garçon	Total
		3420	23907		453693	508939
Annuaire statistique Nationale 2007-2008						
SECONDAIRE	Nbre D'écoles	Nbre des classes	Nbre d'enseignants	Fille	Garçon	Total
	1118	9887	14128	104234	156352	260586

Source : Situation de l'enseignement préscolaire et primaire au Kasaï Oriental 2009-2010 et Annuaire statistique Nationale 2007-2008

Tableau 11. REPARTITION DES ELEVES INSCRITS AU SECONDAIRE PAR NOMBRE DES SALLES DE CLASSE ET TYPE D'ENSEIGNEMENT (KASAÏ ORIENTAL)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DES CLASSES	INSCRITS
GENERAL	5091	159173
NORMAL	2186	50896
TECHNIQUE	2240	44379
PROFESSIONNEL	351	5974
ARTS ET METIER	19	164
ENSEMBLE	9887	260586

Annuaire statistique Nationale 2007-2008

Forces : (i) taux net de fréquentation scolaire élevé ; (ii) disponibilité des parents à scolariser leurs enfants (garçons et filles); (iii) appui des partenaires dans le secteur; (iv) fabrique des craies et ardoisine au Diocèse de Mbuji-Mayi.

Faiblesses : (i) vétusté et insuffisance des infrastructures, matériels didactiques, manuels scolaires ; (ii) non respect de la carte scolaire ; (iii) maigre salaire des enseignants irrégulièrement payé ; (iv) insuffisance en qualité et en quantité du personnel enseignant ; (v) insuffisance du budget alloué au secteur ; (vi) faible revenu des parents ; (vii) insuffisance du corps d'inspecteurs ; (viii) insuffisance des centres de formations professionnelles ; (ix) taux élevé d'analphabétisme des parents ; (x) faible couverture au niveau primaire, avec des grandes inégalités dans l'accès et une extension incontrôlée au niveau secondaire; (xi) forte détérioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux ; (xii) système d'administration scolaire lourd et désuet (mécanisation du personnel) ; (xiii) l'inexistence des bibliothèques et laboratoires dans toutes les écoles, (xiv) la négligence de l'hygiène scolaire et absence des dispensaires scolaires, (xv)l'insuffisance du contrôle et de l'évaluation pédagogique sont manifestes, (xvi)le vieillissement des éducateurs qui réduit la capacité d'encadrement des apprentis et participants, (xvii) insuffisance des établissements scolaires ayant des filières techniques et professionnelles, (xviii) l'insuffisance des centres d'alphabétisation, (xix)) insuffisance des établissement d'enseignement supérieur organisant les filières techniques pour la formation des formateurs,

Opportunités : (i) mise en œuvre de la politique sectorielle ; (ii) développement du partenariat public-privé (iii) partenaires techniques et financiers qui appuient le secteur.

Menaces : (i) abandon du métier d'enseignant par les qualifiés, suite à la démotivation ; (ii) attraction des zones minières ; (iii) mariage précoce des jeunes filles ; (iv) pauvreté des parents ; (v) l'interminable problème de prise en charge des Enseignants par les parents ; (vi) non recyclage du personnel enseignant ; (vii) exploitation des élèves par les enseignants dans les travaux manuels (viii) corruption du personnel enseignant. (ix) Vieillesse du personnel enseignant, (x) La sous-qualification du personnel éducateur est importante, (xi) installation des ciné-vidéos à proximité des écoles.

B) Enseignement Supérieur et Universitaire

Le Kasaï-Oriental compte 7 universités et 12 instituts supérieurs dispensant une formation spécialisée. Les universités organisent deux cycles voire trois cycles de formation dans différents domaines : Médecine, droit, économie, Sciences appliquées, Sciences des communications, lettres et Agronomies.

Les Instituts Supérieurs quant à eux organisent des filières d'études spécialisées : enseignement, animation agricole, informatique, gestion, techniques médicales, animations rurales. La plus vieille institution supérieure et universitaire de la province est l'ISP/ Mbuji Mayi (fondée en 1968).

Plus de la moitié de ces institutions fonctionnent dans leurs propres bâtiments, contre près de tiers qui sont locataires. Toutefois, la capacité d'accueil est déficitaire car dans certaines facultés surpeuplées (Médecine, ISTM) les étudiants suivent les cours dans des conditions précaires : faible aération, déficit en mobilier etc. L'enseignement est dispensé principalement par le personnel scientifique a cause du nombre réduit du personnel académique. Ainsi, pour la ville de Mbuji-Mayi par exemple qui concentre plus de la moitié d'institutions d'enseignement supérieur et universitaire, on dénombre moins de cinquante professeurs (toutes catégories confondues) alors que la population estudiantine est estimée a près de 5000. La carence des professeurs est telle que certaines institutions dépendent à 90 % des professeurs visiteurs. Ce qui retentit négativement sur le respect du calendrier académique. Sur les 19 institutions existantes, seules deux possèdent une bibliothèque viable avec un fonds de plus de 20.000 volumes et une salle de lecture.

Concernant la recherche, on peut noter que les recherches menées ne sont pas traduites en solution des problèmes qui se posent dans la société. Aussi, les recherches souffrent souvent du manque d'appuis financiers. Ce qui fait que la troisième mission de l'université, c'est-à-dire le service à la communauté n'est pas accomplie correctement.

La distribution spatiale de ces institutions se présente comme suit :

Tableau 12. DISTRIBUTION SPATIALE DES INSTITUTIONS

SITE	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT
1. MBUJI MAYI	<ul style="list-style-type: none"> - Université Officielle de Mbuji-Mayi (U.O.M) - Université de Mbuji-Mayi :(U.M) - Université des sciences de l'information et de la communication (UNIS) - Institut Supérieur des Techniques Médicales de Mbuji-Mayi (ISTM/MBM) - Institut Supérieur des Techniques de l'information Appliquée (ISTIA/ MBM) avec une extension à Kabinda ; - Institut Supérieur de Gestion et des Techniques (ISGT) ; - Institut Supérieur des Techniques Médicales Saint Luc (ISTM Saint Luc) ; - Institut Supérieur Pédagogique ; - Centre Interdisciplinaire pour le développement et l'Education permanente (CIDEP) avec des extensions à Tshilenge, Kabinda, MweneDitu.
TSHILENGE	<ul style="list-style-type: none"> - Institut Supérieur des Etudes Agronomiques ;
MWENE DITU	<ul style="list-style-type: none"> - Institut Supérieur des Techniques Médicales de MweneDitu (ISTM/MweneDitu) ; - Centre Universitaire Extension de l'Université de Lubumbashi(UNILU) ; - Institut Supérieur Pédagogique de MweneDitu (ISP/MweneDitu) avec une extension à Wikong.

KABINDA	<ul style="list-style-type: none"> - Université du Kasaï (U.KA) ; - Université de Kabinda (UNIKAB) ; - Institut Supérieur des Techniques Médicales (ISTM/Kabinda)
TSHOFA	- Institut Supérieur de Tshofa (ISP /Tshofa)
KOLE	- Institut Supérieur Pédagogique (ISP/Kole) ;
WEMBO NYAMA	<ul style="list-style-type: none"> - Université de WemboNyama à WemboNyama ; - Institut Supérieur de WemboNyama (ISP/WemboNyama).

Source : Rapports Académiques et enquête de terrain 2010

Forces:(i) existence d'une Loi libéralisant l'ouverture des institutions d'enseignement supérieur et universitaire, (ii) engouement manifeste de la jeunesse à poursuivre leurs études au supérieur, (iii) disponibilité des parents à supporter les frais académiques de leurs enfants, (iv) nombre important des institutions supérieure et universitaire et diversité des filières d'études organisées

Faiblesses :(i) faible capacité d'accueil des établissements, (iii) insuffisance de moyens d'enseignement (laboratoire, centre d'apprentissage, supports didactiques adéquats), (iv) insuffisance des bourses d'études pour les étudiants, (vi) l'octroi sélectif des bourses de spécialisation, (vii) faiblesse d'encadrement des étudiants, (viii) distributions spatiale des établissements d'enseignement supérieur et universitaire inégale ; (ix) nombre réduit des professeurs, (x) coût élevé de recherche et de publication, (xi) insuffisance des revues dans

les institutions supérieur et universitaire, (xii)absence d'une structure de coordination de résultats de recherches ;(xiii) difficulté de publié, donc difficultés de promotion pour plusieurs membres du corps académiques et scientifiques, (xiv) émergence de la corruption

Opportunités : (i)existence de la coopération des universités congolaises avec les autres universités étrangères, (ii) appui des professeurs visiteurs.

Menaces : (i)Intervention perverse des critères non académiques dans l'évaluation des étudiants, (ii) les résultats des recherches sont publiés localement dans des revues paraissant une fois l'an (annales), (iii) On remarque qu'une fois promu, le personnel scientifique cesse de s'adonner à la recherche.

2.3.2.2. MOYENS DE COMMUNICATION

Les moyens de communication étant des voies/canaux par lesquels le message est transmis, la province du Kasaï Oriental en dispose de 4 types dont notamment : 1) canaux de communication interpersonnelle ; 2) canaux de communication de masse ; 3) canaux traditionnels ; 4) canaux scriptovisuels et audiovisuels.

Canaux de communication interpersonnelle : Il s'agit de la communication qui se fait dans la communauté. Cette catégorie de canaux vise essentiellement à :

- informer régulièrement les familles et les communautés sur les pratiques favorables au développement communautaire ;
- convaincre et induire le changement de comportements attendus auprès des individus, des familles ;
- induire le changement social dans les villages, quartiers, villes pour une acceptation et une adoption des pratiques familiales communautaires.

On peut noter dans cette catégorie : les confessions religieuses à travers les groupes de prière, les paroisses, les communautés évangéliques ; les associations des jeunes/enfants, les clubs des loisirs, les entités politico administratives, les conseils de sages au village, paires éducateurs, associations féminines et ONG, agents de sante, enseignant, relais communautaire,... lors des visites a domicile, des entretiens, discussions de groupes dirigées etc.

Canaux de communication de masse : il s'agit de la communication par les radios, télévisions, journaux, magazines, dépêches d'agence.

En ce qui concerne le paysage médiatique au Kasaï Oriental, la cartographie affiche plus ou moins 53 organes de presse audio visuels, émettant en modulation de fréquence avec faible rayon de couverture qui s'étendent sur le territoire de la province.

Tableau 13 : REPARTITION DES RADIOTELEVISIONS AU KASAÏ ORIENTAL PAR VILLE ET DISTRICT

SITE	Nbre des rtv	Dénomination
Mbuji-Mayi	13	(rtnc, okapi, rtf, rtdk, khrt, rtop, rmctv, rteelda, Nsanga, lisanga, rts, rtzoe, rta)
MweneDitu	6	rtnc, rmctv, rtm, rtt, rtvs, rtsoleil
Tshilenge	5	tshilenge radio télévision, radio mont Sion, radio movonkatshia, ralik, radio de miabi
Kabinda	17	(rtnc, krtl+, rtk, rtve, ritas, rttk, rcl/lubao, rdl/lubao, Bascule/lubao, rck/kamana, rcol/luilu, ralilu/luilu, rtp/luilu, rmc/luilu, rtg/kamiji, rmc/ngandajika, rditunga/ngandajika, rtcn/ngandajika)
Sankuru	12	rtnc/lodja, rtl/lodja, rds/lodja, tabalayi/lusambo, rmc/lusambo, rtnc relais/lusambo, Osase/tshumbe a lubefu, rtvk/kole, rtlisanga/kole, rok/katakokombe, pillomela, rsl/lodja).

Source : Etat des lieux de la Divicom au 15 août 2011

Il sied aussi d'indiquer l'existence de quelques 5 journaux publiés localement (ACP officiel, Congo Wetu, Congo espoir, Plume d'or plus, Tourbillon révélateur) principalement dans le chef lieu de la province. La plupart des medias dans la province fonctionnent sans une autorisation en bonne et due forme.

Canaux traditionnels : ici on fait recours aux théâtres, chansons, folklore. La province compte environ 14 troupes théâtrales dont 5 à Mbuji Mayi, 2 à Mwene Ditu, 2 à Kabinda, 1 à Lusambo, 3 à Lodja et à Luilu. Le folklore constitue aussi un moyen de diffusion de messages dont on peut trouver 4 à Mbuji Mayi, 2 à Mwene Ditu et tant d'autres presque dans tous les villages à travers les Territoires de la province du Kasaï oriental.

Canaux scripto-visuels et audio-visuels : il s'agit d'un moyen qui utilise des supports vidéos, diapositives, internet, phonie, boîtes à images, dépêches d'agence. La province du Kasaï Oriental n'est pas restée en marge des nouvelles technologies de la télécommunication (internet, cellulaire,...). Elle dispose à ce jour de 4 maisons de télécommunication cellulaire dont Vodacom, Airtel, CCT et Tigo. Il faut signaler qu'il y a disparité de couverture selon les cas : par exemple, le district du Sankuru est couvert seulement par Vodacom et Airtel à Lodja et à Lusambo, tandis que le reste de ses territoires sont couverts par des phonies comme moyens de communication. Le district de Kabinda est couvert par Vodacom et Airtel à Lubao, Kabinda et Kamiji ; Ngandajika, Luilu et Mwene Ditu couverts par Vodacom, Airtel et CCT. À ce type il faut encore ajouter les cybers café installés principalement dans les 2 villes (Mbuji-Mayi et Mwene Ditu).

Forces: (i) existence du pluralisme médiatique et une représentation provinciale de l'organe de régulation des

medias,(ii) Libéralisme dans le secteur, (ii) existence de réseaux/structures de participation communautaire .

Faiblesses : (i) insuffisance en formation professionnelle, (ii) forte emprise des promoteurs politiques sur le contenu des programmes de leurs radios, (iii) faible niveau d'association ou de syndicalisation : forte pesanteur politique sur la presse, (iv) absence de subventions de l'Etat au médias, (v) manque d'imprimerie locale pour les journaux, (vi) faible pouvoir d'achat des lecteurs loin de favoriser la culture de presse, absence des agences de presse, insuffisance d'appui aux canaux de communication interpersonnel et traditionnel.

Opportunités : (i) Constitution de la RDC, la Loi 96- 002 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de presse et des mesures d'application, (ii)existence d'une école supérieure de formation des journalistes en province (UNISIC ex IFASIC), (iii) faculté des Sciences de l'Information et Communication /Université Officielle de Mbuji-Mayi.

Menaces:(i) absence de structures de régulation a l'intérieur de la province, (ii) Mauvaise programmation des émissions, (iii) sage du personnel non qualifié', (iv)les effets pervers de l'usage de l'internet, la communication cellulaire, insuffisance de l'énergie électrique pour faire fonctionner les stations des médias audiovisuels.

2.3.2.4. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les réseaux de transport au Kasaï-Oriental comprennent les voies routières, fluviales, aériennes ainsi que le chemin de fer. Compte tenu de son enclavement, ces différentes voies revêtent une importance considérable en ce qu'elles permettent de relier le Kasaï-Oriental non seulement avec les autres provinces, mais aussi avec les autres contrées du territoire provincial.

RESEAU ROUTIER



Vue d'une route à Mbuji-Mayi

Conformément à l'Arrêté N° 79/BCE/TPA/60/004/79 du 28 janvier 1979, le réseau routier du Kasaï Oriental se répartit de la manière suivante :

- 1) Routes d'intérêt provincial (RP), prioritaires (RP1) et secondaires (RP2) : 2741 Km ;

- 2) Routes d'intérêt national (RN) : 539 Km, qui relient la province au reste du Pays pour le commerce et le contact des personnes ;
- 3) Routes d'intérêt local (desserte agricole) : 5937 Km, qui assurent la liaison entre les villes, les centres de grandes agglomérations et les campagnes.

La gestion des routes d'intérêt national est confiée à l'Office des Routes, celle des routes d'intérêt local revient au Direction des Voies des Desserte Agricole (DVDA), service sous tutelle du Ministère de Développement Rural. Actuellement, ces routes se trouvent dans un état de dégradation avancée et nécessitent une évaluation sur terrain pour orienter des interventions efficaces.

Par ailleurs, le programme routier de desserte agricole de la province a été généralement conçu de façon à désenclaver les trois Districts, à savoir Tshilenge : Kabinda et Sankuru, en vue d'accroître leurs productions végétales, animales et forestières, et d'assurer l'évacuation de celles-ci vers les centres de consommation. Elles mesurent 5937 Km.

Tableau 14. SYNTHÈSE RESEAUX ROUTIER, PONTS, BACS, BUSES ET DIGUES AU KASAÏ ORIENTAL

District	Réseau (Km)	Ponts (ml)	Bacs (Unité)	Buses (ml)	Digues (m3)
Tshilenge	637	82	2	120	9.720
Kabinda	1.273	287	4	539	10.444
Sankuru	2.554	519	5	128	1.680
Total	4.429		11	787	21.844

Source : Office des Routes, 2001.

RESEAU DES VOIES FLUVIALES

La principale voie fluviale navigable de la province est constituée par la rivière Sankuru. Cette rivière est navigable entre Pania-Mutombo et Ilebo. Les embarquements s'effectuent aux ports de Pania-Mutombo, Lusambo et Bene Dibebe, Mbuji Mayi est relié au Sankuru par la rivière Lubi dont l'embarquement se fait au port de Ndomba.

Cette voie offre un important potentiel d'évacuation des produits agricoles, forestiers et animaux du District de Sankuru vers Kinshasa et le Sud de la province.

RESEAU FERROVIAIRE

La Province du Kasaï Oriental est desservie par le chemin de fer Lubumbashi-Ilebo long de 1463 Km. La distance entre Lubumbashi et Kamina (598 Km) est parcourue par une locomotive électrique, tandis que le reste est assuré par les

locomotives Diesel. Ce chemin de fer traverse le Sud-Ouest de la province sur une distance de 150 Km passant par Muene-Ditu. La gare de MueneDitu est le plus grand point du commerce frontalier de la province par où entrent et sortent les biens et les personnes en direction du Sud. Elle est aussi très importante pour l'approvisionnement de la province en produits pétroliers provenant de l'étranger via Kinshasa et Katanga.

RESEAU AERIEN

Le réseau aérien au Kasaï Oriental est composé d'un aéroport national de classe B à Mbuji Mayi et d'un aérodrome de 2^{ème} catégorie (classe D) à Lodja. A part ces deux aéroports, il existe dans la province les plaines de secours laissées par les Belges à Lusambo, Kabinda, Gandajika, MueneDitu et à Kabeya Kamuanga. Ces pistes se trouvent dans un état de dégradation très avancée.

Forces : (i) existence de plusieurs réseaux de transport ; (ii) présence de l'Office de Route, de l'OVD, de la DVDA, de la SNCC et des agences de compagnies aériennes dans la Province ; (iii) présence des partenaires dans le secteur;

Faiblesses : (i) plusieurs tronçons routiers non praticables ; (ii) irrégularité des trains sur la voie ferrée ; (iii) difficulté d'approvisionnement en carburant et lubrifiant. (iv) Coût élevé du transport aérien, (v) pénurie des compagnies aériennes

Opportunités : (i) existence des partenaires techniques et financiers (la MONUSCO et le PAM) dans le secteur ; (ii)

développement du partenariat public-privé, (iii) décentralisation.

Menaces : (i) présence des érosions ; (ii) corruption et clientélisme dans le secteur ; (iii) faible budget alloué au secteur. (iv) Tracasseries administratives et policières

2.4. PROFIL ECONOMIQUE

L'économie du Kasaï Oriental, depuis l'époque coloniale, était focalisée sur la production minière et l'agriculture ; tandis que les voies de communication reliant différentes localités étaient aménagées et régulièrement entretenues aux fins de faciliter les échanges commerciaux. Le diamant est la base de l'économie de la province et le principal produit d'exportation. Mbuji-Mayi, le chef lieu de la province, était désigné comme la capitale mondiale du diamant industriel.

La chute de la production de MIBA et de l'exploitation artisanale du diamant, précipitée par l'effondrement des cours du diamant sur le marché mondial, a entraîné avec elle la chute de l'économie de la province. Les activités spéculatives et celles liées à l'exploitation artisanale du diamant entretiennent sans cesse une demande relativement solvable mais qui n'arrive malheureusement pas à être satisfaite par l'offre intérieure, surtout en ce qui concerne les produits vivriers. En conséquence, la province reste tributaire des importations des biens et services en provenance d'autres provinces et de l'étranger.

La structure de l'économie du Kasaï Oriental reste en outre caractérisée par son extraversion tandis que son tissu industriel demeure très faible ; les industries étant quasi inexistantes. Aussi est-elle dualiste c'est-à-dire où coexistent les secteurs formel et informel, non intégré et hypertrophié par le secteur du commerce à faible contribution du secteur agricole.

Au Kasaï Oriental à l'instar d'autres provinces du pays, la femme joue un rôle déterminant non seulement en tant que productrice mais aussi du fait de son implication dans les activités de mouvements associatifs. Cependant, son niveau limité en termes d'instruction constitue une obstruction aux innovations dans les techniques modernes de production.

2.4.1. COMPOSANTES DE L'ECONOMIE DE LA PROVINCE

Dans le cadre de ce plan quinquennal, le profil économique se basera sur le diagnostic des composantes de l'économie de la province suivantes : (i) agriculture, élevage et pêche ; (ii) mines ; (iii) commerce ; (iv) industrie ; (v) énergie et (vi) tourisme. Pour chacune de ces composantes, l'on identifie les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, somme toute essentielles. En outre, il est analysé le revenu territorial de la Province à travers notamment (i) les exportations et importations des biens et services ; (ii) les transferts financiers entrants et sortants, desquels l'on calcule ce revenu territorial. Cette nouvelle approche, éprouvée par la qualité limitée des données statistiques certes, permet néanmoins d'avoir une idée approximative sur le revenu qui reste effectivement en

circulation dans la province au cours d'une période de référence donnée. Ici, cet exercice se base sur l'année 2010.

**Tableau 15. PRODUIT INTERIEUR BRUT DU KASAÏ ORIENTAL
AUX PRIX COURANTS (EN MILLIONS DE FC)**

	2010e	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
SECTEUR PRIMAIRE	687 290,4	788 106,9	913 181,4	1 035 262,5	1 175 144,8	1 332 534,2
I. AGRICULTURE, PECHE et ELEVAGE	610 922	701 356	814 701	925 926	1 052 888	1 195 081
A. AGRICULTURE	588 378	675 786	785 378	892 873	1 015 665	1 153 331
B. PECHE	4 255	4 845	5 582	6 322	7 164	8 073
C. ELEVAGE	18 289	20 725	23 741	26 731	30 059	33 677
II. FORESTERIE	37 653	42 625	48 757	54 819	61 524	68 764
III. MINES	38 715	44 126	49 723	54 517	60 733	68 689
SECTEUR SECONDAIRE	195 318	219 707	250 872	283 878	319 928	360 655
I. PRODUCTION MANUFACTURIERE	170 001	190 932	217 683	245 964	276 653	311 298
II. PRODUCTION D'ELECTRICITE	10 748	12 140	13 880	15 695	17 690	19 934
III. PRODUCTION D'EAU POTABLE	2 436	2 753	3 148	3 562	4 016	4 528

IV. BTP/INFRASTRUCTURES	12 134	13 882	16 162	18 657	21 569	24 895
SECTEUR TERTIAIRE	673 242	781 594	909 838	1 050 877	1 211 385	1 394 018
I. SERVICES MARCHANDS	643 878	738 923	860 770	991 938	1 139 790	1 307 246
1. Commerce	528 726	605 299	704 095	811 284	931 864	1 068 688
2. Transports	198	227	265	305	351	402
4. Tourisme, hôtels, restaurant	1 752	2 009	2 330	2 659	3 034	3 455
6. Autres services	113 202	131 388	154 081	177 689	204 541	234 701
II. SERVICES NON MARCHANDS	29 364	42 672	49 068	58 939	71 596	86 773
PIB AUX COÛTS DES FACTEURS	1 555 850	1 789 408	2 073 892	2 370 017	2 706 458	3 087 208
DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	7 078	9 214	11 455	14 241	17 704	22 010
PIB AUX PRIX DU MARCHÉ	1 562 928	1 798 622	2 085 347	2 384 258	2 724 163	3 109 218

Source : Cadrage macroéconomique 2011-2015.

e= Estimations

p=Projections

Tableau 16. PART CONTRIBUTIVE DES SECTEURS AU PIB AU KASAÏ ORIENTAL, 2010-2012 (EN %)

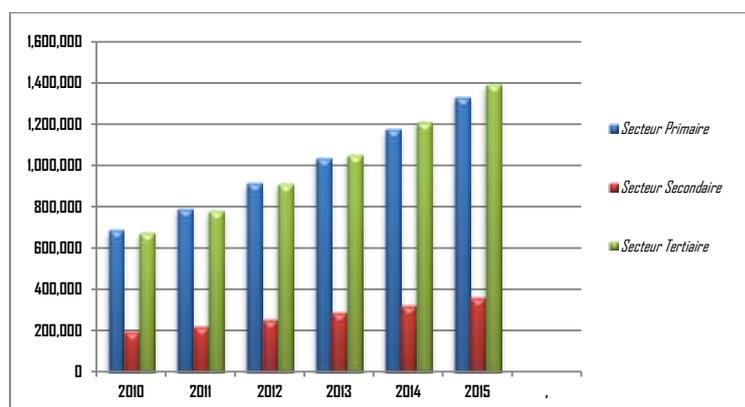
	2010	2011	2012
SECTEUR PRIMAIRE	0,44	0,44	0,44
I. AGRICULTURE, PECHE et ELEVAGE	0,89	0,89	0,89
A. AGRICULTURE	0,96	0,96	0,96
B. PECHE	0,01	0,01	0,01
C. ELEVAGE	0,03	0,03	0,03
II. FORESTERIE	0,05		
III. MINES	0,06	0,06	0,05
SECTEUR SECONDAIRE	0,12	0,12	0,12
I. PRODUCTION MANUFACTURIERE	0,87	0,87	0,87
II. PRODUCTION D'ELECTRICITE	0,06	0,06	0,06
III. PRODUCTION D'EAU POTABLE	0,01	0,01	0,01
IV. BTP/INFRASTRUCTURES	0,07	0,07	0,07
SECTEUR TERTIAIRE	0,43	0,43	0,44
I. SERVICES MARCHANDS	0,96	0,95	0,95
1. Commerce	0,82	0,82	0,82
2. Transports	0,00	0,00	0,00
4. Tourisme, hôtels, restaurant	0,00	0,00	0,00
6. Autres services	0,18	0,18	0,18
II. SERVICES NON MARCHANDS	0,04	0,05	0,05
PIB AUX PRIX DU MARCHÉ	1	1	1

Selon le cadrage macroéconomique 2010-2015, les chiffres estimés pour 2010, indiquent que la contribution en millions de FC de différents secteurs de l'économie au PIB du Kasaï Oriental est de 687.290,4 pour le Secteur Primaire, 195.318 pour le Secondaire et 673.242 pour le Tertiaire, soit respectivement 44 ; 12 et 43% de parts au PIB. Dans le Secteur Primaire, la part de l'agriculture, élevage et pêche est considérable : 610.922 de millions de FC, soit 89% où l'agriculture contribue à elle seule à hauteur de 96,31%. Rappelons que ce secteur est aussi composé de la Foresterie et des Mines, dont les parts respectives sont de 5 et 6%. En outre, au cours de la période sous revue, le Secteur Secondaire reste dominé par la production manufacturière dont la part est de 170.001 millions de FC, soit 87%. Elle est suivie, dans l'ordre d'importance, de secteurs des BTP/Infrastructures, Production d'électricité et Production d'eau potable. La part de celle-ci s'avère minime, avec seulement 1,2%.

Par ailleurs, le Secteur Tertiaire demeure dominé par les Services marchands. La part de ceux-ci, au cours de cette même année d'observation, est chiffrée à 643.878 millions de FC, soit près de 96% contre 4% pour les Services non marchands. Le Commerce est prépondérant dans les services marchands, avec 528.726 millions de FC soit plus de 82% de part tandis que la contribution de transports est marginale voire nulle. Cependant, la rubrique Autres services garde une part non négligeable de 17,6%.

Les projections effectuées sur base des hypothèses relativement optimistes, font entrevoir les mêmes tendances se maintenir jusqu'à l'horizon 2015, où le Secteur Tertiaire prendrait le dessus sur les autres, comme traduit dans le graphique ci-dessous. Le renversement de ces tendances constitue donc un défi important pour l'Exécutif Provincial, celui de placer l'économie de la province sur l'orbite de la diversification économique. Ce pari n'est pas utopiste du fait que le Kasaï Oriental garde un fort potentiel économique et d'importantes réserves en ressources naturelles. Pour l'agriculture, par exemple, le climat, la végétation, la nature du sol, les conditions propices à l'élevage de toute espèce animale domestique et un potentiel ichtyologique, constituent indubitablement une opportunité pour relancer les activités agropastorales dans le Kasaï Oriental.

Graphique 1. Evolution du PIB du Kasaï Oriental, projections 2011-2015 aux prix courants (en millions de FC)



AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE

Au Kasaï Oriental, l'agriculture demeure de subsistance et dont les principales productions concernent les aliments de base notamment le manioc, le maïs, le haricot, niébé, la banane, le riz, la patate douce, l'igname, l'arachide et le millet. La production agricole est aujourd'hui essentiellement réalisée par les paysans suivant un système cultural traditionnel. Ces produits sont plus ou moins développés dans le trois Districts de la province selon les facteurs essentiels ci-après : les habitudes alimentaires, les facilités d'accès au marché, la disponibilité des terres arables, la végétation et la nature du sol, les possibilités d'autres sources de revenus. La production de ces aliments reste globalement déficitaire, l'offre étant comblée par les importations. Par exemple le maïs, denrée alimentaire préférée du plus grand nombre de la population du Kasaï Oriental, est importé des provinces du Katanga, du Maniema, du Kasaï Occidental, du Nord-Kivu, de l'Equateur et du Bandundu ainsi que de certains pays de l'Afrique Australe (Zambie, Afrique du Sud et Zimbabwe). Comme le maïs, le manioc et l'arachide sont des produits d'importantes transactions commerciales au Kasaï Oriental et source de revenus substantiels pour les paysans, tandis que le riz constitue l'aliment de base des populations principalement du Sankuru d'où proviennent plus de 97% de la production provinciale. Le maïs est de plus en plus consommé au Sud et au Centre de la province comme le riz l'est au Nord.

Tableau 17 . PRODUCTION DES PRODUITS VIVRIERS AU KASAÏ ORIENTAL (EN TONNES)

Culture	2009		2010		Variation en %
	Nbre Ménages Agricoles	Production	Nbre Ménages agricoles	Production	
Manioc	939.842	8.683.723	1.201.927	12.818.617	0,48
Mais	963.720	574.054	1.173.154	813.511	0,42
Riz	208.204	117.493	294.695	135.503	0,15
Arachides	512.414	168.323	657.156	324.764	0,93
Niébé	376.833	149.680	541.407	268.234	0,79
Haricot	66.065	20.357	143.920	74.504	2,66
Soja	27.840	5.354	153.419	58.663	9,96
Patate douce	62.536	79.666	60.753	59.867	-0,25
Pomme de terre	2.137	5.853	372	2.062	-0,65

Source : Inspection Provinciale de l'Agriculture, Rapport 2010

Les responsables des services agricoles provinciaux révèlent que l'année agricole 2010/2009 est favorable en comparaison avec celle de 2009/2008 en termes d'augmentation de productions. Ils indiquent en outre qu'en ce qui concerne la culture de manioc en particulier, la province connaît toujours un excédent considérable nonobstant la présence de la mouche blanche dans la chefferie de Mulundu dans le District de Kabinda.

Quant aux systèmes modernes d'agriculture, la même source informe que ceux-ci ont presque disparu. En effet, la

production des produits de rente comme le coton, le caféier, le palmier à huile et l'hévéa ainsi que celle de certaines cultures vivrières sont en baisse continue consécutivement à la vétusté prononcée de la plupart des concessions dont un grand nombre se trouve en état d'abandon depuis près de quarante ans. Néanmoins quelques plantations sont encore en état d'exploitation, surtout dans le District de Sankuru en ce qui concerne le palmier à huile et le caféier en particulier. Le tableau ci-après renseigne sur les superficies de ces cultures dans les différents Districts.

Tableau 18. SUPERFICIES DES CULTURES PERENNES AU KASAÏ ORIENTAL EN 2010 (EN HECTARES)

	Palmier à huile	Caféier Robusta	Agrume (Citrus)	Canne à sucre	Banane plantain	Ananas
Kabinda	2.015,37	622,62	33	58	166,50	-
Sankuru	2.638,63	10.344,98	-	-	-	-
Tshilenge	350,71	78,65	44,50	-	2	0,5
MbujiMayi	8	2	-	1,5	-	-
MweneDitu	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5.012,71	11.048,25	77,50	59,5	168,5	0,5

Source : Inspection Provinciale de l'Agriculture, Rapport 2010

En ce qui concerne l'élevage, les espèces animales les plus élevées dans l'ensemble de la Province sont notamment les caprins, les porcins et la volaille. Leurs effectifs globaux au niveau de la province restent moins importants, comme le dégage le tableau repris ci-dessous. Elles sont produites essentiellement par les ménages. L'élevage des bovins se pratique dans quelques fermes au Sankuru et dans le District de

Kabinda. Les pillages de 1991 et 1993 ont porté atteinte à l'élevage du gros bétail : la société d'élevage du Congo (SEC) n'a toujours pas reconstitué certains de ses troupeaux de vache perdus. Le Kasaï Oriental reste fortement tributaire de l'extérieur en ce qui concerne les produits d'origine animale (poissons, viande, poulets, œufs).

Tableau 19. CHEPTEL DU GROS ET DU PETIT BETAIL DANS LE KASAÏ ORIENTAL EN 2010 (EN NOMBRE DE TETES)

	Bovin	Caprins	Ovins	Porcins	Poules	Canards	Pintades	Dindon	Pigeon	Lapin	Cobaye
MbujiMayi	-	4.048	364	1.852	126.324	37.197	2.217	2.974	23.067	5.901	7.387
MweneDitu	-	40.107	307	113	171542	87.266	12.232	18.429	13.207	44.917	56.616
Kabinda	2.026	313.574	19.622	16.767	607.842	56.287	222.242	12.316	22.638	48.596	28.641
Tshilenge	881	88.593	1.902	16.244	285522	57.066	33.746	3.347	41.067	28.221	10.577
Sankuru	3.248	486.234	50.889	62.047	67.649	51.339	10.542	53	13.531	8.438	12.327
Total	6.155	932.556	730.084	96.023	1.258.879	289.155	280.979	37.119	113.510	136.073	115.548

Source : Inspection Provinciale de l'Agriculture, Rapport 2010

Concernant les activités liées à la pêche au Kasaï Oriental, elles se pratiquent dans les biefs de pêche identifiés dans certains lacs et rivières mais aussi dans des étangs. Le Bureau de la Pêche et Pisciculture en collaboration avec la Coordination

d'Aquaculture a réussi en 2010 dans le Territoire de Ngandajika à exploiter 26 étangs au total sur 181,4 ares desquels 600 Kg de tilapia nilotica ont été produits après six mois en 2010. Toutefois, selon le rapport de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture, 24.214 étangs ont été exploités au cours de cette année indiquée sur une superficie totale de 29.630,33 ares avec le rendement moyen annuel de 21 Kg/are.

La province produit du poisson frais, fumé, salé et séché. Toujours selon la même source, en 2010 cette production s'est chiffrée à près de 352 tonnes avec le District de Sankuru en tête (plus de 200 tonnes), comme illustré dans le tableau ci-dessous. En termes d'emplois, 12.229 pêcheurs ont été identifiés en 2010 au Kasaï Oriental, dont certains ont été appuyés par le Gouvernement central et/ou les PTF (dont principalement la FAO).

Les contreperformances dans le domaine de la pêche et de la pisciculture procèdent essentiellement du manque d'appui technique, logistique, financier du reste accentué par l'offre limitée en intrants de pêche. Ces difficultés constamment rencontrées les années précédentes et qui demeurent sans solution, ont pour effet d'inciter le relâchement des activités piscicoles dans la province.

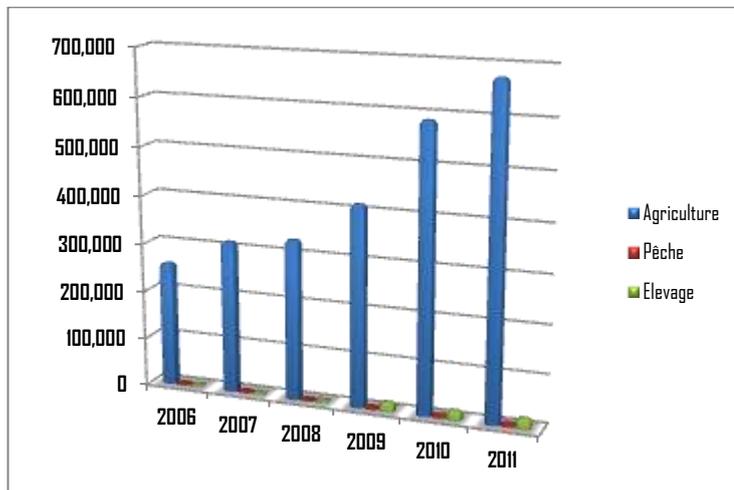
Tableau 20. PRODUCTION DE LA PECHE PAR ENTITE AU KASAÏ ORIENTAL EN 2010 (EN KG)

	Nombre de Pêcheurs	Quantité de poissons
Kabinda	6.140	106.873
Sankuru	2.337	214.383
Tshilenge	3.416	30.086
MbujiMayi	336	1.324
MweneDitu	-	-
Total	12.229	352.666

Source :Inspection Provinciale de l'Agriculture, Rapport 2010

En somme, à la lumière de ce qui précède, il ressort qu'au-delà de ses richesses minières, la Province du Kasaï Oriental demeure une province à vocation agricole où près de 70 % de la population vivent en milieu rural avec l'agriculture comme principale source des revenus.

Graphique 2. EVOLUTION DE CONTRIBUTION AU PIB L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE 2006-2015, EN MILLIONS DE FC



Pour ce secteur qui constitue la principale source des revenus de la population au Kasaï Oriental, les **forces** identifiées sont principalement : (i) existence du nouveau Code agricole ; (ii) Fort potentiel agricole au sol riche (Lubawu, Njoyi, Kalambayi, Win-Kanicin, Kamiji, Kambayi, Luputa, KalendaKashila, Cilundu, Lusambo et Lodja); (iii) existence de vastes étendues sur lesquelles l'on pratiquerait l'élevage de gros bétail (par exemple à Kambayi dans le Territoire de Luilu avec 30 Km² ainsi qu'à Kamiji et à Dinda respectivement dans les Territoires de Kamiji et Gandajika; (iv) relief favorable à l'agriculture ; (v) présence des tracteurs agricoles ; (vi) cours d'eau intarissables pendant la période d'étiage ; (vii) Progression des superficies voire de production pour quelques spéculations comme la banane plantain ; (viii) existence des cadres de concertation, à savoir le CARG (Conseil agricole rural de gestion), le COPROSEM (Conseil provincial de semences), l'APSKO (Association des producteurs des semences au Kasaï

Oriental) et de la filière semencière ; (ix) formation des techniciens agricoles par les institutions d'enseignement secondaire technique et supérieur (UOM et ISEA Mukongo) ainsi que la présence de l'INERA ; (x) existence des services administratifs et techniques de l'agriculture ainsi que celle des acteurs non étatiques (ANE) actifs et (xi) introduction de la mécanisation agricole avec 100 tracteurs distribués certains producteurs.

Cependant, le secteur reste miné par des contraintes qui en constituent de réelles **faiblesses**, parmi lesquelles : (i) faible niveau de production locale en produits vivriers, de pêche et d'élevage couplé avec la faiblesse des rendements consécutivement à l'utilisation des outils rudimentaires et des techniques inadaptées, à l'insuffisance des accessoires des tracteurs agricoles couplé avec l'absence de formation de leurs utilisateurs, à la faiblesse en nombre et en qualité du personnel d'encadrement technique avec des moyens de travail généralement insuffisants, à l'offre très limitée des infrastructures zoo-sanitaires et de conservation ainsi que de transformation et enfin à l'insuffisance des centres d'alevinage et à l'accès limité aux fertilisants du fait de leur coût élevé.

(ii) Insuffisance des structures efficaces d'encadrement et recrudescence des maladies ; (iii) Problèmes fonciers et coutumiers rendant difficile l'accès aux terres arables ; (iv) Diminution du nombre de têtes de bovins dans des ranchs de suite des pillages et de la mauvaise gestion (Cas du ranch de KalonjiNsenda, situé à Kalonji Sud qui comptait un cheptel de

milliers de têtes de bovins et aujourd'hui quelques 400 têtes seulement ; (v) Enclavement de plusieurs zones de production ; (vi) Dégénérescence des semences et des géniteurs ; (vii) Carence des cultivars à haut rendement cultural ; (viii) Insuffisance d'intrants ; (ix) Non existence de la loi semencière ; (x) Prix non rémunérateurs pour le paysan ; (xi) Produits d'origine animale tributaire de l'extérieur nonobstant les potentialités réelles en élevage de la province.

Cette situation s'amplifie par la régression de l'encadrement public des productions végétale, animale et forestière palpable au travers de la modicité des allocations budgétaires allouées au secteur et rarement exécutées. Ceci ne permet pas d'assurer le fonctionnement de l'INERA et d'autres structures importantes des filières du secteur encore moins l'entretien régulier des routes de desserte agricole.

Il y a lieu de constater que les contraintes recensées pour le secteur de l'agriculture, pêche et élevage au Kasaï Oriental sont nombreuses. Elles sont la conséquence de la conjugaison des éléments essentiels ci-après : (a) climat des affaires défavorable aux investissements ; (b) faible organisation des services financiers ; (c) allocation budgétaire insuffisante ; (d) infrastructures de base nécessaires au développement économique insuffisantes, en mauvais état ou non fonctionnels routes, pistes de desserte agricole, réseau électrique, centres de collecte, entrepôts, marchés publics) ; (e) activités de transformation quasi inexistantes ; (f) régime foncier dualiste, tiraillé entre le juridique et le traditionnel ; (g) manque

d'organisation des producteurs et acteurs des filières et (h) détérioration des conditions de vie en milieu rural.

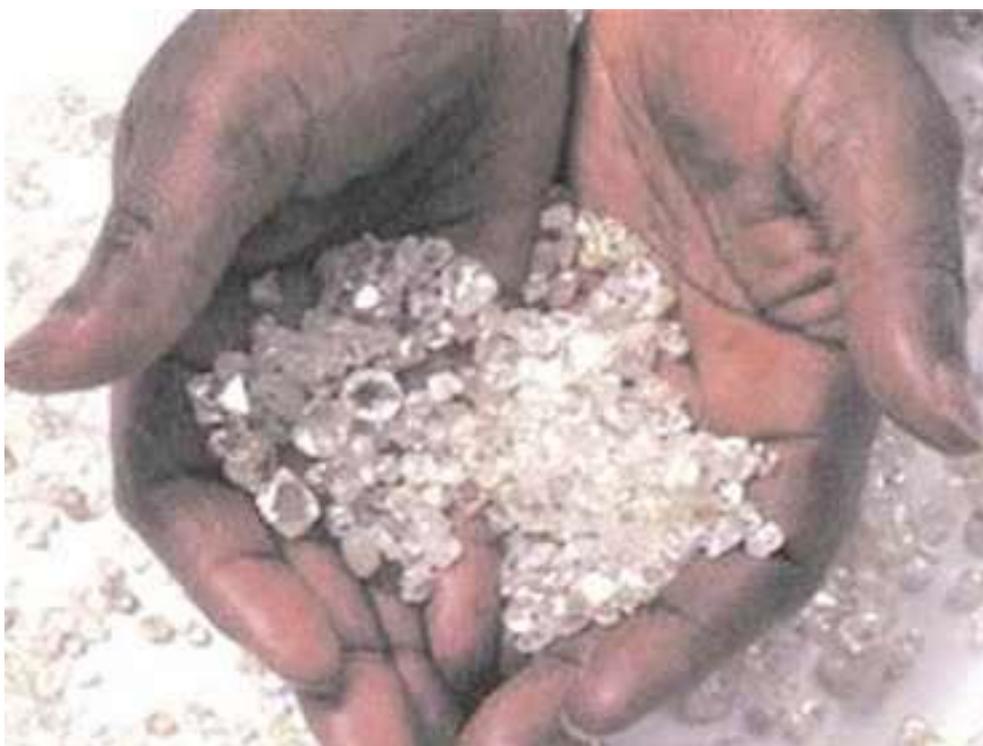
Au-delà de ces contraintes, il existe des **opportunités** certaines offertes par ce vaste potentiel qui n'attend qu'à être valorisé. Il s'agit notamment de : (i) Main d'œuvre abondante dans un contexte d'une démographie croissante ; (ii) Conditions climatiques et écologiques très favorable aux activités agricoles, piscicoles et d'élevage, avec une très grande marge pour accroître des étendues consacrées aux productions agricoles et animales (immenses plaines et plateaux de savane propices à l'élevage en ranching); (iii) Existence d'un important marché des produits agricoles alimentaires; (iv) Innombrables possibilités de la diversification agricole.

Toutefois, il importe de prendre au sérieux les facteurs principaux ci-après qui en constituent de véritables **menaces** : (i) érosions ; (ii) désintéressement des jeunes actifs aux activités champêtres au profit de l'exploitation du diamant ; (iii) exploitation artisanale du diamant poussant les forces vives à se détourner de l'agriculture en particulier avec pour conséquence la mal nutrition des enfants du fait de la rareté de l'aliment ; (iv) délabrement très avancé des voies de desserte agricole, accentuant ainsi les difficultés d'écouler les produits agricoles vers les centres de consommation ; (v) augmentation du niveau d'enclavement des bassins de production ; (vi) problèmes fonciers dans la plupart des territoires ; (vii) exode des forces productives vers d'autres Provinces ; (ix) conditions précaires de la population rurale ; (x) système de rémunération

inefficace à la production; (xi) importation importante des denrées alimentaires de base ; (xii) vols des bétails ; (xiii) destruction des cultures par les pachydermes (éléphants) et (ix) perturbations climatiques.

2.4.1.2. MINES

Le secteur des mines au Kasaï Oriental reste dominé par le diamant. Il existe deux types d'exploitation: les sociétés minières (MIBA et SCIM), qui disposent des titres miniers, et les exploitants artisanaux. Ces deux sociétés sont sans activités significatives depuis 2006. Le sous sol du Kasaï Oriental dispose aussi d'importants gisements diamantifères depuis la vallée de la MbujiMayi jusqu'à la forêt équatoriale du Sankuru. Les exploitations de la région de MbujiMayi et celles de Tshibue dans le territoire de Miabi fournissent la majeure partie du diamant industriel. Par ailleurs, la province dispose d'autres gisements découverts et non encore exploités, à savoir le malachite (à Katende dans le Territoire de Miabi), le cuivre (à MbujiMayi, Basanga et Lukula dans le territoire de Kabeya Kamuanga), le calcaire de ciment (dans les territoires de Katanda, Tshilenge, Ngandajika et de Kabeya Kamwanga, le calcaire à chaux (à Katende dans le territoire de Miabi et à BenaMpoyi, Tshiaba, BenaNtumba et Tshibombo dans le Territoire de Lupatapata) et le fer (dans les territoires de Luilu et Kabeya Kamwanga, à Tshintshianku).



Il sied de relever que cette exploitation de diamant durant près d'un siècle n'a pas profité aux populations qui croupissent dans la pauvreté. Environ 200.000 personnes (creuseurs) sont impliquées dans les activités de production artisanale.

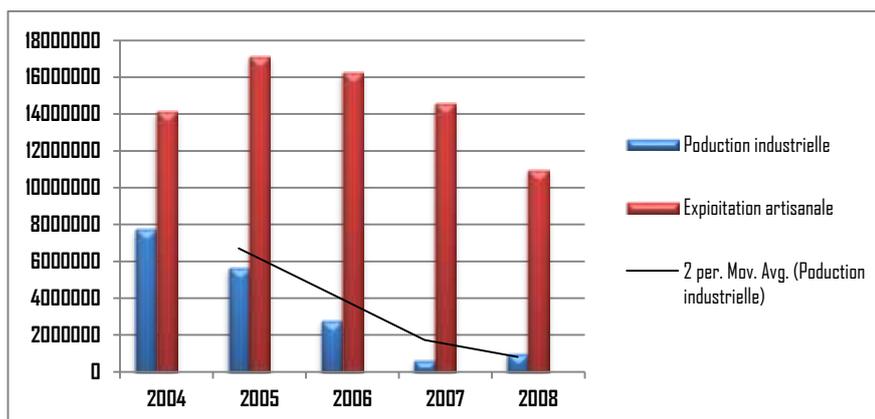
Tableau 21. PRODUCTION DU DIAMANT AU KASAÏ ORIENTAL (EN CARATS)

	2004	2005	2006	2007	2008
Production industrielle	7.748.785	5.666.758	2.803.208	641.222	989.313
Exploitation artisanale	14.143.403	17.115.426	16.278.294	14.573.439	10.927.434
TOTAL	21.892.188	22.782.184	19.081.502	15.214.661	11.916.747

Source : Rapports de la Division provinciale des Mines

A la lumière du tableau ci-haut, la production du diamant industriel au Kasaï Oriental demeure en baisse continue depuis 2004, comme traduit dans le graphique ci-dessous. Cette chute drastique de la production industrielle résulte des difficultés majeures de fonctionnement auxquelles la MIBA est confrontée depuis plusieurs décennies. En outre, il sied de noter que la production artisanale représente 95,8% de la production en 2007 et 91,7% en 2008.

Graphique 3. EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU DIAMANT AU KASAÏ ORIENTAL



Les **forces** identifiées dans ce secteur au Kasaï Oriental sont principalement : (i) Gisements de diamants importants et très riches (4% de diamant de joaillerie) ; (ii) Présence d'autres gisements de minerais non encore exploités ; (iii) Présence de la MIBA et de la SCIM et (iv) Début d'exploitation artisanale des gisements de calcaire à Kabeya Kamwanga et à Lupatapata.

Tandis que les éléments ci-après en constituent des **faiblesses** essentielles : (i) Insuffisance de l'énergie électrique

pour les sociétés d'exploitation ; (ii) Baisse drastique de la production du diamant consécutivement aux difficultés de la MIBA et de la SCIM ; (iii) Vente du diamant à l'état brut ; (iv) Revenu entaché de fraude fiscale, des exportations frauduleuses et de la faible application de la réglementation en vigueur ; (v) Expropriation des terres des paysans au profit d'autres ressources minières et des concessions minières ; (vi) Fraude généralisée et (vii) Inefficacité des organisations sensées encadrer les paysans (notamment le SESCAM).

Deux **opportunités** sont repérées s'agissant du développement du secteur minier au Kasaï Oriental, à savoir (i) libéralisation de l'exploitation en 1980 et (ii) indices d'autres gisements miniers dont le chrome-nickel à MweneDitu, le plomb à Lubi-Lukula au Nord de Mbuji-Mayi, la malachite, le cuivre, le calcaire de ciment et le fer.

Cependant, les principaux facteurs suivants **menacent** l'éclosion de la relance du secteur minier dans la province : (i) Morosité du climat des affaires ; (ii) Conflits fonciers parfois meurtriers ; (iii) Violences perpétrées dans les zones minières ; (iv) Insuffisance et dégradation des infrastructures de base (énergie et routes) ; (v) Propagation du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles (IST) caractéristique dans les milieux d'exploitation artisanale du diamant.

2.4.1.3. COMMERCE

Le commerce dans le Kasaï Oriental est dominé par les échanges des produits agricoles et autres biens de consommation. La situation du commerce au Kasaï Oriental est caractérisée par l'existence d'un important marché avec une demande sans cesse croissante face à une offre fortement déficitaire. Le déséquilibre entre l'offre et la demande reste structurel. Il est à souligner que la Ville de Mbuji-Mayi et ses environs constituent l'un des plus importants marchés des produits agricoles alimentaires du pays.

La Province n'exporte que peu vers le Kasaï Occidental et Kinshasa. Toute la production du diamant est totalement exportée (vers l'Europe et l'Asie), les produits de la BIOPHARCO vers l'Afrique. En outre, elle importe des provinces du Bandundu, du Maniema, du Nord-Kivu et du Katanga ainsi que des pays de l'Afrique Australe (principalement l'Afrique du Sud, la Zambie, le Zimbabwe et la Namibie) et d'autres continents. Le système de transports dans le Kasaï Oriental est multimodal mais les voies restent dans un état de délabrement considérable.

A ce jour, la voie aérienne reste le principal mode auquel l'on recourt du fait des contraintes auxquelles la SNCC se trouve confrontée depuis des décennies. Dans ces conditions, la réhabilitation de la voie ferrée et la reprise du trafic impacteront positivement sur les échanges avec le reste du

monde. Il en est de même de la réhabilitation de la RN1 sur l'entièreté de son linéaire.

Au Kasaï Oriental, la notion d'excédent (différence entre la production totale et la partie autoconsommée) ne reflète pas la réalité. En effet, la décision de commercialiser la production y procède d'autres facteurs exogènes à l'autoconsommation et restent généralement liés au coût de la santé, de l'éducation ou de tout autre besoin fondamental. L'importance de ce coût contraint généralement le paysan à vendre plus que l'excédent commercialisable, entamant substantiellement des quantités destinées à l'autoconsommation voire des semences gardées pour de prochaines saisons. (Cas très courant dans les Districts de Tshilenge et de Kabinda).

Tableau 22. CONTRIBUTION DU COMMERCE AU PIB, 2006-2015 (EN MILLIONS DE FC)

	2006	2007	2008	2009	2010 ^e	2011 ^p	2012 ^p	2013 ^p	2014 ^p	2015 ^p
SECTEUR TERTIAIRE	213 474	267 829	360 055	522 952	673 242	781 594	909 838	1 050 877	1 211 385	1 394 018
SERVICES MARCHANDS	205 684	255 931	343 186	501 628	643 878	738 923	860 770	991 938	1 139 790	1 307 246
Commerce	165 126	205 658	276 759	412 922	528 726	605 299	704 095	811 284	931 864	1 068 688
Part du Secteur Tertiaire au PIB	0.77	0.77	0.77	0.79	0.79	0.77	0.77	0.77	0.77	0.77

Source : Cadrage macroéconomique 2011-2015.

e=Estimations

p=Projections

Comme **forces** pour le commerce au Kasaï Oriental, l'on retient essentiellement (i) existence dans la d'un système de transport multimodal (rail, route, eau et air) et connectée à la voie du Sud et de l'ouest (rail) et (ii) existence d'un marché étendu malgré la faiblesse du pouvoir d'achat des populations.

Cependant, les éléments principaux ci-après en constituent des **faiblesses** : (i) prix élevés des différents produits consécutivement à l'importance de leurs coûts de revient étant donné que le transport s'effectue en gros par la voie aérienne et qu'une certaine discrimination s'observe sur les tarifs à l'importation de tous les produits ; (ii) inexistence des entreprises de manutention, une aubaine pour les ANE dont les prestations sont surfacturées tandis qu'elles demeurent exemptées de paiement des impôts ; (iii) prolifération des taxes et des tracasseries policières et administratives et (iv) conditions contraignantes d'accès aux crédits bancaires.

La province offre néanmoins des **opportunités** certaines au travers de : (i) l'existence de la ligne de chemin de fer Sakania-Ilebo en passant par MweneDitu et d'un potentiel de transport fluvial ; (ii) la réalisation de la réhabilitation de la RN1 dans la totalité de son linéaire et (iii) la réalisation du projet de construction du pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa et du prolongement du chemin de fer Kinshasa-Ilebo.

Cependant, quelques facteurs ci-après sont identifiés comme **menaces** au développement du secteur de commerce au Kasaï Oriental : (i) Tracasseries policières et administratives et

prolifération des taxes ; (ii) Inexistence de la chambre de commerce alimentant l'asymétrie informationnelle ; (iii) Système de transport défectueux ; (iv) Manque de crédit envers le système bancaire, dans un contexte des déséquilibres structurels des forces du marché.

2.4.1.4. INDUSTRIE

L'industrie au Kasaï Oriental, reste dominée par les sociétés ci-après : MIBA, SCIM, BRASIMBA, BIOPHARCO, SOGAKOR (Société des boissons gazeuses du Kasaï Oriental) et quelques boulangeries et pâtisseries.



Toutes ces unités industrielles se trouvent concentrées à Mbuji-Mayi. Nonobstant l'existence d'un fort potentiel économique et d'importantes réserves en ressources naturelles et énergétiques, l'industrialisation est loin d'être acquise du fait de plusieurs contraintes liées notamment à l'offre limitée de l'énergie électrique couplée avec toutes les difficultés d'accès aux gisements et aux capitaux.

Dans ces conditions, la réalisation du projet du barrage hydroélectrique de Katende au Kasaï Occidental et la poursuite de l'amélioration du climat des affaires constituent un grand atout pour l'industrialisation de la province.

Il est reconnu à ce secteur important deux facteurs essentiels qui en constituent une **force** indubitable, à savoir : (i) existence d'un fort potentiel économique et d'importantes réserves en ressources naturelles et énergétiques (calcaire, cuivre et ses dérivés, agro industrie, etc.) et (ii) gisements diamantifères importants et riches.

En revanche, de nombreuses **faiblesses** contraignent le secteur à des contreperformances, notamment : (i) existence d'un tissu industriel peu performant et caractérisé par la carence des moyens techniques ; (ii) faible développement du secteur ; (iii) difficultés d'accès aux matières premières et aux capitaux ; (iv) faible valorisation des intrants endogènes ; (v) emplois limités offerts par le secteur ; (vi) absence d'une politique d'incitation ; (vii) déficits énergétiques importants procédant entre autres d'un fonctionnement peu convenable des installations thermiques (à Mbuji-Mayi, à Kabinda et à Lusambo) par manque de pièces de rechange et des carburant et lubrifiants principalement) et de la vétusté du réseau de distribution électrique précisément à Kabinda et à MweneDitu.

Au-delà de ces contraintes majeures sus évoquées, une double **opportunité** est repérée, à savoir : (i) création d'une industrie de transformation du diamant et du bois grâce aux ressources forestières existantes ainsi que (ii) construction du barrage hydroélectrique de Katende au Kasaï Occidental.

Certains facteurs ont été identifiés comme **menaces** guettant le secteur de l'industrie au Kasaï Oriental et de nature à compromettre son le développement. Il s'agit de (i) Conditions contraignantes d'accès aux capitaux ; (ii) Morosité du climat des affaires et (iii) Fuite des cerveaux.

2.4.1.5. ENERGIE

En dehors de la ville de Mbuji-Mayi qui est desservie dans une faible proportion par la centrale hydroélectrique de Tshiala, dont la capacité installée est d'environ 17 MW ; le reste de la province est dans l'obscurité, hormis la Ville de Mwene-Ditu qui est alimentée également en partie par les centrales thermiques de SNEL et SNCC. La MIBA a construit des barrages hydroélectriques pour ses propres besoins. A l'heure actuelle, cette société dispose de trois centrales hydro électriques : Tshiala (1 MW), Lubilanji 1 (7,4 MW), Lubilanji 2 (9 MW).

La SNEL qui n'arrive plus à fournir normalement le courant électrique à sa clientèle à cause de nombreuses contraintes auxquelles elle se trouve confrontée depuis des années, a installé des groupes électrogènes pour l'énergie thermique à MbujiMayi, à Kabinda et à Lusambo.

En termes d'accès des populations à l'énergie électrique, l'on note un taux d'accès faible soit 0,8 % en milieu urbain contre 0,1% en milieu rural, contrastant ainsi avec d'importantes ressources énergétiques mais non suffisamment exploitées.

**Tableau 23. SITUATION DES CHUTES HYDROGRAPHIQUES
DANS LA PROVINCE**

N°	DESIGNATION DES CHUTES	PUISSANCE (Kwh)	RIVIERE	LOCALISATION
01	LUDIMBI	500	LUDIMBI	KABINDA
02	LUBILANJI II	4700	LUBILANJI II	MBUJIMAYI
03	KANTHIA	80	KANTSHA	LUPATAPATA
04	KATABAYI	14000	MBUJIMAYI	LUILU
05	KAFUMBU	7400	KALELU	GANDAJIKA
06	MOVO	0,467	MOVO	MIABI
07	TSHILOMBA	3000	LUILU	LUILU
08	HOLF	2500	LUBILANJI	KABINDA
09	LOMBELE	5000	LOMELA	LOMELA
10	LOMAMI	15000	LOMAMI	KATAKO KOMBE
11	LUKENI	3000	LUKENI	LODJA
12	KALAMBAYI	1000	LUBI	LUSAMBO
13	TSHIALA		LUBILANJI	KATANDA
14	BIBANGA		KABISEBA	KATANDA
15	KAKANGAYI		KAKANGAYI	MIABI
16	TUBI TUBIDI		LUBI	MIABI
17	LUBI		LUBI	KABEYA KAMWANGA

Source ; Monographie de la province du Kasaï Oriental (2005), p.84

La province présente des **forces** évidentes dans le secteur de l'énergie en l'occurrence : (i) existence d'un fort potentiel énergétique ; (ii) disposition par la MIBA de trois centrales hydro électriques : Young (700 KW), Tshiala 1 (1.375KW) et Tshiala 2 (4.200KW) et (iii) existence à MbujiMayi d'un réseau de distribution SNEL à l'état neuf (renouvelé en 2008).

Cependant, les points de **faiblesse** sont essentiellement les suivants : (i) Insuffisance de la production électrique ; (ii) Faible niveau d'accès des populations à l'énergie électrique ; (iii) Coût élevé des carburant et lubrifiant ; (iv) Difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange ; (v) Vétusté du réseau de la MIBA et (vi) Manque de financement SNEL pour la mise en œuvre du plan directeur existant ; (vi) Faible qualité de la fourniture facturée.

Sur le registre des **opportunités** offertes au Kasaï Oriental pour le développement du secteur de l'énergie, l'on note les principales que voici : (i) Existence de l'énergie-biomasse ; (ii) Libéralisation du secteur (production et distribution de l'électricité) ; (iii) Traversée de la province par la ligne haute tension Inga Shaba (possibilité de soutirage) et (iv) Exécution du projet d'érection du barrage hydro électrique de Katende.

Ces forces et opportunités identifiées demeurent cependant **menacées** par deux facteurs majeurs, à savoir : (i) Actes de vandalisme sur les équipements et (ii) Insolvabilité de la clientèle.

2.4.1.6. TOURISME

Le Kasaï Oriental comporte des sites touristiques pour la plupart naturels mais qui ne sont pas aménagés ni entretenus. Au total on en compte 54 dont 17 à MbujiMayi et dans le District de Tshilenge ; 12 dans le



District de Sankuru et 25 dans celui de Kabinda. Quant aux équipements d'hébergement, la province compte 107 hôtels dont la plupart sont localisés à MbujiMayi et MweneDitu, où seulement 1 hôtel est à quatre étoiles, 4 à trois étoiles, 6 à deux étoiles, 7 à une étoile et 10 autres à zéro étoile ; le reste étant constitué d'hôtels non classés. Cependant, actuellement les opérateurs économiques privés sont en train de construire des hôtels répondant aux normes internationales mais dans un contexte d'une demande faible. Pour ces hôtels à trois étoiles pour la plupart, la rentabilité financière demeure incertaine.

En outre, la situation des équipements de restauration demeure peu favorable. En effet, il n'existe que 9 restaurants classés au Kasaï Oriental dont 7 à MbujiMayi et 2 dans la Ville de MweneDitu. Parmi ces restaurants classés, 5 sont à une fourchette, 3 à deux fourchettes et 1 à trois fourchettes.

S'agissant des équipements de transport, il existe les compagnies de transport et les agences de voyage. La Ville de MbujiMayi est desservie par les compagnies aériennes privées tandis que deux agences de voyage s'occupent de la billetterie. En somme, la contribution du secteur de tourisme au PIB de la Province reste très marginale (avec moins de 1%) et en baisse continue depuis des décennies.

Cependant, il est reconnu au secteur du tourisme quelques points de **forces** suivants : (i) suppression du sauf-conduit et (ii) existence des structures d'organisation de voyage et d'hébergement.

Le secteur reste marqué par plusieurs **faiblesses** notamment : (i) non aménagement des sites et où manquent des cadres d'accueil dans la plupart de ceux-ci (hôtel, restaurant et équipement de loisir), dans un contexte d'inexistence de supports promotionnels ; (ii) manque de collaboration entre les opérateurs et les services publics ; (iii) non protection des espèces protégées et (iv) insuffisance de personnel qualifié dans l'industrie touristique ; (v) multiplicité des tracasseries ; (vi) manque de moyens financiers et faible investissement dans le secteur.

Malgré ces faiblesses, la province offre des **opportunités** réelles dont l'exploitation boosterait l'industrie touristique au Kasaï Oriental. Il s'agit principalement de : (i) projet de la loi cadre sur le tourisme et (ii) existence des sites touristiques

naturels pour la plupart et attrayants (forêt de perroquets à PanyaMutombo, les trous de perroquets à Lubefu, etc.).

Cependant, les facteurs ci-après en constituent de réels **menaces** : (i) Dégradation des voies d'accès, rendant inaccessibles les sites ; (ii) Faible culture touristique sous tendu par un pouvoir d'achat limité des populations ; (iii) Occupation des chambres par certains services de l'Etat pour un long séjour sans paiement ; (iv) Insécurité.

2.4.2. ANALYSE DU REVENU TERRITORIAL DE LA PROVINCE

Le calcul du revenu territorial de la province du Kasaï Oriental se base sur l'analyse des éléments suivants : (i) Ventes des biens et services à l'extérieur, en d'autres termes les exportations ; (ii) Achats des biens et services à l'extérieur, c'est-à-dire les importations et (iii) Transferts financiers entrants et sortants.

Cet exercice dont l'intérêt est certain, bute à une difficulté liée à la fois à la disponibilité des données requises et à leur fiabilité. Un travail de profondeur a été réalisé de manière participative avec les délégués des services impliqués lors de l'atelier sur place à Mbuji-Mayi. Les données considérées dans le cadrage macroéconomique 2011-2015 pour la Province ont été harmonisées durant cet exercice dans le dessein de déboucher sur une photographie aussi réaliste que possible du revenu territorial du Kasaï Oriental.

Aussi, la Commission Economique a-t-elle émis certaines hypothèses pour harmoniser les chiffres repris dans le Cadrage macroéconomique 2010-2015. En définitive, il est évident que la valeur du revenu territorial de la province demeure indicative et donc à affiner. La perfection de ce nouvel agrégat macroéconomique, outil puissant de décision et d'orientation de la politique au niveau des ETD, plaide pour la réhabilitation et le renforcement de l'appareil statistique.

2.4.2.1. VENTES DES BIENS ET SERVICES A L'EXTERIEUR (EXPORTATIONS)

La province exporte vers d'autres provinces du pays (Kinshasa, les provinces du Kasaï Occidental, de l'Equateur, le Maniema, le Katanga, Orientale) les produits agricoles, d'élevage; industriels et divers ci-après : haricot vert, maïs, banane, huile de palme, papaye, piment, semences (arachide, maïs, niébé, riz, bouture de manioc), chèvres, sérum de Bio Pharco, boisson gazeuse de Sogakor, perroquets, fourmis zélées, viande boucanée, miel et mfumbwa. Elle exporte aussi des produits miniers (le diamant principalement, la malachite, la tourmaline) vers l'étranger.

Dans le cadre de cet exercice de capter les flux financiers générés effectifs au profit de la province, les discussions ont été davantage nourries au sein de la Commission Economique dans une situation d'absence des données fiables. Cependant, l'on s'est accordé sur le fait que les revenus des exportations de la province, particulièrement ceux du diamant, ne profitent que trop peu aux populations, leur grande part demeurant en

dehors de la province. Les estimations ont tablé sur 30% pour les revenus relatifs aux ventes de minerais à l'extérieur et 60% pour les produits agricoles.

Tableau 24. VALEUR FOB DES EXPORTATIONS VERS L'EXTERIEUR (EN MILLIONS DE FC)

	2010 Pr	2011 p	2012 p	2013 p	2014 p	2015 p
Total des exportations	172 543,7	190 225,6	223 805,3	248 277,0	285 616,0	334 044,0
A. MINIERS dont le Diamant	172 542,5	190 219,9	223 799,6	248 271,3	285 610,3	334 038,3
B. AGRICOLES	1,3	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7

Source : Extrait du Cadrage macroéconomique 2011-2015 et calculs des services de la province Pr=prélèvements
p=Projections

La considération de cette hypothèse de travail, fait noter pour l'année 2010, les sommes générées par les exportations du diamant et des produits agricoles ayant bénéficié à la province, respectivement pour 51.762,75 et 0,78 millions de FC, comme repris dans le tableau qui suit.

Tableau 25. MONTANTS HARMONISES DES IMPORTATIONS DU KASAÏ ORIENTAL POUR 2010 EN MILLIONS DE FC

	Montants repris dans le Cadrage	Montant harmonisé
Total des exportations	172.543,70	51.763,53
A. MINIERS dont le Diamant	172.542,50	51.762,75
B. AGRICOLES	1,3	0,78

2.4.2.2. ACHATS DES BIENS ET SERVICES A L'EXTERIEUR (IMPORTATIONS)

Le Kasaï Oriental importe ses produits alimentaires et manufacturiers de certaines provinces du pays dont principalement Kinshasa, le Nord Kivu et le Katanga. Les produits pétroliers et le ciment sont fournis pour la grande part à partir de l'Afrique de l'Est et Australe. Les pays d'Asie comme l'Inde, la Thaïlande et la Chine constituent les

principaux fournisseurs de la province en biens divers. La grande partie du riz que la province importe provient de ce continent.

Les informations à ce niveau se révèlent fragmentaires et des désaccords importants ont caractérisé les discussions au sein de la Commission Économique sur cette question précise. Dans ces conditions, les données considérées dans le cadre de cette analyse du revenu territorial de la province sont celles estimées dans le cadrage macroéconomique 2010-2015. L'intérêt de cet exercice reste la prise de conscience par les responsables des services concernés de travailler autrement en accordant désormais une attention particulière aux statistiques économiques intéressant la province.

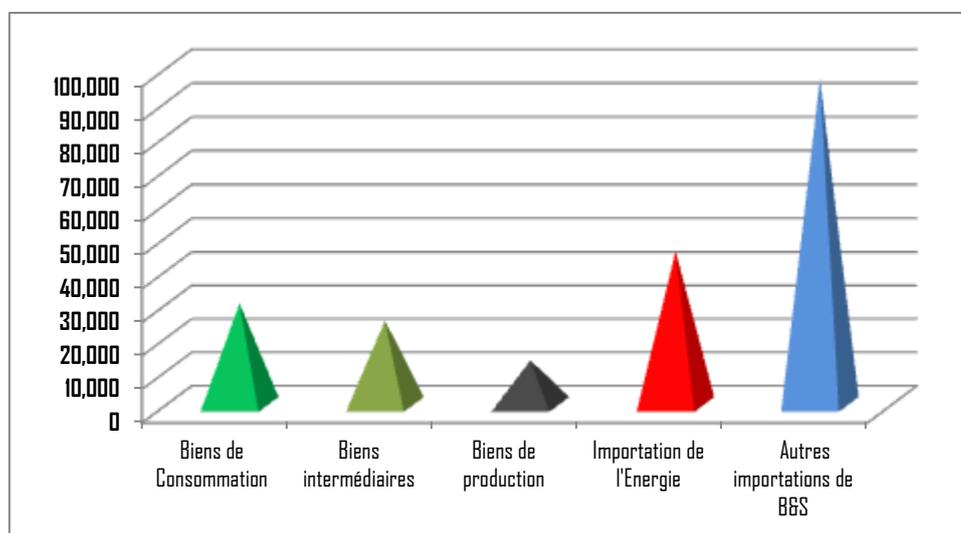
Tableau 26. VALEURS DES IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (CAF, en millions de FC)

	2010pr	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Biens de Consommation	30 198	35 854	36 708	39 088	41 306	43 814
Biens intermédiaires	25 019	34 608	40 635	50 621	45 867	48 890
Biens de production	13 143	15 647	18 374	23 337	21 466	23 088
Importation de l'Energie	45 762	60 494	65 978	78 096	67 150	69 319
Autres importations de biens et services	97 004	124 613	137 440	162 471	149 421	157 345
Total Commerce de biens	114 122	146 603	161 694	191 142	175 789	185 112
Total des importations, c.i.f.	211 125	271 216	299 135	353 613	325 210	342 458

Source : Cadrage macroéconomique 2011-2015 Pr=prélèvements p=Projections

Selon les données du cadrage macroéconomique, la valeur totale des importations (cif) de la province indiquée, est de 211.125 millions de FC pour l'année 2010 sous analyse. Il se dégage que la rubrique Autres importations de biens et services garde une part importante de 46%, suivi de Energie 22% et Biens de Consommation 14%. Bien que les biens intermédiaires contribuent pour 12% à ces importations, la province importe cependant peu en termes de biens de production, pour lesquels 25 millions de FC ont été consacrés en 2010, soit seulement 6% du total des sommes sorties pour les importations.

Graphique. IMPORTATION DES BIENS ET SERVICES DU KASAÏ ORIENTAL EN 2010 EN MILLIONS DE FC



2.4.2.3. LES TRANSFERTS FINANCIERS ENTRANTS

Pour l'année 2010, le total des salaires des agents de l'Etat ainsi et des rétrocessions se sont chiffrées à 35 791 678 641 FC selon la Division Provinciale des Finances. Leur répartition par régie financière est reprise dans le tableau ci-dessous. En outre, nous référant aux données reprises dans le Cadrage macroéconomique 2010-2015 en ce qui concerne les Dons au profit de la province, leur valeur est de 25.899,2 millions de FC. Dans ces dons, la part du financement des dépenses courantes est de 11.721,1 millions, dont l'Aide humanitaire consomme 1.461,9 millions ; tandis que la part réservée au financement d'investissements se chiffre à 14.178,1 millions de FC.

Tableau 27. SALAIRES ET RETROCESSIONS TRANSFERES A LA PROVINCE POUR 2010

MOIS	SALAIRES DES AGENTS DE L'ETAT	RETROCESSIONS	
		Gouvernement Provincial	Assemblée Provinciale
Janvier	1 736 952 496	422 255 423	305 579 679
Février	1 734 790 141	698 729 321	305 579 679
Mars	1 734 127 058	698 729 321	305 579 679
Avril	1 730 722 984	698 729 321	305 579 679
Mai	1 732 509 964	698 729 321	305 579 679
Juin	1 730 715 984	698 729 321	305 579 679
Juillet	1 821 993 443	428 983 236	305 579 679
Août	1 815 209 338	998 729 321	305 579 679
Septembre	2 413 366 202	698 732 321	305 579 679
Octobre	2 633 304 709	698 732 321	405 579 679
Novembre	2 644 507 360	698 732 321	405 579 679

Décembre	2 633 304 709	428 986 236	-
TOTAL	24 361 504 388	7 868 797 784	3 561 376 469

Source : Division Provinciale des Finances

Tableau 28. TRANSFERTS ENTRANTS DES MENAGES (EN MILLIONS DE FC)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
Ménages	1.679	3.805	4.387	3.606	4.331	2.362

Source : Banque Centrale du Congo, Direction Provinciale de Mbuji-Mayi

*Montants au premier trimestre

EXECUTION DES PROJETS A FINANCEMENT EXTERIEUR POUR LA PROVINCE DU KASAI ORIENTAL

Pour 2010, l'exécution des projets sur fonds des PTF pour la province s'est chiffrée à 30,188 millions USD. Dans le calcul du revenu territorial, ce montant est considéré comme un flux entrant certes mais les raffinements attendus dans le cadre de cette approche vont désormais dans le sens de capter les sommes effectivement allouées aux intrants des projets au profit de la province.

Tableau 29. PROJETS A FINANCEMENT EXTERIEUR AU KASAÏ ORIENTAL EN 2010 (EN MILLIONS DE FC)

PTF	SECTEUR	MONTANT (en USD)	MONTANT (EN FC)
BAD	<ul style="list-style-type: none"> • AGRICULTURE, ELEVAGE • TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE • MULTI-SECTEURS 	10 487 896	
BM	GOUVERNANCE ET SOCIETE CIVILE	253 904	
Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> • GOUVERNANCE ET SOCIETE CIVILE • AGRICULTURE, ELEVAGE & SANTE 	7 886 252	
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> • GRICULTURE, ELEVAGE & SANTE • AIDE HUMANITAIRE • GOUVERNANCE ET SOCIETE CIVILE • X1: MULTI-SECTEURS 	3 410 809	
ALLEMAGNE	EAU ET	4 723 257	

		ASSAINISSEMENT		
Royaume- Uni Etats-Unis d'Amérique	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 470 661		
	ENVIRONNEMENT SANTÉ X7:AIDE HUMANITAIRE	955 000		
TOTAL		30 187 779	27169001100	

2.4.2.4. LES TRANSFERTS FINANCIERS SORTANTS

En ce qui concerne les transferts financiers sortants de la province, l'on considère à ce niveau les transferts des ménages et des entreprises. Il s'agit essentiellement des entreprises du secteur des télécommunications, à savoir VODACOM, AIRTEL, TIGO et CCT. Faute de données sur leurs transferts respectifs, la Commission Économique a estimé leur niveau pour 2010 à 60 660 999 000 FC.

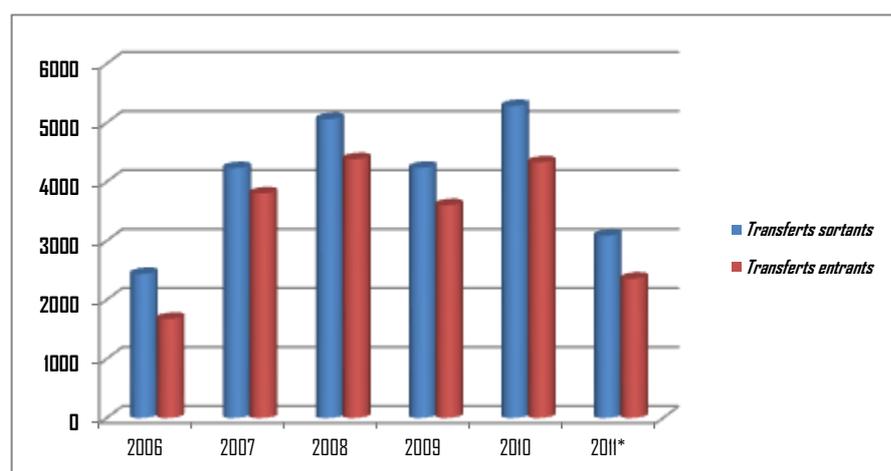
En ce qui concerne les transferts des ménages captés au travers des messageries financières opérant au Kasaï Oriental agréées par la Banque Centrale du Congo, leur montant total relatif à l'année 2010 est de 5.286 millions de FC comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 30. TRANSFERTS SORTANTS DES MENAGES (EN MILLIONS DE FC)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
Ménages	2.440	4.234	5.064	4.238	5.286	3.089

Source : Banque Centrale du Congo, Direction Provinciale de Mbuji-Mayi *Montants au premier trimestre

Graphique . EVOLUTION DES TRANSFERTS DES MENAGES AU KASAÏ ORIENTAL EN MILLIONS DE FC



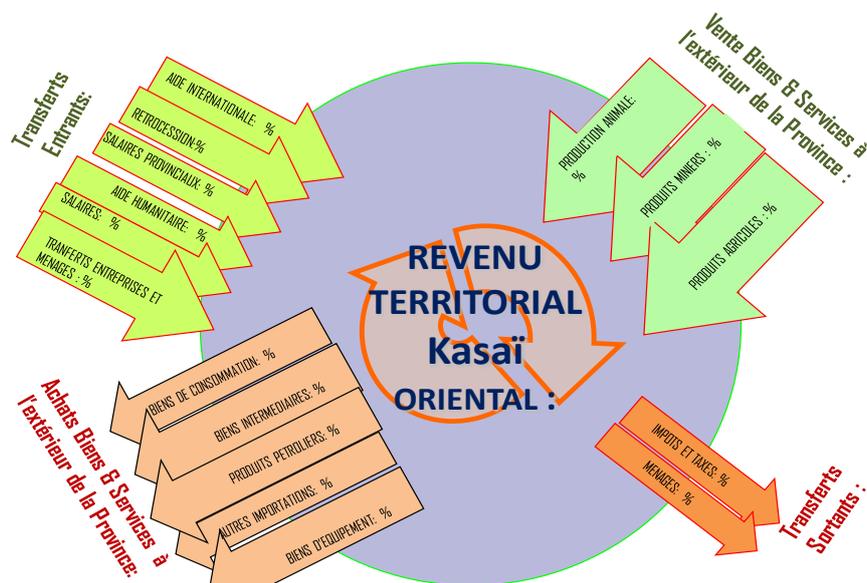
2.4.2.5. CALCUL DU REVENU TERRITORIAL DE LA PROVINCE DU KASAÏ ORIENTAL EN MILLIONS DE FC

Tableau 31 TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS DES COMPOSANTES DU REVENU TERRITORIAL 2010

EXPORTATIONS		FLUX ENTRANTS		IMPORTATIONS		FLUX SORTANTS	
Produits agricoles	1 300 000	Recettes r�troced�es	11 430 174 253	Biens de cons	25 019 000 000		
Produits miniers	172 542 500 000	Transferts M�nages	4 331 000 000	Biens interm�diaires	13 143 000 000	Transferts M�nages	5 286 000 000
Produits industriels		Salaires des Agents de l'Etat	24 361 504 388	Produits p�troliers	45 762 000 000	Transferts Entreprises	60 660 999
		Dons	25 899 200 000	Biens d'�quipement	97 004 000 000		
		Projets sur financement PTF	27 169 001 100	Autres	25 019 000 000		
Total	172 543 700 000	Total	81 760 705 488	Total	211 125 000 000	Total	5 892 609 990

EXPORTATIONS	172 543 700 000
FLUX ENTRANTS	81 760 705 488
TOTAL (A)	254 304 405 488
IMPORTATIONS	211 125 000 000
FLUX SORTANTS	5 892 609 990
TOTAL (B)	217 017 609 990
REVENU DE LA PROVINCE (A) – (B)	37 286 795 498

LE SCHEMA DES FLUX FINANCIERS DANS LA PROVINCE

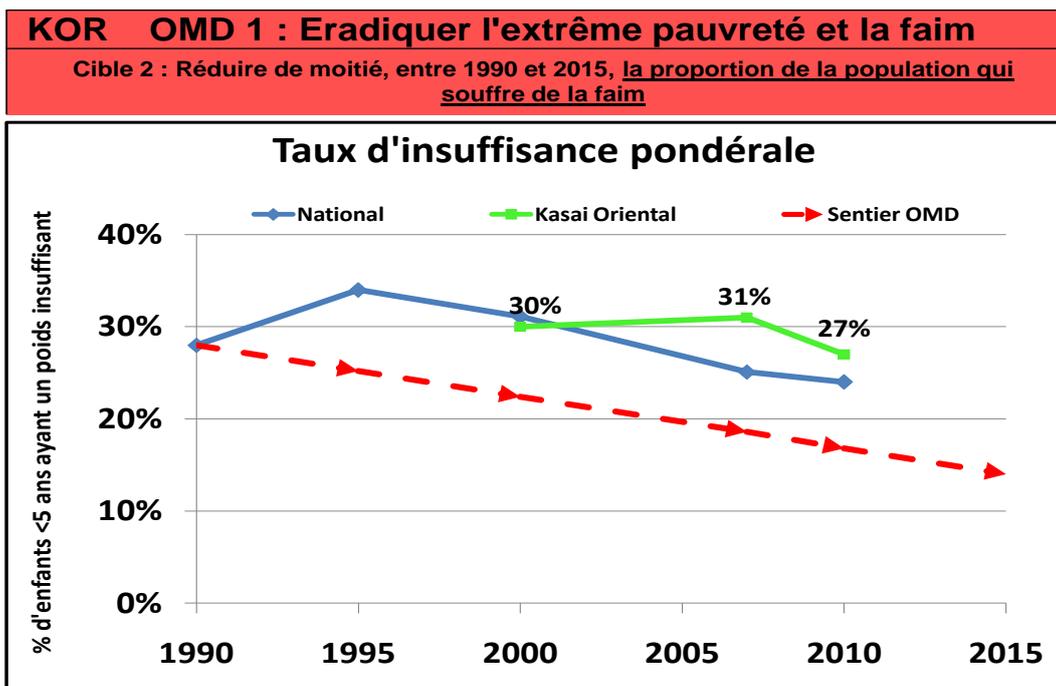


2.5. SITUATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Défi à relever .Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et la proportion qui souffre de la faim.

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

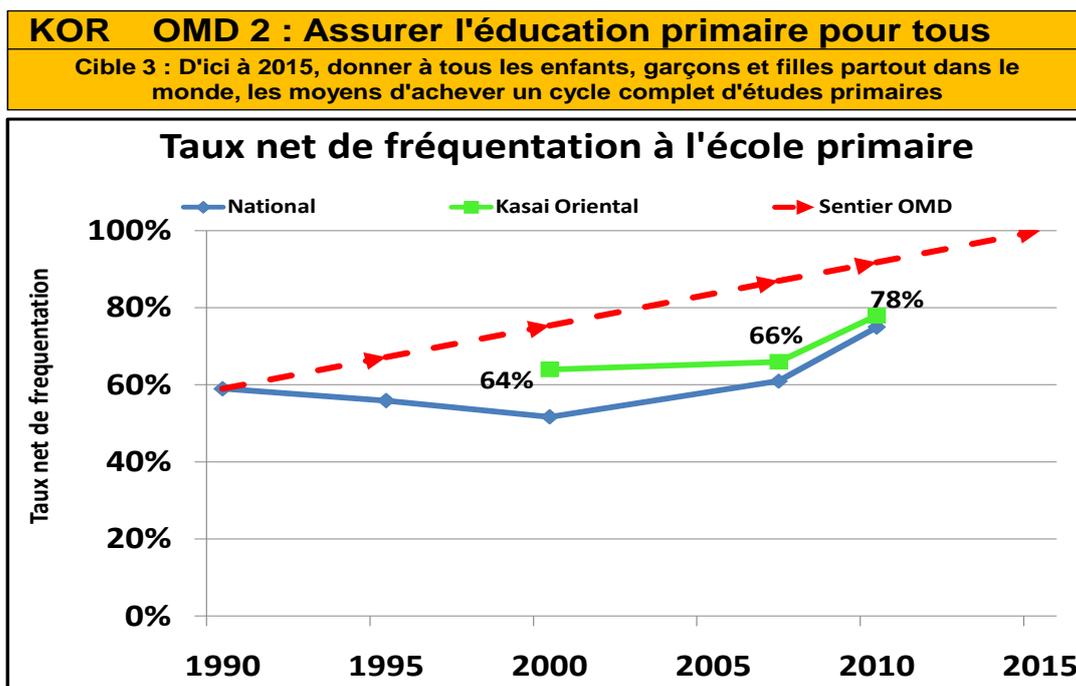


La situation alimentaire des populations de la province reste précaire. Malgré ses énormes potentialités l'incidence de la pauvreté dans cette Province s'élève à 62,3% (PNUD, Profil de pauvreté, Kasai Oriental, 2009), alors qu'elle est de 71,3% au niveau national. La proportion des personnes vivant en

dessous du seuil de pauvreté de 1 \$US par personne et par jour (soit 0,30 \$US par personne et par jour au niveau de la Province) est estimée à plus de 70 %. Par ailleurs, 27% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale contre 31% en 2007 tandis que 44% des enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance (EDS, 2007 et MICS, 2010). L'objectif n'est potentiellement atteignable en 2015 qu'à condition d'une croissance très soutenue et distributrice au cours des cinq prochaines années. Des simulations faites sur la période 2006 – 2022, dénotent qu'avec un taux de croissance économique de 8 % l'an, le Kasaï Oriental pourra réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015

Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous

Défi à relever : donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever le cycle complet d'études primaires.



La scolarisation témoigne d'une tendance ascendante jusqu'en 2010. Le Taux net de scolarité est passé de 65,7 % en 2006, à 78 % au terme de l'année scolaire 2009-2010. Quant au taux net de scolarité au secondaire, il est passé de 28 % en 2006 à 37 % à la fin de l'année scolaire 2009-2010. Il est probable que la cible soit atteinte en 2015 si des efforts supplémentaires sont fournis. Entre autres : la poursuite de la mobilisation des financements, l'amélioration de la priorisation du secteur dans le Budget et une efficacité accrue du système d'éducation primaire.

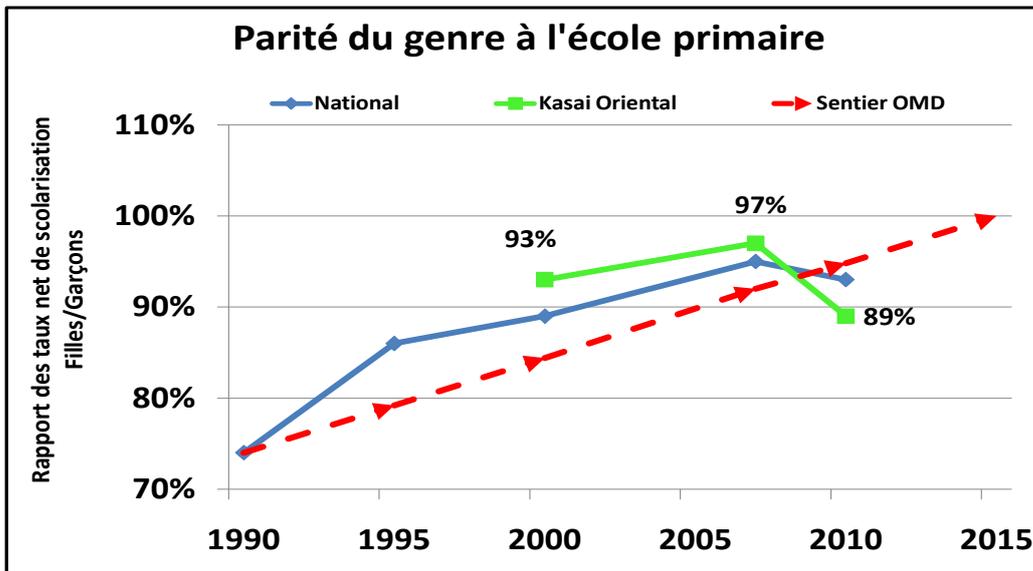
Le Taux d'alphabétisation chez les jeunes femmes âgées de 15 - 24 ans est de 48%. Cela nécessitera des mesures spécifiques pour cibler plus spécifiquement les femmes dont le taux d'alphabétisation reste en deçà de celui des hommes.

Objectif 3: Promouvoir l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes.

Défi à relever : Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

KOR OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes

Cible4: Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire/secondaire d'ici à 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard



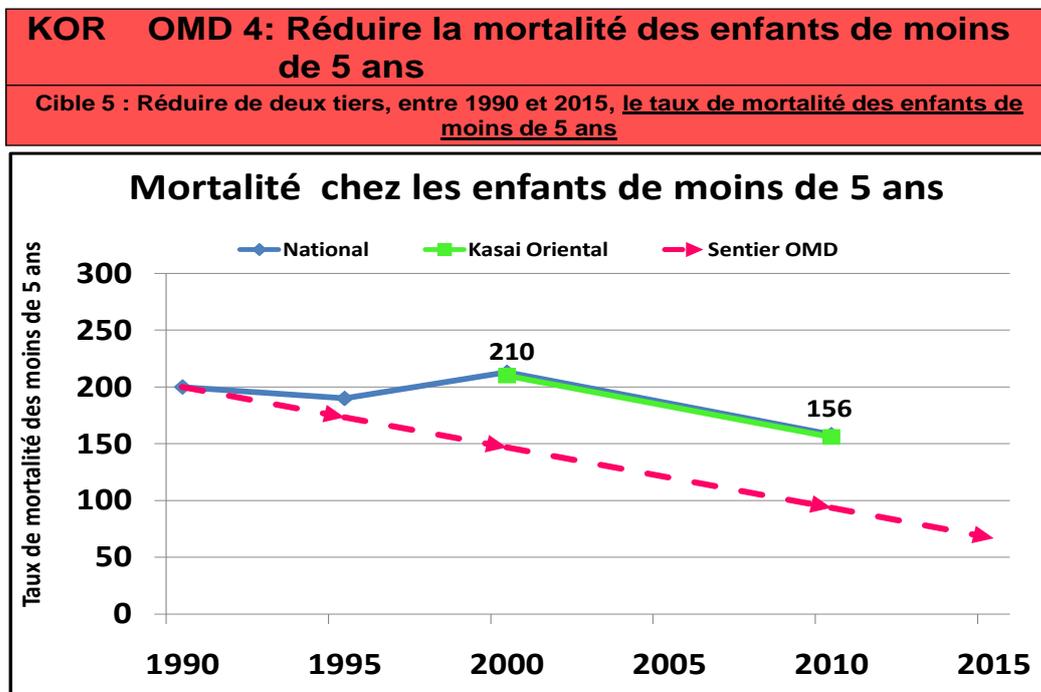
La parité dans l'enseignement primaire constitue une cible à la portée de la province. Mais les tendances observées au cours de cette dernière décennie montrent des signes d'inquiétudes dans la progression vers les OMD dans ce secteur. En effet, de 0,93 en 2000, le taux de parité est passé à 0,97 en 2007 avant de chuter à 0,89 en 2010. Le taux de parité dans l'enseignement secondaire est de 0,56.

Quant à l'enseignement supérieur, la parité semble plus difficile à atteindre en 2015 au regard des tendances actuelles à l'échelle de la province. Globalement, la situation de la femme congolaise dans la province de Kasai Oriental a connu des progrès très lents et par conséquent son autonomisation est encore faible. Les autres cibles pour l'OMD3 semblent dès lors hors de portée. Telle en témoigne la proportion des sièges

occupés par les femmes à l'Assemblée provinciale, Gouvernement provincial, conseils urbains & locaux qui est de 6,1% en 2010.

Objectif 4: Réduire de moitié la mortalité infantile

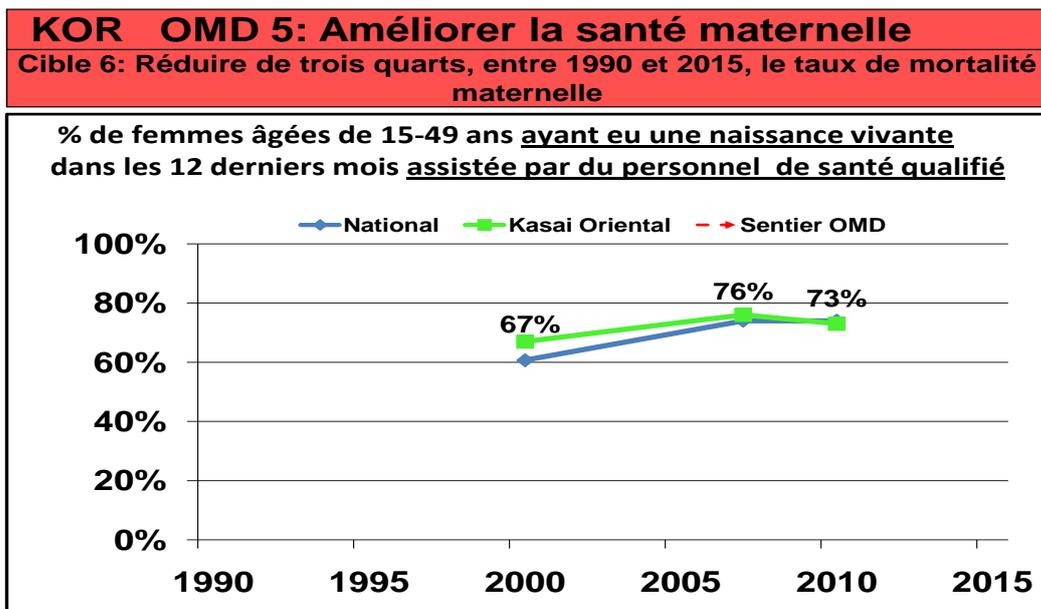
Défi à relever : réduire de deux tiers, d'ici à 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.



Au vu des tendances et des niveaux de mortalité infantile (96 ‰ en 2010 contre 82 ‰ en 2007) et infanto-juvénile (156 ‰ en 2010 contre 145 ‰ en 2007) dans cette province, la cible de l'OMD pour l'indicateur choisie ne sera pas atteinte en 2015 vu que les chiffres actuels ont tendance à s'éloigner des pistes de l'objectif.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

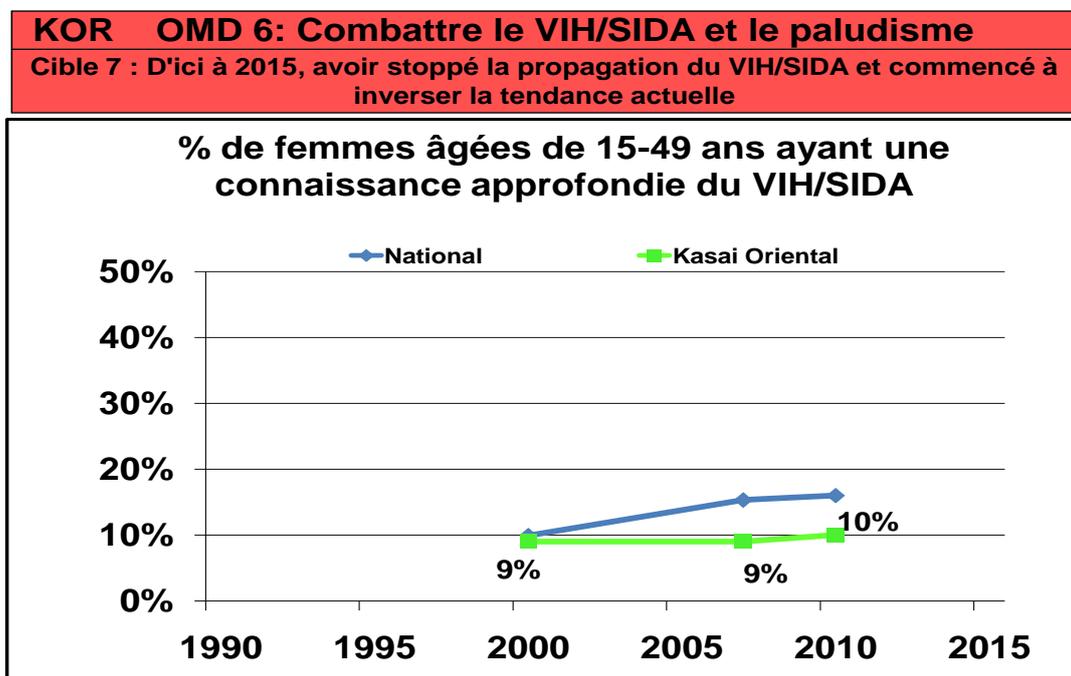
Défi à relever : réduire de trois quarts, d'ici à 2015, le taux de mortalité maternelle.



Dans ce domaine de la santé maternelle, la proportion de femmes âgées 15-49 ans ayant eu une naissance vivante au cours des 12 derniers mois assistée par du personnel formé est successivement passé de 67% en 2000, à 76% en 2007 et à 73% en 2010. Par ailleurs, le Taux de mortalité maternelle est passé de 546 pour 100.000 naissances vivantes en 2006 à 549 pour 1000 naissances vivantes en 2007 (EDS, 2007). En conséquence, les progrès sont limités dans le domaine de la santé maternelle et appellent à des actions d'envergure et d'engagement ferme de la part des autorités provinciales pour relever les défis des objectifs des OMD5.

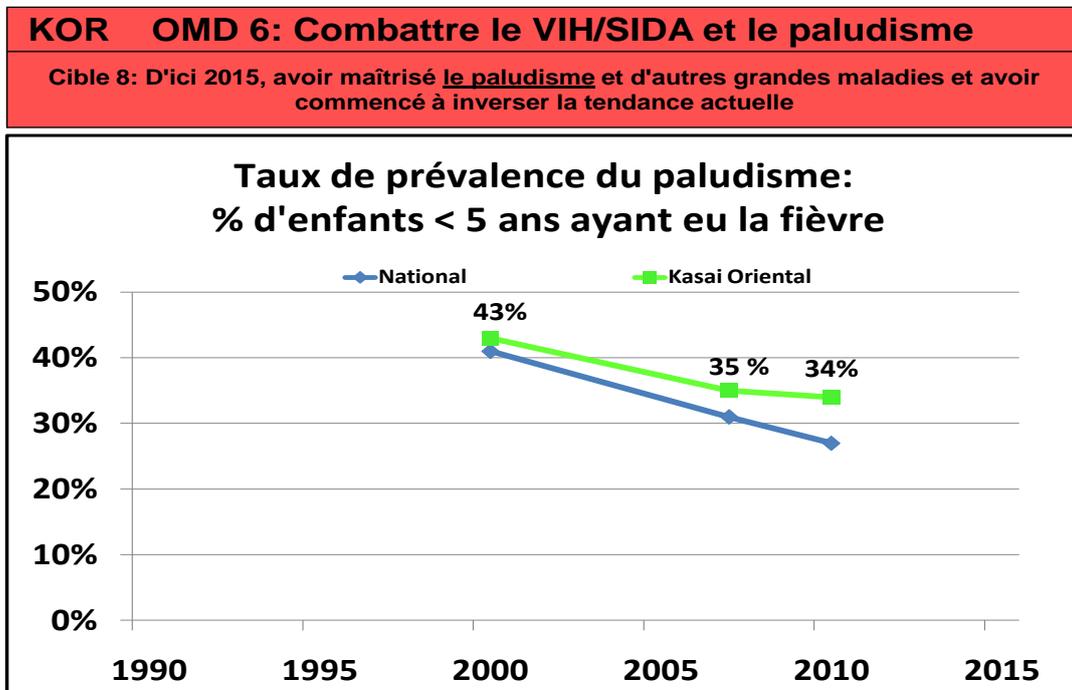
Objectif 6 : Combattre le VIH/ SIDA, le paludisme et d'autres maladies.

Défis à relever : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/ SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle et avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies.



Avec un taux de prévalence du VIH/SIDA de 4 %, il est clairement établi que la propagation de l'épidémie est loin d'être stoppée malgré les efforts en cours. En effet, la proportion de femmes âgées de 15-49 ans ayant une connaissance complète du SIDA n'a évolué d'un seul point entre 2000 et 2010 (passant de 9% à 10%). La baisse du taux actuel de prévalence d'ici 2015 nécessite une mobilisation plus

forte des énergies autour des actions prioritaires du plan stratégique actuel.



S'agissant du paludisme, la proportion des enfants de moins de 5 ans avec la fièvre, a baissé entre 2000 et 2010 passant de 43% à 34%. Le taux de prévalence au paludisme étant exprimé à 34,9 pour 100000 habitants. Au regard de ces performances, de nouveaux moyens doivent être dégagés absolument pour permettre de se rapprocher de la cible et, simultanément, contribuer à la réduction de la mortalité infantile.

Objectif 7: Assurer un développement durable

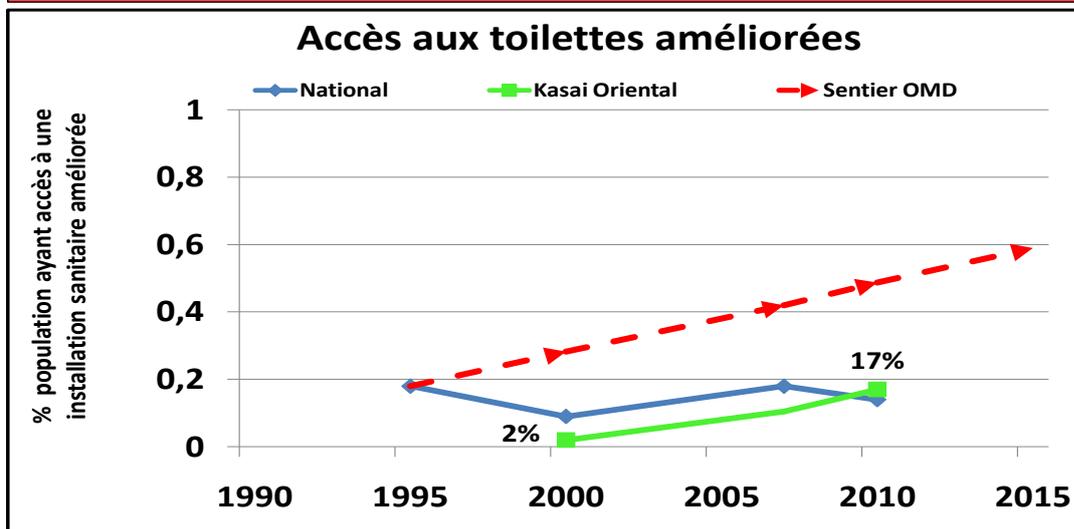
Défis à relever :

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement de base salubre
Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

KOR OMD 7: Assurer un environnement durable

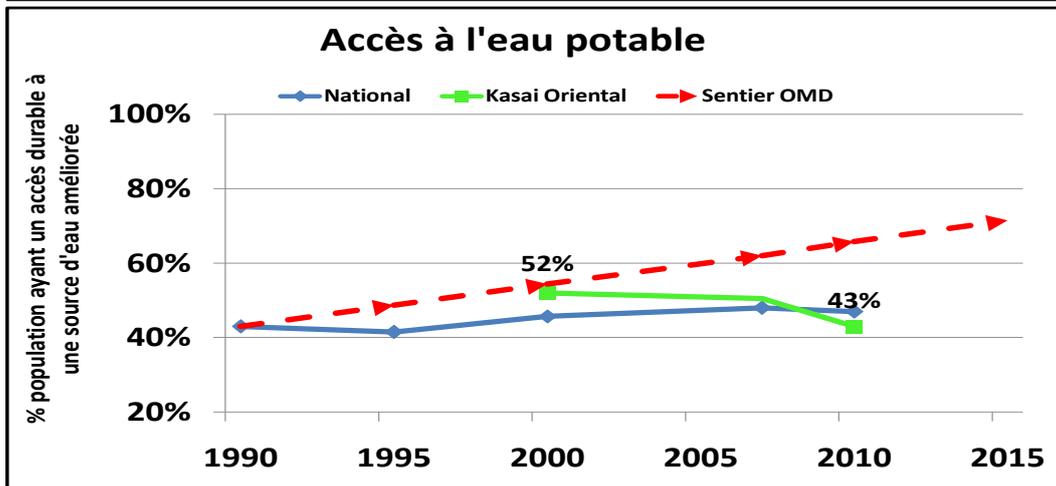
Cible 10: Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population sans accès durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base



Le système d'assainissement reste très précaire, la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées est passée de 2% en 2000 à 17% en 2010.

KOR OMD 7: Assurer un environnement durable

Cible 10: Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population sans accès durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base



L'accès de la population à l'eau potable est en régression dans la province, passant de 52% en 2000 à 43% (MICS, 2010). L'atteinte de la cible fixée pour 2015 (71%) paraît difficile en l'état actuel

Tableau 32 : EVOLUTION DES INDICATEURS DES OMD

Objectif	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (cible)
OBJECTIF 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Incidence de la pauvreté par rapport au seuil national	62,3	41,14	38,4	35,8	33,4	31,2
	Taux de croissance du PIB per capita (\$)	316	333	349	365	381	397
	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour (%)	64	42,22	39,4	36,8	34,3	32
	Profondeur de la pauvreté par rapport au seuil national (%)	29,6	19,5	18,2	17,0	15,8	14,8
	Taux d'inflation (%)	15,3	10,1	9,5	8,8	8,3	7,7
	Prévalence de la malnutrition globale aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans	12,9	11,61	10,32	9,03	7,74	6,45
	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans : Malnutrition Aiguë Globale	30,8	27,72	24,64	21,56	18,48	15,40
OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	78	80,8	83,6	86,4	89,2	92
	Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	91	87,4	83,9	80,6	77,3	74,3
	Taux d'achèvement au primaire (%)	60,4	63,2	66%	68,8	71,6	74,4
	Taux d'alphabétisation (%)	41	51,8	62,6	73,4	84,2	95

Objectif	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (cible)
OBJECTIF 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Proportion des sièges occupés par les femmes à l'Assemblée provinciale, Gouvernement provincial, conseils urbains & locaux	6,1	15	23,9	23,9		
	Réduction des cas de violences basées sur le genre	500	362	262	190	137	100
OBJECTIF 4 : Réduire la mortalité infantile	Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	96	71,07	60,4	49,20	38,3	27,3
	Proportion d'enfants de moins de 2 ans vaccinés contre la rougeole	75,43	80,34	85,26	90,17	95,09%	100
	Taux d'enfants de moins de 5 ans ayant dormis sous MII.	6,9	8,28	9,66	11,04	12,42	13,8
OBJECTIF 5 : Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances vivantes)	549	479	409	340	270	200
	Taux de couverture en soins prénatals (%)	70	76	82	88	94	100
	Proportion des accouchements assistés (%)	52	57,6	63,2	68,8	74,4	80
	Proportion des femmes de 15 – 49 ans utilisant des méthodes contraceptives (%)	11,3	13,04	14,78	16,52	18,26	20
OBJECTIF 6 : Combattre le	Prévalence du VIH/SIDA	4,9	4,32	3,74	3,16	2,58	2
	Nombre de PVV sous ARV	2847	3378	3908	4434	4969	5500

Objectif	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (cible)
VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Nombre d'enfants orphelins du VIH/SIDA	83250	98600	113950	129300	144650	37466
OBJECTIF 7 : Assurer un environnement durable	Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	16	19,2	23,1	27,7	33,3	40
	Proportion des ménages ayant accès à une source d'eau de boisson améliorée	33	33,6	35,2	36,8	38,4	40
	Proportion de la population vivant dans un environnement assaini	4	6,2	8,4	10,6	12,8	15
	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	0,8	1,64	2,48	3,32	4,16	5
	Nombre de routes urbaines bitumées	4	6	12	18	24	30
OBJECTIF 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							

Source : Ministère du Plan, Rapport national des progrès OMD 2010, Kinshasa, OCPI, page 36

Chapitre 3. ATOUTS ET CONTRAINTES MAJEURS

3.1. GOUVERNANCE

3.1.1. ATOUTS MAJEURS

Pour le développement de la Province du Kasaï Oriental, quelques atouts majeurs se présentent. Il s'agit de :

1. Existence des ressources humaines de qualité et dynamisme de la population. Le développement est avant tout une question du capital humain et du comportement de l'homme. Or, dans la province, les ressources humaines en qualité et en quantité sont disponibles pour tous les secteurs de la vie. Par ailleurs, la population du Kasaï Oriental est très dynamique et a un esprit d'initiative et d'entrepreneuriat assez élevé.
2. Travail en synergie entre les institutions politiques provinciales et entre l'administration déconcentrée et l'administration décentralisée. Pendant toute leur mandature, soit de 2007 à 2011, le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale ont fonctionné de manière stable et travaillé sans conflit notable.
3. Existence d'un arsenal juridique important pour l'organisation et l'administration des services en faveur de la population, essentiellement dans les domaines de la décentralisation, de la promotion de la femme, de la protection des enfants, des finances, des droits humains, etc.

4. Appui de la communauté internationale et des partenaires techniques et financiers. Pour quelques activités de développement, la province bénéficie du soutien technique, financier et matériel des partenaires au développement.

3.1.2. CONTRAINTES MAJEURES

En dépit des atouts ou opportunités, la province rencontre plusieurs contraintes importantes dans le domaine de la gouvernance. Il s'agit notamment de :

1. Persistance et intensification des conflits dévastateurs et meurtriers. Il s'agit des conflits intercommunautaires ; des conflits fonciers et de gestion des ressources naturelles (diamant et forêt) ; des conflits du pouvoir coutumier ; des conflits de limite entre les deux provinces du Kasaï, d'une part, et avec la Province du Katanga, d'autre part ; ainsi qu'entre les entités administratives locales.
2. Faible capacité institutionnelle de l'administration publique. L'administration n'a pas de bâtiments, ni d'équipements pour son fonctionnement. Hormis les divisions de l'Agriculture, du Développement Rural, de l'EPSP, du Budget, de la Santé et de la Justice, toutes les autres divisions provinciales sont concentrées dans deux petits bâtiments, avec pour chacune deux locaux. Les fonctionnaires n'ont ni espace, ni bureau, ni équipement pour travailler et rendre services à la population. Même les dix ministères provinciaux fonctionnent dans un seul

bâtiment, sans suffisamment d'espace pour organiser leurs services. Par ailleurs, cette administration provinciale est fortement politisée.

3. Gouvernance judiciaire inefficace du fait de la mauvaise administration et distribution de la justice. Par ailleurs, la population y accède difficilement à cause de la pauvreté et de la distance physique.
4. Marginalisation et faible implication de la femme. La femme Kasaienne est marginalisée dans la gestion à tous les niveaux : foyer, communauté, entités administratives locales et les centres de prise de décision.
5. Mauvais climat des affaires. L'environnement des affaires n'est pas attrayant et les nouveaux investissements sont presque absents dans la province. Le climat s'est détérioré à la suite des tracasseries administratives et fiscales, corruption, impunité, lenteur administrative, absence des institutions bancaires et financières sauf dans la Ville de Mbuji-Mayi, enclavement de la province, etc.

3.2. ENVIRONNEMENT

3.2.1. ATOUS MAJEURS

- 1) L'importance et la diversité des ressources environnementales
- 2) L'existence des textes légaux et réglementaires en matière de l'environnement c

- 3) L'existence de projets d'agroforesteries et d'aménagement des espaces ruraux
- 4) Existence d'une stratégie provinciale prévoyant les actions prioritaires dans le secteur

3.2.2. CONTRAINTES MAJEURES

L'environnement se heurte à un certain nombre de contraintes, notamment : (i) l'exploitation irrationnelle de sa biodiversité (ii) la faible application du code forestière ses mesures d'application et de la loi sur la conservation de la nature (iii) l'immobilisation des concessions forestières à des fins spéculatives (iv) le non respect de la réglementation en vigueur dans l'exploitation commerciale des forêts et des aires protégées et (v) l'exclusion des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion forestière et le partage des ressources générées par la forêt.

3.3. SOCIAL

La mise en œuvre du Plan de Développement au Kasaï Oriental en ce qui concerne les secteurs sociaux pourrait bénéficier non seulement des atouts majeurs mais sera butée aussi à des grandes contraintes.

3.3.1. ATOUTS MAJEURS

Parmi les atouts majeurs on peut noter : (i) La prolifération des HGR et CS par rapport aux années antérieures dans la Province ; (ii) l'existence des écoles primaires et secondaires ainsi que la multiplicité des institutions supérieures et universitaires ; (iii) l'abondance des chaînes des Radio, la connexion des certaines institutions à l'internet, la présence de plusieurs baleinières ainsi que l'existence des motos taxis, sans oublier les réseaux de communication cellulaire dans tous les Territoires, (iv) présence des plusieurs partenaires dans la provinces qui appuient les secteurs sociaux,(v) fonctionnement des zones de santé.

3.3.2. CONTRAINTES MAJEURS

Quant aux contraintes majeures, il y a lieu de retenir : (i) la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) La mise en œuvre effective de la décentralisation , mise à disposition des provinces des ressources nécessaire à la mis en œuvre des actions des secteurs sociaux inscrites dans le PAP, (iii) la faible appropriation du plan de développement par un meilleur pilotage politique; (iv) la dépendance excessive de la province dans les actions à mener au financement extérieur (v) Carence des enseignants qualifiés, pas de salaire décent, manque des infrastructures scolaires adéquates et des matériels didactiques ainsi que du bureau de coordination des institutions supérieures et universitaires dans la

Province accouplé à une fuite des cerveaux vers d'autres provinces voire d'autres pays.

3.4. ECONOMIE

3.4.1. ATOUTS MAJEURS

- 1) Vaste potentiel économique, avec des conditions climatiques et écologiques généralement favorables aux activités agricoles, pastorales et de pêche ;
- 2) Existence des gisements de diamants à teneur riche et d'une gamme de minerais non encore exploités comme le cuivre, le nickel, la malachite, etc. ;
- 3) Existence d'un mode de transport multimodal, connexion à la voie ferrée du Sud et à la route nationale n° 1 ;
- 4) Présence d'une main d'œuvre abondante dans un contexte de forte croissance démographique avec une part importante des jeunes ;
- 5) Un marché potentiellement important.

3.4.2 CONTRAINTES MAJEURES

- 1) Morosité du climat des affaires dans la province, empoisonné par des tracasseries administratives et policières ;
- 2) Offre limitée en énergie électrique
- 3) Délabrement avancé des voies de transport ;
- 4) Régime foncier dualiste et porteur des germes de conflits ;

5) Accès difficile aux possibilités de financement.

Chapitre 4 :VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4.1. VISION DU DEVELOPPEMENT

La Province Du Kasaï Oriental s'aligne totalement sur la vision nationale de développement, définie en 2005 après les consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base, consultations auxquelles toutes les couches de la population du Kasaï Oriental avaient pris une part active.

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi pour le développement de la Province, pendant la période 2011 – 2015 devra contribuer à la réalisation de cette vision. Cependant, la province définit ses priorités et se fixe des objectifs généraux pour cette période.

La vision nationale de développement, dénommée « VISION 25/ 26 » est valable pour la période de 2005 – 2030 et tient compte d'une génération de 25 ans et de spécificités de 26 futures provinces, parmi lesquelles deux provinces provenant de l'actuelle Province du Kasaï Oriental.

En effet, la vision 25/26 est celle d'une société d'espoir, capable de hisser la RDC au niveau de développement humain des pays à revenu intermédiaire et de converger vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Selon cette vision nationale, la République Démocratique du Congo sera bâtie sur des valeurs cardinales et des orientations fondamentales suivantes :

- 1) une République Démocratique du Congo en paix avec elle-même dans un Etat de droit retrouvé ;
- 2) un contexte sous régional pacifié et favorable à l'intégration économique ;
- 3) une pauvreté en voie d'éradication ;
- 4) une unité nationale et une intégrité territoriale consolidées ;
- 5) une population ayant accès aux services sociaux de base (éducation, santé, assainissement et eau potable) ;
- 6) une jeunesse bénéficiant d'un haut niveau d'éducation de qualité et de l'emploi ;
- 7) un secteur agricole dynamique, diversifié et moderne ;
- 8) une économie industrialisée, compétitive et pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges régionales et mondiales ;
- 9) une croissance démographique maîtrisée ;
- 10) des institutions fondées sur une gestion transparente et décentralisée des pouvoirs et des ressources.

4.2. OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif global du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi est 'améliorer durablement les conditions de vie de la population de la Province du Kasaï Oriental par l'accroissement et la diversification de la production, la création des emplois

décents dans tous les secteurs, le désenclavement des entités administratives et la facilitation de l'accès aux services sociaux essentiels dont la santé, l'éducation, l'eau de boisson de qualité, l'assainissement, etc.

Pour la période de 2011 à 2015, le Gouvernement provincial s'est assigné quelques objectifs généraux pour les secteurs prioritaires du développement de la Province. Ces objectifs sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 33. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS SECTORIELS DE DEVELOPPEMENT

N°	Secteur	Situation en 2010	Cible en 2015
1.	Réduire l'incidence de pauvreté	62,5	31,2
2.	Augmenter la production de diamant	9.650.000	12.000.000
3.	Réduire les foyers de tension, des conflits	140	90
4.	Réduire le taux de malnutrition globale chez les enfants de moins de 5 ans	12,9	7,2
5.	Augmenter le taux net de scolarisation au primaire	78	92
6.	Augmenter le taux	91	100

brutde scolarisation au primaire		
7. Réduire la disparité entre les sexes dans le système éducatif	0,89	1
8. Réduire le taux de mortalité infanto- juvénile	156	76
9. Réduire le taux de mortalité maternelle	549	200
10 Augmenter le taux d'accès à l'eau de boisson améliorée	43	53
11 Augmenter le taux d'accès à l'assainissement et à l'hygiène (pourcentage de la population utilisant les toilettes améliorées)	17,1	29
12 Accroître les superficies reboisées		
13 Réduire le taux de prévalence du VIH/ Sida chez les femmes enceintes	4,2	2,1

A partir de ces objectifs généraux, le Gouvernement provincial se fixe quelques priorités dont les plus importantes sont :

- L'augmentation de la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire dans la province, réduire la faim et accroître les revenus de la population ;
- Le désenclavement des entités administratives et des zones de production agricole par la réhabilitation des routes d'intérêt national, provincial et de desserte agricole ;
- La lutte contre les érosions dans la Ville de Mbuji-Mayi pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population ;
- Le renforcement de la gouvernance politique, administrative, judiciaire et économique comme socle pour le développement de la Province ;
- La gestion rationnelle des conflits intercommunautaires, fonciers et du pouvoir coutumier.

4.3. PILIERS STRATEGIQUES

Le Plan quinquennal 2011 – 2015 de la Province du Kasaï Oriental vise l'amélioration durable des conditions de vie population par l'augmentation de la production agricole et le renforcement de la gouvernance.

Le Plan quinquennal comprend quatre piliers stratégiques, conformément au Plan national de développement.

Ces piliers sont :

1. Améliorer la bonne gouvernance et consolider la paix ;
2. Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ;
3. Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ;
4. Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.

4.3.1. AMELIORER LA BONNE GOUVERNANCE ET CONSOLIDER LA PAIX

Ce premier pilier vise fondamentalement à consolider le socle de base – stabilité politique et sécurité, gouvernance judiciaire et économique – qui conditionne une conduite efficace des actions de développement à l'échelle de la province et l'atteinte des résultats dans l'ensemble des secteurs.

Ce pilier s'organise autour de six axes majeurs, à savoir :

- 1) promouvoir la bonne gouvernance politique et sécuritaire ;
- 2) promouvoir la bonne gouvernance administrative ;
- 3) promouvoir la bonne gouvernance judiciaire ;
- 4) renforcer la gouvernance économique et financière ;
- 5) poursuivre le processus de la décentralisation et le développement local ;

- 6) améliorer le climat des affaires ;
- 7) réduire les inégalités du genre.

AXE 1. PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SECURITAIRE

Pour le Gouvernement provincial, la finalité de la gouvernance politique est de parvenir à instaurer un État de droit dans une société où les valeurs et les vertus de la démocratie sont ancrées dans l'esprit de chaque citoyen et où les pouvoirs publics promeuvent l'accès et la participation citoyenne au système politique.

Quelques stratégies et actions importantes sont prévues pour l'atteinte de cet ultime objectif de promotion de la gouvernance politique.

Il s'agit de :

- 1) Appuyer l'organisation des élections présidentielle, législatives, urbaines, municipales et locales dans un climat apaisé. Pour cet appui, la Province aura pour responsabilités : la sensibilisation de la population sur les élections à tous les niveaux ; la sécurisation des opérations électorales et la contribution matérielle.
- 2) Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des institutions provinciales, issues des élections démocratiques de 2011. Le Gouvernement provincial s'engage à conduire les actions suivantes : i) construction d'un hôtel du gouvernement ; ii) formation des députés

provinciales sur le contrôle parlementaire du des institutions et structures provinciales ; ii) formation des députés provinciaux sur la rédaction des documents et rapports parlementaires ; iii) formation des députés sur la démocratie participative.

- 3) Installer les organes des Entités Territoriales Décentralisées après les élections urbaines, municipales et locales.
- 4) Renforcement les capacités institutionnelles et humaines des organes des Entités Territoriales Décentralisées.
- 5) Appuyer le renforcement de l'éducation politique et civique de la population Kasaïenne pour une bonne participation citoyenne à la gestion de la chose publique.

Par ailleurs, la sécurité de la population est régulièrement menacée par les conflits du pouvoir coutumier, les conflits intercommunautaires, les conflits de limite et les conflits fonciers aux conséquences immenses.

A travers ce plan quinquennal de croissance et de l'emploi, le Gouvernement provincial s'engage à :

1. stabiliser le pouvoir coutumier et faire respecter les limites des groupements conformément aux textes légaux qui les créent et au besoin à soutenir toute proposition rencontrant les intérêts des communautés en conflit ;
2. promouvoir le dialogue intercommunautaire pour la

- prévention et la résolution pacifique des conflits ;
3. renforcer les mécanismes de résolution des conflits au niveau communautaire et politique pour désamorcer les conflits ;
 4. renforcer les mécanismes normaux de gestion de litiges fonciers ou autre à travers les institutions judiciaires et pénales ;
 5. appuyer le relèvement communautaire et créer des alternatives économiques viables pour renforcer la cohésion socio-économique des communautés et pour prévenir la résurgence de tensions sociales. Ceci passe, entre autre par la restauration d'un accès plus équitable à des services sociaux de base, et l'appui à la réintégration des personnes présentant des besoins de protection spécifique.

Les principales interventions pour le période de 2011 à 2015 sont :

1. la formation des comités locaux de prévention et de résolution des conflits dans les secteurs et chefferies, ainsi que des comités intercommunautaires ;
2. le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des chefs coutumiers et des notables des villages sur la gestion des conflits ;
3. la lutte contre la fabrication artisanale des armes à feu dans le Sankuru et spécialement à Lodja ;
4. appui de 11 districts de la Police National Congolaise en matériel roulant, matériel de communication et équipements appropriés, en lieu et place des armes ;

5. la réhabilitation des camps et centres hospitaliers de la police dans ses 11 districts de la province ;
6. la réhabilitation et la construction des bureaux de commissariats de police dans les territoires ;
7. la mise en place d'une police de proximité.

AXE 2. PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

En matière de la gouvernance administrative, le Gouvernement provincial cherche à promouvoir une administration publique moderne, dimensionnée en fonction des missions prioritaires de souveraineté et de pilotage du développement, dévolues à l'Etat, accessible et répondant aux besoins des citoyens.

Les stratégies et actions prioritaires retenues pour la promotion de la gouvernance administrative sont :

- 1) la mise en place de la Fonction Publique provinciale ;
- 2) l'appui à la réforme de l'Administration publique et à sa mise en œuvre dans la province ;
- 3) la construction et l'équipement des bureaux pour les services administration provinciale ;
- 4) le renforcement des capacités humaines en qualité et en quantité ;
- 5) le renforcement des capacités des services en charge des statistiques démographiques et socio-économiques, dont la Direction Provinciale de l'INS et les services de population et de l'Etat civil ;

- 6) la mise en œuvre dans la province de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) en collaboration avec les partenaires au développement ;
- 7) la réhabilitation ou la construction des résidences officielles des administrateurs et des chefs de secteur et de chefferie ;
- 8) la mise en place des mécanismes administratifs efficaces pour la procédure de succession au pouvoir coutumier.

AXE 3. RENFORCER L'AGOUVERNANCE JUDICIAIRE

Pour le Gouvernement provincial du Kasaï Oriental, la justice devra être rapprochée des justiciables et accessible à toute la population, particulièrement aux pauvres et vulnérables.

Pour réaliser cette vision, plusieurs actions sont envisagées et dont les plus importantes sont ; i) l'appui à la réforme de la Justice et à sa mise en œuvre ; ii) l'installation des tribunaux de paix dans les territoires et les communes ; iii) la construction et la réhabilitation des infrastructures de la justice ; iv) la réhabilitation des établissements pénitentiaires à Mbuji-Mayi, Kabinda et Lusambo ; v) la construction, à Mbuji-Mayi, d'un centre de rééducation et de réinsertion des enfants en conflit avec la loi ; vi) la lutte contre la corruption.

AXE 4. RENFORCER LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Le renforcement de la **gouvernance économique** au niveau de la province comporte deux objectifs stratégiques suivants : i) poursuivre l'assainissement des finances publiques à l'horizon 2015 ; ii) améliorer les capacités de programmation et de budgétisation au niveau provincial.

En matière d'assainissement des finances publiques, le Gouvernement provincial entend mettre en œuvre pour ce qui le concerne les principales actions du Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques. Les autorités provinciales poursuivront donc la mise en place d'un cadre unique d'élaboration et de discussion des projections des Cadres Sectoriels de Dépenses à Moyen Terme.

Les actions prioritaires sont :

- 1) la construction et l'équipement de la Direction Provinciale des Recettes ;
- 2) le renforcement des capacités des Agents de la Direction des Recettes de la Province en matière de fiscalité, d'éthique et déontologie professionnelle ;
- 3) l'instauration d'une chaîne de recette et de la dépense efficace pour la meilleure maîtrise de la gestion économique et financière ;
- 4) la mise en place des mécanismes de suivi et de contrôle ;
- 5) la vulgarisation de différents textes fiscaux auprès des opérateurs économiques de la province ;

- 6) la sensibilisation de la population en général, et des opérateurs économiques, en particulier, sur le civisme fiscal ;
- 7) la mise en place d'un système comptable de la province en partie double pour la plus grande transparence et traçabilité de ses opérations ;
- 8) la publication des cahiers de la conjoncture économique, statistiques des recettes et des prix de la Province ;
- 9) l'application des réformes des marchés publics pour lutter contre la corruption, mettre fin à la rétention de l'information, au recours des procédures de gré à gré et à la sous-évaluation de l'estimation des marchés.

En matière d'amélioration des capacités de programmation et de budgétisation au niveau provincial, le Gouvernement provincial s'engage à réaliser les actions suivantes :

- 1) le renforcement des capacités techniques des cadres des services en charge de la programmation et de la budgétisation ;
- 2) le renforcement des capacités d'exécution des projets financés sur ressources propres ;
- 3) le renforcement des capacités de suivi de la mise en œuvre des projets de lutte contre la pauvreté ;
- 4) la formation sur l'élaboration du CDMT provincial en faveur de l'Exécutif provincial et des ETD

AXE 5. POURSUIVRE LE PROCESSUS DE LA DECENTRALISATION ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL

La décentralisation politique, administrative et économique jusqu'au niveau local est un des chaînons manquant du développement de la province et des communautés de base.

La vision du Gouvernement de la RDC dans la poursuite du processus de décentralisation est de rapprocher l'administration des administrés, de promouvoir une gestion transparente et décentralisée des entités territoriales et des ressources.

Pour ce faire, le Gouvernement provincial du Kasaï Oriental s'engage à la réalisation des actions prioritaires suivantes :

- 1) la vulgarisation des lois sur la décentralisation et les entités territoriales décentralisées, pour une plus grande appropriation par la population ;
- 2) la mise en place des organes des Entités Territoriales Décentralisées et le renforcement de leurs capacités ;
- 3) la mise en place du Conseil provincial de la décentralisation ;
- 4) la mise en place d'un système de péréquation entre les ETD ;
- 5) l'élaboration des plans directeurs de développement des villes, territoires et autres entités ;
- 6) l'installation des Comités locaux de développement dans les territoires pour la promotion du développement local

- participatif ;
- 7) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des Comités locaux de développement ;
 - 8) le développement des outils de planification provinciale et locale.

AXE 6. REDUIRE LES INEGALITES DU GENRE

Dans la Province du Kasaï Orientale, la femme est sérieusement marginalisée et chosifiée. Elle subit de forte pression de la coutume qui la maintient toujours à l'écart de la gestion de sa propre famille, de la communauté et de la chose publique.

Conscient de cette situation et dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Gouvernement provincial se fixe pour objectifs stratégiques de :

- promouvoir l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement ;
- accroître la représentativité des femmes dans les instances de décision politiques (gouvernement, parlement, municipalités) ;
- Réduire significativement les violences sexuelles faites aux femmes et jeunes fille.

Pour ce faire, il s'engage à appuyer les actions suivantes :

- 1) la redynamisation du Conseil Provincial de la femme et de l'enfant ;
- 2) la sensibilisation de la femme sur leur participation aux

- instances politiques de prise de décision ;
- 3) la vulgarisation des instruments internationaux, régionaux et nationaux pour la promotion et la protection de la femme ;
 - 4) la construction de la maison de la femme dans la province à l'instar d'autres provinces ;
 - 5) la lutte contre toutes formes de violences faites à la femme et à la jeune fille ;
 - 6) l'assistance psycho-sociale aux femmes et jeunes filles victimes des violences sexuelles ;
 - 7) la formation des leaders socio-économiques en gestion administrative et financière ;
 - 8) le plaider auprès des chefs coutumiers pour l'accès de la femme à la terre ;
 - 9) la création d'un observatoire des conditions de vie de la femme.

AXE 7. AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES

L'environnement des affaires dans la Province du Kasaï Oriental n'est pas très bon pour attirer les investisseurs et promouvoir le secteur privé. Plusieurs facteurs rendent ce climat assez morose comme partout dans le pays.

Face à cette situation et pour améliorer cet environnement et attirer davantage les investisseurs, le Gouvernement a décidé de renforcer ses interventions par :

- 1) la lutte contre les tracasseries administratives, policières et militaires ;

- 2) l'allègement des procédures administratives pour l'obtention de toutes sortes de documents ;
- 3) la vulgarisation du Code des investissements et d'autres textes légaux et réglementaires ;
- 4) la publication de différentes taxes pour éliminer les tracasseries fiscales ;
- 5) la facilitation pour l'implantation des institutions financières et bancaires dans la Province ;
- 6) l'appui à l'intermédiation bancaire et la promotion du système des micro-finances dans la Province.

4.3.2. DIVERSIFIER L'ECONOMIE, ACCELERER LA CROISSANCE ET PROMOUVOIR L'EMPLOI

L'économie du Kasaï Oriental, basée pendant longtemps sur l'exploitation du diamant, s'est effondrée et avec elle le niveau de vie des populations, consécutivement aux difficultés de la MIBA et à la chute continue des cours sur le marché mondial. Tirant les leçons de cette situation, il s'est avéré impérieux de diversifier l'économie de la province à travers la valorisation des autres ressources naturelles. Cette stratégie de diversification est définie ici en fonction des composantes de l'économie telles que retenues au point relatif au profil économique. Les objectifs assortis des actions sont déclinés dans les axes ci-après : (i) Agriculture, élevage et pêche ; (ii) Mines ; (iii) Commerce ; (iv) Industrie ; (v) Energie et (vi) Tourisme.

AXE 1. AUGMENTER LA PRODUCTION AGRICOLE, HALIEUTIQUE ET DE L'ELEVAGE

De nombreuses contraintes institutionnelles, macro économiques, techniques, organisationnelles voire politiques minent le développement de l'agriculture, élevage et pêche au Kasaï Oriental. La levée de ces contraintes nécessitera de vastes moyens humains, matériels et financiers certes, mais il s'agit du passage obligé vers la modernisation et la croissance d'un secteur porteur de croissance économique pour la province et orienté vers l'atteinte d'un double objectif que l'Exécutif Provincial s'est assigné à savoir : (i) Assurer la sécurité alimentaire et améliorer la production et la productivité et (ii) Appuyer le développement des filières agro-économiques.

En rapport avec le premier objectif, les actions pour cette période quinquennale sont les suivantes : (i) renforcement des capacités techniques et professionnelles des acteurs du secteur agricole ; (ii) réhabilitation des voies de transport ; (iii) appui à la pisciculture familiale, à la pêche et à l'élevage ; (iv) construction des infrastructures de stockage et de conditionnement et transformation des produits agricoles ; (v) appui à la production de la semence améliorée de qualité et géniteurs ; (vi) organisation des sessions de formation des pisciculteurs et des éleveurs ; (vii) renforcement de la capacité productive, technique, organisationnelle des producteurs agropastoraux techniciens accompagnateurs ; (vi) Favoriser l'implantation des structures de micro crédit et amélioration

de l'accès aux intrants ; (viii) amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits d'origine végétale et animale ; (ix) construction d'un abattoir moderne ; (x) appui à l'organisation des tontines dans la province ; (xi) appui à la recherche agronomique ; (xii) vulgarisation du nouveau Code agricole et (xiii) appui à la mise en œuvre de la réforme agricole.

Les principales actions envisagées dans le cadre de l'objectif d'appuyer le développement des filières agro-économiques sont essentiellement : (i) promotion des filières agro pastorales et de pêche ; (ii) organisation des producteurs ; (iii) Appui à la multiplication des boutures saines de manioc ; (iv) construction des entrepôts et des dépôts relais ; (v) acquisition des semences et des géniteurs ; (vi) Acquisition des moyens de transport ; (vii) octroi des crédits ; (viii) appui au développement agro-pastoral des paysans du Sankuru ; (ix) organisation des sessions de formation ; (x) collecte, analyse et publication des données agricoles ; (xi) réhabilitation de SNSA et de l'INS et appui matériel ; (xii) appui au renforcement des ANE et de manière générale soutien au renforcement des capacités opérationnelles des structures techniques.

AXE 2. MINES

Le secteur des mines, longtemps basé sur la production du diamant, est en difficulté depuis plus d'une décennie. La baisse drastique des activités de la MIBA a assené un coup dur à l'économie de la province en termes de perte d'emplois et de

revenus que celle-ci tirait de l'exploitation (industrielle et artisanale). La relance du secteur des mines reste également au cœur des préoccupations du Gouvernement Provincial qui, dans le cadre de ce plan quinquennal, se fixe trois objectifs, à savoir : (i) relancer la MIBA ; (ii) soutenir l'Administration des Mines et prospection et (iii) relancer la production minière.

Une double action est définie pour relancer la MIBA : (i) Acquisition des nouveaux matériels et outils de production et (ii) Certification des réserves minières. Par ailleurs, pour soutenir l'Administration des Mines et prospection, les actions envisagées sont notamment : (i) Structuration des exploitants artisanaux en coopératives de production et de commercialisation des diamants ; (ii) Appui à l'exploitation de Cuivre brut et autres minerais et (iii) Vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux (le Code minier, le Règlement minier, le Code des investissements, le Processus de Kimberley, les Principes de l'ITIE, etc.) relatifs à l'exploitation minière.

Enfin, les actions envisagées aux fins de relancer la production minière sont : (i) Acquisition de la concession minière ; (ii) Certification des réserves minières ; (iii) Soutien à l'Administration de la petite mine et à la structuration des exploitants artisanaux en coopératives de production et de commercialisation du diamant ; (iv) mobilisation des financements pour la réalisation du projet de cimenterie au Kasaï Oriental et (v) disponibilisation de l'énergie électrique.

AXE 3. COMMERCE

Le commerce au Kasaï Oriental est miné par des contraintes diverses dont essentiellement le renchérissement des prix de différents produits d'une part et la prolifération des taxes et tracasseries policières et administratives dans un contexte de l'inexistence de la chambre de commerce et des conditions contraignantes d'accès aux crédits bancaires. Dans une situation où l'accès au marché devient de plus en plus difficile et les conditions de la commercialisation détériorées, l'Exécutif Provincial, dans le cadre de ce plan quinquennal, s'assigne l'objectif de faciliter l'accès au marché et améliorer les conditions de la commercialisation.

Les principales actions envisagées sont : (i) Réhabilitation des voies de communication ; (ii) Application des mesures d'encadrement de la loi fiscale et (iii) Plaidoyer en faveur de l'assouplissement des mesures discriminatoires relatives aux tarifs à l'importation.

AXE 4. INDUSTRIE

Le développement du secteur industriel au Kasaï Oriental se trouve confronté à de nombreuses contraintes notamment les difficultés d'accès aussi bien aux matières premières qu'aux capitaux. Les déficits énergétiques importants dissuadent les éventuels investisseurs dans le secteur. L'industrie n'offre que peu d'emplois à la population et demeure par ailleurs menacée par la morosité du climat des affaires et la fuite des cerveaux.

Les actions de l'Exécutif Provincial dans le cadre du présent plan quinquennal se circonscrivent dans l'unique objectif, celui d'inciter le développement du secteur de l'industrie.

Ces actions envisagées sont essentiellement : (i) études des potentialités d'industrialisation dans la province ; (ii) soutien aux unités de production existantes en cours et (iii) appui à la production de l'énergie ;

AXE 5. ENERGIE

Les contreperformances de ce secteur impactent négativement sur l'économie de la province en général et en particulier sur le développement de l'industrie. La SNEL éprouve de sérieuses difficultés pour mettre en œuvre son plan directeur. Les actes de vandalisme sur ses équipements doublés de l'insolvabilité d'une part importante de sa clientèle, menacent cette société dont le capital venait d'être ouvert au public.

Dans un tel contexte, accroître le taux de desserte en énergie électrique pour les ménages et les industries de la Province, constitue l'objectif à atteindre dans le cadre de ce plan quinquennal. A cet effet, les actions envisagées sont principalement : (i) Réhabilitation des installations hydroélectriques et thermiques existantes ; (ii) Renforcement de la centrale hydroélectrique de Tshiala ;(iii) Fiabilisation des installations existantes ; (iv) Réalisation/financement des études sur l'érection des micro centrales à travers les différents territoires et (v) Mise en œuvre du plan directeur existant de la

SNEL ; (vi) Facilitation aux approvisionnements des carburant et lubrifiants ; (vii) Vulgarisation de nouvelles sources d'énergie renouvelables (solaire, biomasse, etc.) ; (viii) Dissuasion au vandalisme

AXE 6. TOURISME

La diversification de l'économie au Kasaï Oriental plaide aussi en faveur de la relance du secteur de tourisme pour mobiliser les devises étrangères nécessaires à sa relance. L'existence des sites touristiques naturels pour la plupart et attrayants, véritable atout touristique, est actuellement marqué par le non management des sites dans la plupart desquels manquent des cadres d'accueil dans la plupart ainsi que le personnel qualifié dans l'industrie touristique.

Dans le cadre de ce plan quinquennal, l'unique objectif est de promouvoir le tourisme dans le Kasaï Oriental. A cet effet, les actions sont : (i) Aménagement des sites touristiques, notamment la réhabilitation des voies d'accès ; (ii) Appui à la construction de nouveaux hôtels à travers les différents territoires, à favoriser, et (iii) Réhabilitation des infrastructures de l'hôtellerie.

AXE 7. PROMOUVOIR L'EMPLOI

La vision du Gouvernement provincial est d'assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un emploi décent et productif en faisant

des secteurs productifs créateurs d'emplois. Pour y parvenir, le Gouvernement s'engage à : (i) placer l'emploi au centre des programmes et projets de développement ; (ii) accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé ; (iii) promouvoir la formation professionnelle et (iv) organiser le système d'information sur l'emploi.

Pour matérialiser cette vision, le Gouvernement provincial devra mener les actions ci-après: (i) appui aux besoins du marché du travail par une formation appropriées des demandeurs de travail et renforcement du dispositif d'information sur l'emploi ; (ii) appui au secteur privé et meilleur encadrement du secteur informel; (iii) développement du partenariat publics-privés-collectivités décentralisées dans les programmes d'emploi ; (iv) la promotion de l'approche HIMO dans les autres secteurs porteurs pour la création d'emplois ; (v) renforcement des capacités institutionnelles de la Direction Provinciale de l'ONEM, des Divisions du Travail et de la Prévoyance Sociale, de l'Inspection du Travail, des ONG, des organisations des travailleurs et des employeurs ; (vi) le renforcement des capacités institutionnelles des structures chargées de l'emploi.

AXE 8. REHABILITER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La vision stratégique du gouvernement provincial en matière d'infrastructures de transports est le désenclavement de l'intérieur de la province en particulier les centres de

production pour accroître rapidement la circulation des biens et des personnes et faciliter l'accès des populations éloignées aux services sociaux de base.

Pour ce faire, le Gouvernement Provincial va mener les actions prioritaires suivantes :

- Pour les routes :(i)réhabilitation et construction des artères urbaines de Mbuji Mayi, (ii) réhabilitation et construction des artères urbaines de Muene-Ditu + Cité de Kabinda, (iii) appui à la réhabilitation de la route nationale N°1(Lac Munkamba,Muene-Ditu,frontière avec le Katanga - rivière Lubilanji), (iv) réhabilitation des routes provinciales, (v) réhabilitation de la route nationale N°2 (axe Mbuji Mayi - Kabinda), (vi) construction du pont routier Nvunayi (axe Mbuji Mayi - Kabinda) ;
- Pour les voies de navigation :(i) dragage, balisage de la rivière Sankuru et Lubi, (ii) aménagement et construction des installations portuaires de Lusambo, Bena Dibebe, Ndomba et Mpania Mutombo ;
- Pour les voies aériennes :(i) aménagement et réhabilitation de l'aéroport de Mbuji Mayi, (ii) construction de l'aéroport de Lodja ;

4.3.3. AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX ET RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN

Ce pilier a pour enjeu principal de permettre à tous un accès à des services de base de qualité. Ces derniers sont essentiels pour l'atteinte des OMD (4 objectifs sur 8 étant directement en lien avec l'éducation et la santé) et l'amélioration globale de la situation de la province puis du pays surtout dans le classement basé sur l'Indice de Développement Humain (IDH). La concentration des efforts sur les secteurs sociaux devrait également permettre de doter la Province de Kasaï Oriental de ressources humaines bien éduquées et en bonne santé, gages de l'amélioration de la productivité du capital humain dans les années à venir.

Ce troisième pilier s'articule autour de sept grands axes:

- Renforcer le système éducatif,
- Améliorer l'accès aux soins de santé,
- Lutter contre le VIH/ Sida,
- Améliorer l'accès à l'eau de boisson de qualité et à l'assainissement,
- Renforcer la protection sociale des groupes vulnérables,
- Améliorer l'habitat et l'urbanisation,
- Appuyer la dynamique communautaire.

AXE 1. RENFORCER LE SYSTEME EDUCATIF

Le renforcement du capital humain repose essentiellement sur deux secteurs parmi lesquels l'on compte celui de l'éducation. S'agissant de l'éducation fondamentale, le Gouvernement Provincial emploie à garantir l'universalité de l'éducation primaire aux enfants à l'horizon 2015 et relever les défis du secteur éducatif à travers les quatre axes stratégiques suivants : (i) l'amélioration de l'accès, de l'équité et du maintien des enfants dans les différents niveaux d'éducation formelle et non formelle et en particulier dans l'éducation de base, notamment les filles, les enfants, les jeunes et les adultes en difficulté, vulnérables et défavorisés; (ii) l'amélioration de la pertinence des contenus des programmes pour les adapter aux besoins nationaux et internationaux des apprenants et au programme national de développement; (iii) l'amélioration de la gestion (financière, pédagogique et administrative) et de la gouvernance du système d'éducation et de formation par la décentralisation des pouvoirs administratifs et la gestion du système dans les provinces éducatives conformément à la Loi sur la Décentralisation; et (iv) l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières du personnel enseignant.

Afin d'assurer les défis du secteur de l'éducation dans la Province, les actions spécifiques ci-après sont alignées :

- L'appui aux communautés pour le développement de l'éducation de la petite enfance par : (i) l'appui aux communautés pour la Construction d'écoles maternelles

et des ECE, (ii) la dotation des écoles maternelles et des ECE en moyen NTIC, (iii) la sensibilisation des parents pour créer les ECE, (iv) la construction des centres d'encadrement des enfants en situation de handicap (ESH physique ou mental), (iv) l'équipement des centres construits en bancs pupitres et en mobiliers adéquats.

- L'Universalisation de l'enseignement primaire par : (i) la réduction et suppression progressive des frais scolaires, (ii) sensibilisation des communautés sur la scolarisation des filles et des garçons, ainsi que des ESH.
- Le renforcement de la capacité d'accueil du système par (i) la Construction des nouveaux bâtiments scolaires, (ii) la dotation des écoles primaires en moyen NTIC, (iii) la réhabilitation des infrastructures scolaires existantes, (iv) l'équipement des infrastructures existantes en bancs pupitres, la dotation des structures scolaires formelles et non formelles en fournitures scolaires de base, (v) l'équipement des écoles réhabilitées ou construites, en matériel didactique, en programmes, (vi) l'réhabilitation et équipement des écoles primaires publiques et centres de rattrapage scolaire, (vii) le développement des compétences des enfants non scolarisés dans les structures éducatives, (viii) la sensibilisation et mobilisation sociale sur l'inscription et le maintien des filles à l'école, (ix) l'étude sur la situation des enfants et adolescents non scolarisés et une évaluation des activités (x) le développement et mise en œuvre des standards

nationaux de l'approche école amie des enfants, le mécanisme de développement et d'amélioration de la protection sociale pour les élèves.

- L'appui à l'amélioration de l'offre de l'enseignement secondaire, technique & professionnel par : (i) la construction des nouveaux bâtiments, (ii) la réhabilitation des infrastructures scolaires existantes, (iii) l'équipement en bancs pupitres.
- L'appui à l'amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur et universitaire par : (i) la réhabilitation des infrastructures existantes, (ii) la construction d'une Université étatique moderne, (iii) l'acquisition d'un terrain et construction des auditoriums pour le CIDEP, (iv) l'équipement des Institutions d'enseignement supérieur et universitaire en mobiliers et outils, (v) l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement.
- Renforcement des capacités des enseignants (à tous les niveaux) et des encadreurs des ECE par : (i) la formation des encadreurs sur le Développement Intégré du Jeune Enfant, (ii) le renforcement des capacités des inspectrices de l'enseignement préscolaire, (iii) l'équipement des écoles réhabilitées ou construites en matériel didactique, programmes, (iv) la formation des inspecteurs et des directeurs en pédagogie active, (v) la formation des inspecteurs sur les nouvelles méthodologies de l'enseignement primaire et secondaire, (vi) le recyclage

des enseignants des écoles techniques et professionnelles et de l'enseignement, (vii) la formation des gestionnaires et professionnels de l'enseignement en NTIC, (viii) la formation des parents de nouveaux ECE, (ix) l'équipement des nouveaux ECE en fournitures scolaires de base, outils didactiques et ludiques, (x) la formation de formateurs au niveau national et provincial sur la méthodologie pour les compétences en calcul et en lecture.

- Appui au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du secteur par : (i) la rotation des bureaux des gestionnaires et écoles en outil informatique, (ii) le renforcement des capacités du SIGE et des structures centrales et décentralisées en termes de qualité de données et supervision du système éducative, (iii) le développement de la stratégie de communication sur la politique de gratuité de l'enseignement primaire et l'appui à la vulgarisation du plan intérimaire de l'éducation, la construction des bureaux des divisions de l'EPSP provinciales Kasaï Oriental I, II et III; bureaux inspection pools de Lubefu, Lodja et Tshiofa.
- Appui au renforcement des capacités des gestionnaires par : (i) le renforcement des capacités de gestionnaires, chefs d'établissements & agents sur la collecte des données statistiques, (ii) la formation des responsables de l'enseignement sur l'utilisation efficiente de nouveaux outils pédagogiques, (iii) la dotation des kits informatiques aux gestionnaires, l'acquisition des moyens de transports,

(iv) le plaidoyer et lobbying en faveur de l'amélioration des conditions sociales du secteur (Mécanisation & paiement des salaires décents), (vi) Mécanismes de suivi et évaluation

AXE 2. AMELIORER L'ACCES AUX SOINS DE SANTE

La vision du Gouvernement Provincial consiste à faciliter l'accès de tous les Congolais du Kasaï Oriental à des soins de santé de qualité et à un coût abordable. A cet effet, il les objectifs stratégiques ci-après : (i) réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 96 à 67 décès pour 1000 naissances vivantes d'ici fin 2015, (ii) réduire le taux de mortalité maternelle de 549 à 200 décès pour 100.000 naissances d'ici 2015, (iii) stopper la propagation du VIH/SIDA et maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser leur tendance actuelle d'ici à fin 2015.

Les idées d'actions pour la période porteront sur: (i) l'appui à la Gestion des structures de pilotage ; la vulgarisation des textes réglementaires, normes, politiques, stratégies et lois sectorielles ; (ii) l'élaboration des avant-projets d'édits provinciaux relatifs à l'organisation et à la promotion des SSP ; (iii) la Mise en œuvre de la réforme du niveau intermédiaire et périphérique conformément aux orientations nationales ; (iv) la vulgarisation du code de bonnes pratiques et du manuel des procédures de gestion ; (v) Organisation des audits et contrôles des structures dans la Province ; (vi) l'installation de deux

nouvelles Divisions Provinciales dans les futures provinces ; (vii) le développement de la labellisation des établissements de santé et des Etablissements d'Utilité Publique (EUP) concertation permanente avec les organisations non gouvernementales ; (viii) le Suivi des contrats signés avec les partenaires ; (ix) l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies des secteurs connexes ; (x) l'appui à l'amélioration de la couverture des soins de santé de qualité ; (xi) l'appui aux ZS avec interventions de santé publique ; (xii) la contingence des urgences et catastrophes ; (ix) l'appui à la promotion de la participation communautaire et des services de santé ; (xiii) l'amélioration de l'accessibilité financière, (xiv) l'organisation de la gestion informatisée des RHS à tous les niveaux ; (xv) l'élaboration et mise en œuvre du plan de redéploiement / rationalisation des RHS dans les 23 Zones de Santé en développement ; (xvi) l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation continue ; (xvii) Suivi et évaluation des formations et du personnel formé ; (xviii) l'amélioration des conditions sociales du travail du personnel.

AXE 3. LUTTER CONTRE LE VIH/ SIDA

S'alignant sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Gouvernement provincial voudrait mener des actions pour stopper la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle d'ici à 2015. Ces objectifs visent à :

- Augmenter l'accès et l'utilisation des services de prévention ;

- Augmenter l'accès universel aux soins ;
- Atténuer l'impact socioéconomique du VIH ;
- Coordonner les activités de lutte contre le VIH dans toute la Province.

Les actions prioritaires sont : (i) l'appui à la réduction de la transmission des IST et du VIH ; (ii) la sensibilisation pour la réduction du comportement sexuel à risque par les groupes vulnérables ; (iii) l'appui à la réduction de la transmission du VIH par voie sanguine ; (iv) l'appui à la prévention des accidents d'exposition au sang en milieu de soins ; (v) l'appui à la réduction de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; (vi) l'amélioration de l'accès universel aux soins et traitement ; (vii) la prise en charge globale et intégrée de la coïnfection VIH-TB dans 100% des Zones de santé ; (viii) l'amélioration de la prise en charge psychosociale et des soins à domicile ; (ix) le renforcement des structures de coordination et des systèmes de base pour la lutte contre le SIDA ; (x) le renforcement des capacités de recherche sur le VIH/SIDA ; (xi) l'appui à la réduction de l'Impact socio économique du VIH et du SIDA

AXE 4. AMELIORER L'ACCES A L'EAU DE BOISSON DE QUALITE ET A L'ASSAINISSEMENT

L'amélioration du cadre de vie des populations repose aussi sur un accès amélioré à l'eau potable et à l'assainissement. L'objectif du gouvernement provincial dans ces secteurs de à

l'horizon 2015 vise à : (i) améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les ménages et les industries de la province ; (ii) réaliser les infrastructures modernes de fourniture d'eau potable tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Pour y parvenir le Gouvernement provincial entend entreprendre les actions ci-après : (i) Réhabilitation , extension et renforcement des installations de production et de distribution ; (ii) la réhabilitation et renforcement des installations EAP ; (iii) la sécurisation de la production d'eau potable et accroissement du nombre de personnes desservies (PUAACV) ; (iv) la création de CENTRES d'adduction d'eau potable à partir des forages pour 2.380.000 personnes ; (v) l'aménagement de 320 sources d'eau et des adductions gravitaires en milieu rural ; (vi) réhabilitation des voies de drainage des eaux usées dans les villes de Mbuji-Mayi et de Mwene-Ditu.

AXE 5. RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE DES GROUPES VULNERABLES

La vision du Gouvernement provincial est d'améliorer le statut des personnes vulnérables à travers l'amélioration de la qualité de la réponse apportée au besoin de 15% OEV vivant au Kasaï. L'objectif du Gouvernement est : (i) d'appuyer la promotion du cadre institutionnel pour une prise en charge holistique de qualité des OEV d'ici 2015 ; et (ii) de mobiliser les réponses

communautaires et de familles pour la protection et la prise en charge d'au moins 15% des OEV d'ici décembre 2015.

Les actions du gouvernement provincial dans ce domaine à l'horizon 2015 sont : (i) Adoption des politiques sectorielles selon la politique OEV définie par le Gouvernement ; (ii) élaboration des normes et standards pour une prise en charge de qualité des OEV en général et par domaine d'intervention ; (iii) l'appui à l'organisation du cadre institutionnel de mise en œuvre du plan provincial d'actions en faveur des OEV ; (iv) l'appui à la mise en place d'une unité provinciale de gestion du PAP OEV avec des points focaux décentralisés ; (v) l'appui à l'intégration et à la mise en œuvre des aspects OEV dans les plans sectoriel de tous les ministères impliqués dans la problématique des OEV ; (vi) vulgarisation des normes et standards ; (vi) formation des formateurs provinciaux sur les normes, les standards , le suivi et l'évaluation ; (vii) formation des membres de coordination (provinciale et locale) et les équipes opérationnelles sur les normes et standards, les stratégies de prise en charge ; (viii) renforcement des capacités institutionnelles des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des activités en faveur des OEV, y compris PAP(lien avec le projet 2) ; (ix) Renforcement des capacités des communautés et des familles à protéger les OEV ; (x) Appui aux activités d'accompagnement des OEV par les communautés.

Action 12: Sensibilisation/formation des familles d'accueil sur la prise en charge des OEV, y compris les enfants chefs de ménage ; (xi) Appui aux 480 familles en AGR et la création des

coopératives économiques (suivi compris) ; (xii) Appui à la création ou au renforcement des mutuelles de santé en faveur des OEV ; (xiii) appui à l'amélioration de l'accès des OEV aux services sociaux de base ; (xiv) Harmonisation et adoption de l'approche des partenaires sur l'accès à la scolarisation et à la formation professionnelle des OEV et prise en charge psycho sociale des OEV ; (xv) formation des travailleurs sociaux sur les standards et stratégies de prise en charge psycho sociale des OEV ; (xvi) formation des agents de protection juridique et judiciaire sur les standards et stratégies de prise en charge juridique des OEV ; (xvii) Construction et équipement de 2 homes des vieillards, 2 centres de transit et construire 2 établissements de garde et d'éducation des OEV ; (xviii) Appui des mécanismes de référence et contre référence vers les structures de prise en charge ainsi que les stratégies et les mécanismes d'accès aux soins nutritionnels des OEV ; (xix) développement d'un système de suivi évaluation des activités OEV ; (xx) élaboration des outils de suivi/évaluation et les documents de formation ; (xxi) création des bases de données provinciales et locales et soutenir leur actualisation ; (xxii) formation des formateurs provinciaux et des membres de coordinations provinciale, locale et les équipes sur le suivi/évaluation ; Organisation des missions de supervision sur terrain aux niveaux provincial et local ; (xxiii) organiser des revues annuelles sur la mise en œuvre du PAP sectoriel ; (xxiv) mobilisation de la société civile sur la problématique des OEV et sur leur rôle à jouer dans leur soutien ; (xxv) plaidoyer au niveau des institutions provinciales et des partenaires au développement pour la mobilisation des ressources en faveur

du PAP OEV ; (xxvi) adoption des édits de protection de l'enfant par l'Assemblée Provinciale ; (xxvii) mise en œuvre des étapes clés d'un système de justice pour enfant et l'identification des enfants qui y ont accès ; (xxviii) appui à la fonctionnalité de TPE, CM et CP ; (xxix) collecte et la diffusion des données pour la rédaction des rapports au CRC sur le protocole additionnel, le suivi et la mise en œuvre des recommandations ; (xxx) renforcement des capacités des acteurs de l'enregistrement des naissances à travers la coordination avec la DIVINTER, DIVIJUSTICE et l'IPS ; (xxxi) mise en œuvre d'un pilote de transferts sociaux et toucher 200 familles des vulnérables ; (xxxii) renforcement des capacités des systèmes communautaires de protection et de prise en charge des enfants

AXE 7. AMELIORER L'HABITAT ET L'URBANISATION

La stratégie de lutte contre la pauvreté urbaine consistera à lier l'urbanisation des villes avec l'accès aux services de base de qualité y compris ceux de SR/PF (la santé, l'éducation, l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, le logement décent...).

L'objectif de la province en matière d'urbanisation consiste à résorber le déficit en logements dans les grands centres urbains du pays et s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD. Il s'agira en outre de lier l'urbanisation aux services sociaux de base.

Pour ce faire, le Gouvernement a retenu cinq axes stratégiques qui se résument comme suit : (i) l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines ;(ii) l'amélioration de la gestion urbaine en renforçant la responsabilité et la transparence et (iii) la résorption de la carence et la mauvaise qualité des logements, (iv) la promotion de l'accès des femmes au micro crédit, (v) la promotion des projets urbains créateurs d'emplois pour les femmes.

AXE 8. APPUYER LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

L'objectif général de cette participation communautaire est d'arriver à une mise en œuvre décentralisée de la stratégie de lutte contre la pauvreté, au niveau des collectivités locales, leur permettant ainsi de se l'approprier. Il s'agira également d'identifier les initiatives probantes qui ont été mises en œuvre par les communautés et de mettre sur pied des mécanismes en vue de leur duplication dans d'autres milieux.

Les stratégies à mener sont les suivantes : (i) la participation des organisations communautaires à la planification et à la prise de décision ; (ii) la promotion, l'émergence et la reconnaissance juridique des organisations communautaires de développement ; (iii) le renforcement des capacités d'intervention des organisations communautaires de développement ; planification, gestion , suivi et évaluation des projets et (iv) le renforcement des capacités d'appui des initiatives des communautés de base , avec une attention

particulière sur les initiatives des femmes et des jeunes ; (v) impliquer la communauté dans la SR/PF et la lutte contre le VIH/SIDA ; (vi) susciter la création des organisation à assise communautaire pour la SR/PF et la lutte contre le VIH/SIDA

4.3.4 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La vision du Gouvernement provincial consiste d'ici 2015 à : (i) contribuer à la réduction de la pollution environnementale, (ii) contribuer à l'inversion de la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales afin d'aspirer à une province où l'écosystème est équilibré et la biodiversité conservée et protégée pour le bien être social et humain.

Les objectif en matière de l'environnement visent: (i) la protection de l'environnement par l'assainissement et la restauration des ressources naturelles et (ii) la lutte contre le changement climatique par l'application d'une politique de gestion durable des terres et des forets (iii) la participation de toutes les parties prenantes à la gestion des ressources naturelles.

En vue d'assurer la mise en œuvre des ces objectifs, quelques actions sont envisagées autour des principaux axes suivants :

AXE 1 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

- Renforcement des capacités des administrations provinciales et d'autres parties prenantes (société civile et secteur privé) ;
- Institution ou renforcement du dialogue intersectoriel et insertion de l'agenda forestier hydrique et environnemental de la préservation de la biodiversité au cœur de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement de la province ;
- Initiation des projets de reboisement ;
- Réhabilitation environnementale des sites miniers déjà exploités ;
- Reboisement du sud de la province ;
- Instauration de l'agroforesterie.

AXE 2 : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Vulgarisation du Code forestier, ses différentes mesures d'application ainsi que d'autres textes légaux en la matière par l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation environnementales ;
- Adaptation du secteur agricole aux changements climatiques ;
- Organisation des ateliers de cartographie participative et de production des cartes forestières de communautés locales ;

- Organisation des rencontres de concertation sur l'état de lieu de la forêt de la province ;
- Protection de la faune et de la flore par l'aménagement des sites pour les jardins zoologiques et botaniques ainsi que des aires protégées.

Chapitre 5 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE

5.1. CADRE INSTITUTIONNEL ET RESPONSABILITE DES ACTEURS

5.1.1. ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN QUINQUENNAL

La mise en œuvre du Plan quinquennal de Croissance et de l'Emploi de la Province du Kasaï Oriental requiert la mobilisation des énergies de tous les acteurs et partenaires de développement ; d'où la nécessité de mettre en place de nouveaux partenariats entre les secteurs public-privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers opérant dans la province en spécifiant clairement les rôles des uns et des autres.

Les grands acteurs dans la mise en œuvre du Plan quinquennal 2011- 2015 sont le pouvoir central, le gouvernement provincial, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

- 1. Le pouvoir central** devra allouer et rétrocéder à la Province les ressources financières telles que prévues par la constitution et les lois organiques (rétrocessions, subventions, dotations, etc.).
- 2. L'exécutif provincial** devra notamment appuyer la réalisation des projets, mobiliser les recettes provinciales et locales, assurer la coordination et la cohérence des

politiques, structurer les espaces de concertation en homogénéisant les procédures, procéder à la reddition des comptes auprès de la population à travers les organes délibérants, renforcer le partenariat avec d'autres acteurs, capitaliser les expériences acquises en matières d'interventions des partenaires, améliorer l'environnement des affaires au profit du secteur privé et instaurer un dialogue inclusif entre les acteurs.

3. **Les entités territoriales décentralisées**, chacune en ce qui la concerne, aura à réaliser des actions de développement local avec des recettes rétrocédées et produites sur leur budget. Elles auront à conduire le développement autocentré avec leurs comités locaux de développement.
4. Comme partout dans le monde, c'est **le secteur privé** qui est le vecteur de croissance et de l'emploi. Dans la phase de mise en œuvre du Plan quinquennal, le secteur privé, comprenant les commerçants, les entrepreneurs, les artisans et autres acteurs opérant dans l'informel etc., devra notamment :
 - influencer sur une croissance durable pro-pauvre par la création des emplois et exploiter son potentiel afin de contribuer efficacement à la croissance;
 - offrir des opportunités d'emplois aux pauvres pour que ces derniers puissent en tirer profit ;
 - stimuler la productivité par l'accès aux nouvelles technologies et pratiques de gestion moderne favorisant l'innovation ;
 - s'intégrer dans les activités commerciales avec le secteur privé d'autres provinces et pays voisins pour

stimuler les investissements directs étrangers afin d'augmenter la productivité et générer d'autres avantages grâce à de nouvelles connaissances et compétences..

5. La société civile dans son ensemble devra s'impliquer dans la réalisation et le suivi des actions du Plan Quinquennal et renforcer le partenariat avec les autres acteurs et partenaires au développement.

6. Les partenaires techniques et financiers, les ONG internationales de développement et autres agences de coopération devront notamment : (i) renforcer les capacités des structures provinciales ; (ii) assurer la cohérence et la complémentarité des initiatives de développement ; (iii) assurer l'appui matériel, financier et technique nécessaire à travers toute la Province ; (iv) redéfinir les modalités d'appui et de soutien aux acteurs locaux afin que ces derniers réalisent des avantages substantiels et durables en faveur des populations.

5.1.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le plan quinquennal est l'unique cadre de référence pour l'élaboration des programmes d'investissement et de plans sectoriels de développement. Pour sa mise en œuvre et dans le souci de renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité d'aboutir à des résultats probants, il y a nécessité d'instaurer une coordination et une supervision participative en

redynamisant le comité provincial et les comités locaux de développement existants.

Dans la Province, plusieurs acteurs de développement dont le Gouvernement provincial, les Agences du système des Nations Unies, les partenaires bilatéraux, les organismes internationaux, les Eglises, les Organisations non gouvernementales de développement et les opérateurs économiques, opèrent sur terrain, mais souvent en ordre dispersé.

5.2. FINANCEMENT DU PLAN QUINQUENNAL

Le financement du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi (2011-2015) de la Province à travers les outils opérationnels à savoir le Programme d'Actions Prioritaires, le Budget d'Investissement Provincial, le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), est l'œuvre de tous les acteurs de développement : le Gouvernement Central, le Gouvernement Provincial, les ETD, le Secteur Privé, la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers.

Le cadrage du Plan de développement provincial devrait permettre de déterminer le profil des agrégats macroéconomiques de la Province compatibles avec les objectifs et axes stratégiques du Plan Quinquennal. L'évaluation des coûts des différentes interventions et actions nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan est estimée dans le Plan d'Actions Prioritaires qui l'accompagne.

Les besoins de financement pour la mise en œuvre des différentes stratégies ont été appréhendés à travers des mesures prioritaires et des projets, identifiés dans le PAP et comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants.

5.3. ANALYSE DES RISQUES

La mise en œuvre correcte et satisfaisante du Plan quinquennal de Croissance de l'Emploi de la Province du Kasaï Oriental est sujet à plusieurs risques majeurs sont : 1) la gouvernance ; 2) la décentralisation et 3) le processus participatif.

5.3.1. GOUVERNANCE

La bonne gouvernance politique et sécuritaire sur tout le territoire provincial constitue la base sur laquelle toutes les stratégies devront se greffer. Une bonne gestion des rapports entre les organes délibérants et les organes exécutifs au niveau provincial et des Entités Territoriales Décentralisées est aussi un défi majeur de la gouvernance politique, gage de la mise en œuvre et du suivi efficace du Plan quinquennal de Croissance et de l'Emploi. En effet, les conflits inter institutionnels, les conflits intercommunautaires, les conflits fonciers et autres peuvent facilement porter atteinte à la réalisation de l'objectif de développement de la province.

La gouvernance économique et financière est le deuxième défi majeur à relever pour la mise œuvre du Plan Quinquennal de

Croissance et de l'Emploi de la province. En effet, l'amélioration des conditions sociales de la population passe par une gestion économique et financière rigoureuse à tous les échelons de la province.

A cet effet, la croissance économique qui se traduit par l'augmentation de la production de la province est une exigence incontournable. Il en est de même de l'allocation régulière des rétrocessions de recettes à caractère national, calculées sur des critères objectifs, par le gouvernement central à la province pour permettre à cette dernière de réaliser des grands travaux d'investissements.

Le non respect de cette disposition constitutionnelle par le gouvernement central pourra constituer une contrainte dans le processus de la mise en œuvre du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011- 2015.

5.3.2. DECENTRALISATION

La constitution de la RDC prône la décentralisation politique, administrative et économique comme mode de gestion du pouvoir. Le plan quinquennal provincial a été conçu et élaboré dans cette optique de la décentralisation. Le blocage du processus serait un frein majeur à la mise en œuvre cohérent de la stratégie de la réduction de la pauvreté dans la province. Certaines compétences jadis du gouvernement central devront être cédées à la province. La mise en place des organes des

entités territoriales décentralisées et le découpage territorial sont autant de dispositions prévues par la Constitution.

Le retard dans l'exécution de ces dispositions constitue également une entrave dans la mise en œuvre du plan quinquennal.

5.3.3 PROCESSUS PARTICIPATIF

L'absence d'un processus participatif constituerait un handicap pour l'adhésion de différentes parties prenantes importantes et influentes dont les communautés de base à la mise en œuvre du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi. Il en est de même de l'absence de coordination et de la faible implication des institutions provinciales qui pourraient être de nature à fragiliser la mise en œuvre des axes stratégiques du Plan et affecter en conséquence son efficacité.

5.4. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

5.4.1. SYSTEME D'INFORMATION

5.4.1.1. OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

Le suivi-évaluation du Plan quinquennal exige la collecte des informations utiles sur la mise en œuvre des programmes et projets de développement. Il sera essentiellement axé sur quatre outils, à savoir : les enquêtes périodiques, les statistiques administratives, les missions de supervision et les réunions périodiques.

Les enquêtes périodiques : au cours de la période 2011-2015, outre l'enquête 1-2-3 en préparation et l'enquête Entreprises, la programmation minimale comporte la réalisation des enquêtes suivantes : (i) une nouvelle Enquête sur l'Emploi, le Secteur Informel et la Consommation des ménages (enquête 1-2-3) en fin de période ou une enquête légère fondée sur le QUIBB ; (ii) une Enquête Démographique et de Santé (EDS) ; (iii) une Enquête à indicateurs multiples (MICS). Les questions relatives à la satisfaction des services publics et à d'autres dimensions de la perception des populations seront prises en compte par les enquêtes ménages citées.

Les statistiques administratives : le développement de celles-ci est essentiel pour assurer une production d'informations détaillées dans plusieurs secteurs-clés (éducation, santé, eau et énergie, transport, justice, etc.).

Les missions de supervision : dans les principaux ministères, des missions de supervision seront systématisées progressivement afin de vérifier l'avancement des programmes et projets. Planifiées annuellement, elles devront faire l'objet d'une préparation minutieuse et reposer sur l'utilisation des services déconcentrés ou dépendant des gouvernements provinciaux pour la collecte des données.

Les réunions périodiques : outre les réunions périodiques de suivi propres aux différents départements ministériels, le Ministère du Plan Provincial du Plan veillera à un meilleur

fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du Plan Quinquennal provincial dont chaque organe devra établir un calendrier annuel de réunions. Les groupes sectoriels seront stabilisés (opérationnalité effective, composition, périodicité respectée des réunions, etc.) et leur supervision administrative renforcée (Secrétariat Général au Plan).

5.4.1.2. OUTILS DE REPORTING

Le système de reporting, qui devrait être pleinement opérationnel d'ici 2015 est constitué des outils repris dans le tableau ci-après et dont la périodicité d'utilisation est variable.

Tableau 34. OUTILS DE REPORTING

Périodicité	Reporting	Responsable.
Mensuelle	• Compte rendu des travaux des groupes sectoriels	Groupes sectoriels
Trimestrielle	• Tableaux de bord « sectoriels » (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans les PAP ministériels)	Ministères sectoriels
	• Tableaux de bord provincial (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans les PAP provinciaux)	Min. Prov.Plan
	• Tableau de suivi budgétaire par ministère (états d'exécution financière par programme)	Min Prov. Plan et Budget
	• Synthèse trimestrielle sur la mise en œuvre du Plan quinquennal	Div. Provincial du Plan
Annuelle	• Rapports annuels de performance des budgets programmes ministériels	Ministères provinciaux
	• Rapport annuel de performance des plans d'actions/BP provinciaux	Min. Plan des Provinces
	• Rapport sur l'utilisation de l'aide extérieure et le suivi sur le partenariat (post-Déclaration de Paris)	Min. Plan/ PGAI Provincial
	• Tableau de bord pour le suivi des OMD ; rapport consolidé de mise en œuvre du Plan Quinquennal provincial.	OCPI, Div. Prov.plan
Rapports supra-annuels	• Rapport OMD	OCPI, Div. Prov.plan
	• Profils de pauvreté provincial	INS/DP-Provinces
	• Evaluation du Plan Quinquennal ;	Min Prov. Plan

5.4.2 INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

Les indicateurs de suivi-évaluation sont spécifiés à deux niveaux de suivi, à savoir :

1. Le suivi de l'exécution qui concerne la réalisation physique et financière de l'ensemble des projets et programmes identifiés dans le PAP. Il s'effectuera en impliquant les administrations sectorielles, les entités territoriales décentralisées et déconcentrées, les secteurs privés, les partenaires au développement, donateurs et les populations bénéficiaires ;
2. Le suivi d'effets et d'impact qui porte sur l'analyse de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations.

En ce qui concerne le suivi d'exécution, deux types d'indicateurs seront calculés en vue de mesurer le niveau d'exécution des activités de différents programmes et projets : (i) les indicateurs des moyens ou d'inputs (financiers et physiques) mesurant des ressources fournies par la province et les partenaires au développement, par exemple les dépenses pour l'Education et (ii) les indicateurs de résultat opérationnel ou d'outputs évaluant les résultats opérationnels générés, par exemple le nombre d'écoles construites.

Par contre, deux types d'indicateurs seront calculés pour mesurer l'impact des politiques, projets et programmes ; (i) les indicateurs de résultats ou d'effets évaluant les résultats finaux

en fonction de l'objectif poursuivi (ex : Taux brut de scolarisation) et (ii) les indicateurs d'impacts mesurant les conséquences de l'évolution des résultats (ex : taux d'alphabétisation) dans les dimensions clés du bien-être des populations.

Les indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement constituent la base sur laquelle les indicateurs de suivi de progrès réalisés dans la province seront calculés.

5.4.3 SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

Le système de Suivi / Evaluation doit être par conséquent simple et efficace et doit assurer l'alignement entre ces différents outils. Le but final, c'est d'aligner les ressources et les dépenses publiques aux objectifs, stratégies et priorités du Plan Quinquennal afin d'aboutir à une véritable Gestion axée sur les Résultats.

Pour un système de Suivi/Evaluation opérationnel et efficient, il serait nécessaire de disposer d'un cadre de référence simple et logique, devant contribuer à une meilleure articulation des indicateurs aux différents niveaux du processus Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi (PPBS).

Le schéma récapitulatif ci-dessous constitue un cadre de suivi-évaluation, basée sur une gestion de planification et programmation budgétaire axée sur les résultats. Ce schéma permet en outre d'identifier à chaque niveau les structures

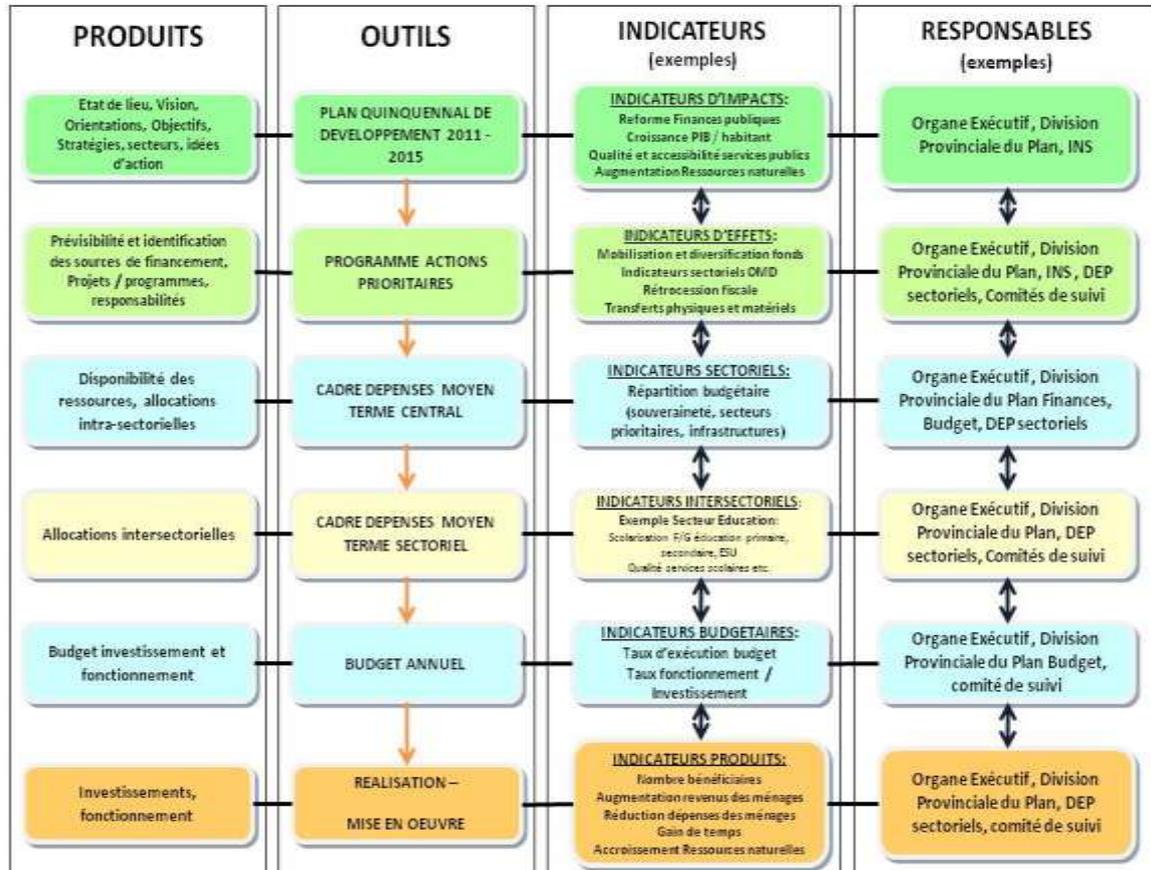
responsables pour la collecte et le traitement des données et devrait aussi contribuer à une meilleure synergie entre les structures impliquées dans ce processus.

Dans ce cadre, cinq étapes peuvent être distinguées :

- Etape 1: L'alignement de la chaîne du processus PPBS ;
- Etape 2: Définition des produits attendus à chaque niveau ;
- Etape 3: Identification des indicateurs les plus adéquats à chaque niveau ;
- Etape 4: Identification des structures responsables à chaque niveau de la chaîne PPBS ;
- Etape 5: Définition d'un système de reporting pour la mise en cohérence des données.

La mise en œuvre de ce Plan Quinquennal sera concentrée sur les projets et programmes ayant trait aux activités économiques, sociales et environnementales. La mobilisation des ressources devra prendre en compte les financements existants et potentiels de tous les acteurs de développement.

SCHEMA - Gestion Axée sur les Résultats – Processus PPBS 2011-2015



A N N E X E S

Annexe 1. INDICATEURS PAR DOMAINE/SECTEUR DE LA PROVINCE

Secteur	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (année de référence : 2010)	Valeur cible (mise en œuvre du DSCR II)				
				2011	2012	2013	2014	2015
Gouvernance	1. Incidence de la pauvreté par rapport au seuil national	Banque mondiale AFRISTAT	62,3	41,14	38,4	35,8	33,4	31,2
	2. Taux de croissance du PIB per capita (\$)	Ministère du Plan, Outils de planification de développement	316	333	349	365	381	397
	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour (%)	Banque mondiale AFRISTAT	64	42,22	39,4	36,8	34,3	32
	Profondeur de la pauvreté par rapport au seuil national (%)	Enquête 1-2-3	29,6	19,5	18,2	17,0	15,8	14,8
Gouvernance	3. Taux de croissance économique réel (%)	Cfr cadrage macroéconomique	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Secteur	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (année de référence : 2010)	Valeur cible (mise en œuvre du DSCR II)				
				2011	2012	2013	2014	2015
	4. Taux d'investissement (privé et public) (%)		ND	ND	ND	ND	ND	ND
	5. Taux d'inflation (%)	INS	15,3	10,1	9,5	8,8	8,3	7,7
Agriculture	1. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans : - Malnutrition Aiguë Sévère - Malnutrition Aiguë Globale	Profil de pauvreté / Kasai Oriental 2009	12,9 30,8	11,61 27,72	10,32 24,64	9,03 21,56	7,74 18,48	6,45 15,40
	2. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (%)	MICS 3	80	75	70	65	60	55

Secteur	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (année de référence : 2010)	Valeur cible (mise en œuvre du DSCR II)				
				2011	2012	2013	2014	2015
Eau et Assainissement	Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	Enquête 1,2,3 2005 EDS, 2007	16	19,2	23,1	27,7	33,3	40
	Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées (%) : a) Evacuation des ordures b) Utilisation des toilettes	Profil de pauvreté / Kasai Oriental	22,5 5,40	27,00 8,64	31,5 11,86	36,02 15,12	40,5 18,36	45,00 21,60
Education	4. Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	MICS 3 /Province du Kasai Oriental	78	80,8	83,6	86,4	89,2	92
	5. Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	EDS	91	87,4	83,9	80,6	77,3	74,3

Secteur	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (année de référence : 2010)	Valeur cible (mise en œuvre du DSCR II)				
				2011	2012	2013	2014	2015
	6. Taux d'achèvement au primaire (%)	Annuaire statistique 2007	60,4	63,2	66%	68,8	71,6	74,4
	7. Taux d'alphabétisation (%)	Enquête 1-2-3 2005	41	51,8	62,6	73,4	84,2	95
Genre	8. Proportion des sièges occupés par les femmes à l'Assemblée provinciale, Gouvernement provincial, conseils urbains & locaux	Profil Kasai Oriental	6,1	15	23,9	23,9		
	9. Réduction des cas de violences basées sur le genre	Enquête MICS 2	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Santé	Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	EDS, MICS 2010	96	71,07	60,4	49,20	38,3	27,3
	Proportion d'enfants de moins de 2 ans vaccinés contre la rougeole	SNIS RDC DPS	75,43%	80,34%	85,26%	90,17%	95,09 %	100

Secteur	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (année de référence : 2010)	Valeur cible (mise en œuvre du DSCR II)				
				2011	2012	2013	2014	2015
	Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances vivantes)	EDS 2007	549	479	409	340	270	200
	Taux de couverture en soins prénatals (%)	SNIS RDC DPS 2009	70	76	82	88	94	100
	Proportion des accouchements assistés (%)	SNIS RDC DPS 2009	52	57,6	63,2	68,8	74,4	80
	Proportion des femmes de 15 – 49 ans utilisant des méthodes contraceptives (%)	EDS	11,3	13,04	14,78	16,52	18,26	20
VIH/SIDA	Prévalence du VIH/SIDA	Enquêtes Serosurveillance 2008	4,9	4,32	3,74	3,16	2,58	2
	Nbre de PVV sous ARV	Rapport PNLS, DPS 2010	2847	3378	3908	4434	4969	5500
	Nbre d'enfants orphelins du VIH/SIDA	Rapport DIVAS 2010	83250	98600	113950	129300	144650	37466

Secteur	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (année de référence : 2010)	Valeur cible (mise en œuvre du DSCR II)				
				2011	2012	2013	2014	2015
Tuberculose	Incidence de la TBC	SINIS DPS DRDC 2008	65,4	64,32	63,24	62,16	61,08	60
Paludisme et autres maladies	Taux d'enfants de moins de 5 ans ayant dormis sous MII.	EDS	6,9	8,28	9,66	11,04	12,42	13,8
Eau et Assainissement	Proportion des ménages ayant accès à une source d'eau potable	UPPE-SRP Enquête SOPPOC	32	33,6	35,2	36,8	38,4	40
	Proportion de la population vivant dans un environnement assaini	DSCR II	4	6,2	8,4	10,6	12,8	15
Energie	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	Profil de la pauvreté & DSCR du Kasai Oriental	0,8	1,64	2,48	3,32	4,16	5

Secteur	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (année de référence : 2010)	Valeur cible (mise en œuvre du DSCR II)				
				2011	2012	2013	2014	2015
Transport	Nombre de routes urbaines bitumées	Monographie K.Or 2005, Plan Triennal d'Investissement pour la croissance et la réduction de la pauvreté – Kasai Oriental 2008	4	6	12	18	24	30
	Nombre de Kms de routes provinciales et de dessertes agricoles aménagées	Monographie K.Or 2005, Plan Triennal d'Investissement pour la croissance et la réduction de la pauvreté – Kasai Oriental 2008	700	1240	1240	1240	1240	1240
	Longueur de bief navigable	Encarta 2006			439 Km			
	Nombre de ports aménagés	Investir au Kasai Oriental			3			

Secteur	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (année de référence : 2010)	Valeur cible (mise en œuvre du DSCR II)				
				2011	2012	2013	2014	2015
	Nombre d'aéroports aménagés	Monographie K.Or 2005, Plan Triennal d'Investissement pour la croissance et la réduction de la pauvreté – Kasai Oriental 2008			2			
Mines & industrie minière	Production annuelle du diamant (Carats)	Rapport de la Division Provinciale de Mines	9650000	120000 00	120000 00	120000 00	12000 000	12000 000
	Production du cuivre brut (Tonnes)	Rapport de la Division Provinciale de Mines	40	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
	Nombre de coopératives des exploitants artisanaux de diamant organisées	SAESCAM et ANE	Non déterminé	30	36	43	51	59
	Production annuelle du ciment (Tonnes)	Projet cimenterie / Kasai Oriental		0 T/mois		60000	60000	60000

Annexe 2. LES INDICATEURS CLES DE SUIVI- EVALUATION

Indicateurs	Origine des données	Service responsable	Périodicité	Niveau de désagrégation
Macroéconomie				
Taux d'inflation	Relevés de prix	BCC	Mois /Année	National
PIB par tête	Comptes nationaux	INS, BCC	Année	National
Taux de croissance réel	Comptes nationaux	INS, BCC	Année	National
Ratio exportations par rapport au PIB	Commerce extérieur, comptes nationaux	BCC	Année	National
Service de la dette / exportations	Relevés administratifs/ Commerce extérieur	DGDE/ DGDA	Année	National
Taux d'investissement	Comptes nationaux		Année	National
Taux de pression fiscale	Comptes nationaux		Année	National
Ratio dépenses courantes par rapport aux recettes fiscales	Finances publiques	Finances	Année	National
Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB	Finances publiques	Budget	Année	National
Pauvreté et inégalités sociales				
Incidence de la pauvreté (%)	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Profondeur de la pauvreté	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)

Sévérité de la pauvreté	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Proportion des dépenses alimentaires des ménages	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Proportion de ménages dirigés par des femmes	EDS/MICS/ Enquête 1-2-3	INS, UNICEF, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	3 ans	Provinces (urbain, rural)
Indicateurs	Origine des données	Service responsable	Périodicité	Niveau de désagrégation
Santé, nutrition et VIH/ SIDA				
Espérance de vie à la naissance			5 ans	National
Taux de vaccination	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Relevés administratifs.	MINSANTE/ PEV	Année	Provinces
Taux de mortalité infantile	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux de mortalité juvénile	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux de mortalité maternelle	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux de consultations prénatales	EDS/MICS	INS, UNICEF	5 ans	Provinces (urbain, rural)

Proportion d'accouchements assistés par un personnel médical qualifié	EDS/MICS	INS, UNICEF	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux d'utilisation de la contraception	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Nombre d'habitants par structure de santé primaire	Relevés administratifs	MINISANTE	année	Provinces (urbain, rural)
Taux de fréquentation des structures de santé	Relevés administratifs	MINISANTE	année	Provinces (urbain, rural)
Taux de prévalence du VIH/SIDA	EDS/MICS	INS, PNMLS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Nombre d'enfants orphelins de SIDA	EDS/ MICS	INS, PNMLS	5 ans	Provinces
Taux d'utilisation des préservatifs	EDS/MICS	INS, PNMLS	5 ans	
Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale	MISC/ EDS	INS, UNICEF	3 ans	Provinces (urbain, rural)
Education				
Taux brut de scolarisation au primaire	Relevés administratifs	EPSP	Année	Provinces
	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux net de scolarisation au primaire	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	EDS/MICS	INS, UNICEF	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux d'achèvement au primaire	Relevés administratifs	EPSP	Année	Provinces
Rapport filles/garçons dans l'enseignement	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5ans	Provinces (urbain, rural)

primaire et secondaire	Relevés administratifs	EPSP	Année	Provinces (urbain, rural)
Ratio élèves/maîtres	Relevés administratifs	EPSP	Année	Provinces (urbain, rural)
Taux d'alphabétisation	EDS/MICS	INS, UNICEF	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	3 ans	Provinces (urbain, rural)

Indicateurs	Origine des données	Service responsable	Périodicité	Niveau de désagrégation
Emploi				
Taux d'activité	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux de chômage	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux d'informalité	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Taux de sous-emploi	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Proportion des enfants de 6 à 14 ans exerçant une activité économique	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Nombre de bénéficiaires des prestations sociales de l'INSS	Relevés administratifs	INSS	Année	Provinces
Cadre de vie				

Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Enquête 1-2-3	INS	3 ans	Provinces (urbain, rural)
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Enquête 1-2-3	INS	3 ans	Provinces (urbain, rural)
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Enquête 1-2-3	INS	3 ans	Provinces (urbain, rural)
Proportion de la population ayant accès à une sécurité d'occupation de logement	EDS/MICS	INS	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Communication et information				
Pourcentage de ménages disposant d'un poste radio	EDS/MICS	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Pourcentage de ménages disposant d'un poste TV	EDS/MICS	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Nombre de personnes accédant à l'Interne	Relevés administratifs	Poste, téléphone et télécom.	Année	Provinces
Nombre de personnes disposant du téléphone portable	Relevés administratifs	Poste, téléphone et télécom.	Année	Provinces

Indicateurs	Origine des données	Service responsable	Périodicité	Niveau de désagrégation
Agriculture et alimentation				
Quantités produites (maïs, manioc, riz, etc.)	Enquête agricole	SNSA	Année	Provinces (urbain, rural)
Part de l'agriculture dans le PIB (production végétale et animale)	Comptes nationaux	INS	Année	National
Nombre de repas par jour	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Province, (urbain, rural)
Proportion de la population n'atteignant pas le minimum calorique		FAO		Province (urbain, rural)
Infrastructures de transports				
Linéaire de routes bitumées	Relevés administratifs	Office des routes	Année	Provinces
Linéaire de routes en terre réhabilitées ou construites	Relevés administratifs	Office des routes	Année	Provinces
Linéaire de la Voirie Urbaine réhabilités	Relevés administratifs	OVD	Année	Provinces
Linéaire de voies navigables réhabilitées	Relevés administratifs	RVF	Année	National
Environnement				
Superficies des écosystèmes protégés	Relevés administratifs	Institut Géographique du Congo	Année	Provinces
Pourcentage de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	Enquête 1-2-3	INS	3 ans	Provinces (urbain, rural)
Gouvernance et participation				

Pourcentage de femmes députés	Relevés Administratifs	Assemblée nationale	Année	National
Indice de satisfaction des usagers de l'administration	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Pourcentage de la population appartenant à une association	Enquête 1-2-3	INS, UPPE	5 ans	Provinces (urbain, rural)
Pourcentage des ressources publiques affectées aux collectivités	Finances publiques	Finances	Année	National

Annexe 3. DEFINITION DES INDICATEURS

	Indicateurs	Définitions
Macroéconomie		
1	Taux d'inflation	Taux moyen annuel d'accroissement des prix mesuré par le rapport de l'indice général des prix (IGP) de l'année courante à l'indice général des prix de l'année précédente.
2	PIB par tête	Rapport entre la valeur réelle du PIB à l'année courante et la population.
3	Taux de croissance du PIB réel	Rapport entre la valeur réelle du PIB à l'année courante aux prix d'une année de base et la valeur du PIB l'année précédente aux prix de l'année de base.
4	Ratio exportations par rapport au PIB	Rapport entre la valeur des exportations commerciales et le PIB.
5	Ratio service de la dette par rapport aux exportations	Rapport entre le montant qu'un pays doit verser annuellement à ses créanciers, constitué de l'amortissement (remboursement partiel du capital emprunté) et de l'intérêt, et la valeur des exportations commerciales.
6	Taux d'investissement	Rapport entre la formation brute de capital fixe sur le PIB.
7	Taux de pression fiscale	Rapport entre les recettes fiscales et le PIB
8	Ratio dépenses	Rapport entre les dépenses courantes

	courantes par rapport aux recettes fiscales	du budget et les recettes fiscales
9	Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB	Rapport entre le solde budgétaire de base [Recettes totales hors dons – Dépenses courantes (y compris prêts moins recouvrements) – Dépenses en capital sur ressources propres] et le PIB
Pauvreté et inégalités sociales		
10	Incidence de la pauvreté	Proportion d'individus en dessous du seuil de pauvreté.
11	Profondeur de la pauvreté	Ecart relatif moyen entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres.
12	Sévérité de la pauvreté	Moyenne des carrés des écarts entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres.
15	Part du cinquième le plus pauvre dans la consommation nationale	Proportion de la consommation nationale des 20 % des ménages les plus pauvres.
17	Proportion des dépenses alimentaires des ménages	Rapport entre les dépenses alimentaires des ménages et les dépenses totales des ménages.
18	Proportion de ménages dirigés par des femmes	Rapport entre le nombre de ménages dirigés par des femmes et le nombre total de ménages
Santé – Nutrition		

19	Taux de couverture vaccinale par antigène (rougeole, DTC3, polio, BCG)	Rapport entre le nombre d'enfants d'une tranche d'âge donnée ayant été vaccinés et le nombre total d'enfants de la même tranche d'âge.
20	Taux de mortalité infantile	Probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire (calculée pour 1000 naissances vivantes).
21	Taux de mortalité juvénile	Rapport entre le nombre d'enfants décédés après le premier anniversaire et avant l'âge de cinq ans pour 1 000 naissances au cours d'une période donnée.
22	Taux de mortalité maternelle	Nombre de décès de mères pour 100 000 naissances vivantes, décès survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours (six semaines) des suites de l'accouchement au cours d'une période donnée.
23	Taux de consultations prénatales	Pourcentage de femmes ayant une naissance vivante au cours des cinq dernières années ayant effectué au moins quatre consultations prénatales.

	Indicateurs	Définitions
Santé – Nutrition		
24	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé	Rapport entre le nombre de femmes âgées de 15–49 ans assistées pendant l'accouchement par du personnel de santé qualifié sur le nombre de femmes âgées de 15–49 ans qui ont une naissance survenue au cours de l'année.
25	Taux d'utilisation de la contraception	Pourcentage de femmes âgées de 15–49 ans qui utilisent une méthode contraceptive.
26	Taux de prévalence du VIH/SIDA	Proportion d'adultes (âgés de 15 à 49 ans) vivant avec le VIH/SIDA.
27	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le poids corporel est inférieur de 2 écarts type (ET) au poids médian de la population de référence.
Education		
28	Taux brut de scolarisation dans le primaire	Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans le primaire (quel que soit leur âge) et la population du groupe d'âge officiel qui correspond à ce niveau d'enseignement.
29	Taux net de scolarisation dans le primaire	Rapport entre le nombre d'enfants ayant l'âge officiel d'entrée dans le primaire inscrits à l'école primaire et le

		nombre total des enfants du groupe d'âge officiel qui correspond à ce niveau d'enseignement.
30	Taux d'achèvement au primaire	Pourcentage des élèves qui sont entrés en 1ère année du primaire et qui sont parvenus en 6ème année.
31	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	Rapport entre le nombre d'élèves filles inscrites dans l'enseignement primaire et le nombre d'élèves garçons.
32	Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	Rapport entre le nombre d'élèves filles inscrites dans l'enseignement secondaire et le nombre d'élèves garçons.
33	Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur	Rapport entre le nombre d'élèves filles inscrites dans l'enseignement supérieur et le nombre d'élèves garçons.
34	Taux d'alphabétisation	Pourcentage de personnes pouvant lire, écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne dans une langue quelconque.
Emploi		
35	Taux d'activité	Rapport entre la population active et la population en âge de travailler.
36	Taux de chômage	Rapport entre le nombre de chômeurs (personnes qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, qui sont disponibles pour

		travailler, et s'efforcent de trouver un emploi) et la population active.
37	Taux d'informalité	Rapport entre le nombre d'emplois dans le secteur informel et le nombre total d'emplois dans le secteur non agricole.
38	Taux de sous-emploi en milieu urbain	Rapport du nombre de chômeurs et d'actifs occupés du milieu urbain en situation de sous-emploi visible (personnes pourvues d'un emploi, salarié ou non, qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail) ou invisible (actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire) à la population active urbaine.
39	Proportion des enfants de 6 à 14 ans exerçant une activité économique	Rapport entre le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans exerçant une activité économique (production de biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature, ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial.
40	Pourcentage de femmes salariées non agricoles	Rapport entre le nombre de femmes salariées dans le secteur non agricole et le nombre total de salariés dans le secteur non agricole.

41	Nombre de bénéficiaires des prestations sociales de l'INSS	Nombre de bénéficiaires des prestations sociales de l'INSS.
42	Pension minimale mensuelle de retraite de l'INSS	Montant mensuel de la retraite minimale versée par l'INSS.

	Indicateurs	Définitions
Cadre de vie		
43	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	Proportion de la population utilisant l'un quelconque des moyens suivants pour se procurer l'eau de boisson dont elle a besoin : eau sous conduite, robinet public, sondage dans le sol ou pompe, puits (protégé ou abrité) ou source couverte.
44	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Rapport entre le nombre de personnes ayant accès à l'électricité et l'effectif total de la population.
45	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	Pourcentage de la population ayant accès à un système d'assainissement remplissant deux conditions : être muni d'un système (égout, fosse septique, fosses d'aisances, latrines) et être couvert.
46	Proportion de la population ayant accès à une sécurité d'occupation de logement	Proportion de la population disposant d'un document prouvant une sécurité dans le statut d'occupation, protégeant d'une exclusion arbitraire.
Communication et information		
47	Pourcentage de ménages disposant d'un poste radio	Rapport entre le nombre de ménages disposant d'au moins un poste radio et le nombre total de ménages.
48	Pourcentage de	Rapport entre le nombre de ménages

	ménages disposant d'un poste TV	disposant d'au moins un poste TV et le nombre total de ménages.
50	Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants	Nombre d'abonnés au téléphone portable rapporté à la population totale.
	Pourcentage de ménages disposant de téléphone portable	Rapport entre le nombre de ménages disposant des téléphones portables et le nombre de ménages
Agriculture et alimentation		
51	Quantité produite en tonne	
57	Part de l'agriculture dans le PIB (production végétale et animale)	Rapport entre la valeur ajoutée de l'agriculture et le PIB.
Infrastructures		
58	Linéaire de routes nationales bitumées	Nombre de kilomètres de routes nationales bitumées.
59	Linéaire de routes bitumées réhabilitées	Nombre de kilomètres de routes bitumées réhabilitées.
60	Linéaire de routes en terre réhabilitées	Nombre de kilomètres de routes en terre réhabilitées.
Environnement		
63	Superficies des écosystèmes protégés	Superficies des réserves naturelles et zones sauvages et des parcs nationaux.
64	Pourcentage de ménages utilisant des	Proportion de la population qui compte sur la biomasse (bois,

	combustibles solides (bois, charbon de bois)	charbon de bois, résidus de récolte) et charbon comme source primaire d'énergie domestique.
Gouvernance et participation		
65	Pourcentage de femmes députés	Nombre de sièges tenus par des femmes exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés.
66	Indice de satisfaction des usagers de l'administration	Pourcentage des usagers de l'administration satisfaits de ses services.
67	Pourcentage de la population appartenant à une association	Pourcentage de la population membre d'une association.
68	Pourcentage des ressources publiques affectées aux collectivités	Rapport entre le budget affecté aux collectivités locales et le budget de l'Etat.

Annexe 4. ESTIMATION DE LA POPULATION EN 2009 PAR GROUPE D'AGE

ENTITE	MASCULI N	FEMININ	TOTAL	0 - 11 MOIS	0 - 4 ANS	0 - 14 ANS	0 - 17 ANS
MBUJIMAYI	604480	584831	1189311	59466	237862	588709	668393
KANSHI	71591	63456	135047	6752	27009	66848	75896
BIPEMBA	119730	117406	237136	11857	47427	117382	133270
DIULU	93705	91317	185022	9251	37004	91586	103982
MUYA	148144	145410	293554	14678	58711	145309	164977
DIBINDI	171310	167242	338552	16928	67710	167583	190266
TSHILENGE	716289	737527	1453817	72691	290763	719639	817045
MIABI	151133	154819	305953	15298	61191	151447	171945
KABEYA K	76644	78858	155502	7775	31100	76973	87392
LUPATAPATA	105805	106896	212701	10635	42540	105287	119538
KATANDA	152572	158359	310930	15547	62186	153910	174743
TSHILENGE	230135	238596	468731	23437	93746	232022	263427
SANKURU	861232	912555	1773787	88689	354757	878025	996868
LUSAMBO	69994	72767	142761	7138	28552	70667	80232
KOLE	101062	106375	207437	10372	41487	102681	116580
LOMELA	89843	96187	186030	9301	37206	92085	104549
KATAKO	199801	215902	415703	20785	83141	205773	233625
LUBEFU	91425	97985	189410	9471	37882	93758	106448
LODJA	309108	323339	632447	31622	126489	313061	355435

<i>KABINDA</i>	<i>1004242</i>	<i>1048954</i>	<i>2053196</i>	<i>102660</i>	<i>410639</i>	<i>1016332</i>	<i>1153896</i>
<i>MDT</i>	<i>318371</i>	<i>330388</i>	<i>648759</i>	<i>32438</i>	<i>129752</i>	<i>321136</i>	<i>364602</i>
<i>KAMIJI</i>	<i>26267</i>	<i>27082</i>	<i>53349</i>	<i>2667</i>	<i>10670</i>	<i>26408</i>	<i>29982</i>
<i>NGANDAJIKA</i>	<i>273913</i>	<i>283279</i>	<i>557192</i>	<i>27860</i>	<i>111438</i>	<i>275810</i>	<i>313142</i>
<i>KABINDA</i>	<i>224104</i>	<i>236011</i>	<i>460114</i>	<i>23006</i>	<i>92023</i>	<i>227757</i>	<i>258584</i>
<i>LUBAO</i>	<i>161587</i>	<i>172195</i>	<i>333783</i>	<i>16689</i>	<i>66757</i>	<i>165223</i>	<i>187586</i>
<i>PROVINCE</i>	<i>3186243</i>	<i>3283868</i>	<i>6470111</i>	<i>323506</i>	<i>1294022</i>	<i>3202705</i>	<i>3636202</i>

Source : Rapport INS 2010

N°	Zones de Santé	Pop totale	Méde général	Méde spécial (Clinic)	Méde Public	Chiru Denti	Pharm	Infirm	Infirm	Infirm	Techr radio	Techr radio	Techr labor	Techr labor	Admi
1	BENA DIBELE	71560	2	0	0	0	0	0	20	44	0	0	0	0	1
2	BIBANGA	108516	2	0	1	0	0	0	11	41	0	0	0	0	1
3	BIPEMBA	296825	6	0	0	0	0	0	66	184	0	0	0	0	0
4	BONZOLA	166436	23	2	0	0	1	1	119	225	0	0	0	0	4
5	DIBINDI	219879	7	0	0	0	0	0	52	71	0	0	0	0	0
6	DIKUNGU	117692	2	0	0	0	0	0	57	77	0	0	0	0	0
7	DIULU	307902	7	0	0	0	0	1	34	29	0	0	5	0	2
8	DJALO	66827	2	0	0	0	0	0	41	57	0	0	0	0	0
9	KABEYA K	135065	2	0	0	0	0	0	15	22	0	0	0	0	1
10	KABINDA	226768	7	0	0	0	0	0	29	35	0	0	0	1	2
11	KALAMBAYI	129050	1	0	0	0	0	0	12	26	0	0	0	0	0
12	KALENDA	163697	4	0	0	0	0	1	40	87	0	0	3	0	2
13	KALONDA EST	186843	1	0	0	0	0	0	29	16	0	0	0	0	0
14	KAMANA	156214	1	0	0	0	0	0	34	51	0	0	0	0	0
15	KAMIJI	80000	2	0	0	0	0	0	18	33	0	0	0	0	0
16	KANDA KANDA	192170	4	0	0	0	0	0	29	24	0	0	0	0	0
17	KANSELE	210106	8	0	0	1	1	1	53	55	0	0	14	0	4
18	KASANSA	170535	2	0	0	0	0	0	18	48	0	0	0	0	0

19	KATAKO	112100	3	0	0	0	0	0	62	63	0	0	0	0	2
20	KOLE	73171	3	0	0	0	0	0	18	98	0	0	0	0	0
21	LODJA	153703	3	0	0	0	0	0	149	118	0	0	0	0	1

Annexe 5 : INVENTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES PAR ZONE DE SANTE

Source : Plan Provincial de Développement Sanitaire 2011-2015, Province du Kasai Oriental

Annexe6 : SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
Tableau 9 : Nombre des cas et des décès des maladies en 2008

E6 : Maladies à potentiel épidémique élevé	DS DE KABINDA		DS DE MBUJIM AYI		DS DE TSHILE NGE		DS DE MWENE DITU		DS DE SANKU RU		PROVINCE														
	TOT ANNUEL		TOT ANNUEL		TOT ANNUEL		TOT ANNUEL		TOT ANNUEL		TOT ANNUEL		TOT ANNUEL												
	0-59 mois	60 mois +	0-59 mois	60 mois +	0-59 mois	60 mois +	0-59 mois	60 mois +	0-59 mois	60 mois +	0-59 mois	60 mois +	0-59 mois	60 mois +											
	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	
Choléra	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Diarrhée sanglante	160	2	232	6	121	1	218	1	69	2	146	1	57	0	63	0	58	1	67	0	465	6	726	8	
Méningite	135	16	52	9	163	16	113	5	90	21	35	2	100	9	43	3	21	5	28	4	509	67	271	33	
Paludisme	30537	14	29931	53	53533	15	7521	2	71	26	388	1	218	23	19	17	8	42	16	1538	25	980	4	18363	198
Rougeole vacciné	40	1	3	0	19	0	3	0	13	0	5	1	78	0	40	0	2	0	0	0	152	1	51	1	
TETANOS NEONATAL	24	17	0	0	49	29	0	0	33	23	0	0	25	16	0	0	9	4	0	0	140	89	0	0	
Fièvre Typhoïde	269	5	590	11	6458	1	1405	7	16	19	440	8	106	26	12	35	4	4	4	4	9594	40	22067	29	
Coqueluche vacciné	10	0	1	0	0	0	0	0	4	0	0	0	6	0	5	0	19	1	12	0	215	1	135	0	
Non	5	1	0	0	0	0	1	0	5	0	0	0	4	0	0	0	68	1	12	0	82	2	123	0	

Annexe 7 : TABLEAU PROFIL DES EMPLOIS AU KASAÏ ORIENTAL

Indicateurs	Kasaï oriental	RDC
Taux d'activité (10 ans et plus)	58,70%	60,20%
Taux d'activité (10 à 14 ans)	8,70%	9,10%
Taux de chômage BIT	3,00%	3,70%
Taux de sous-emploi global	72,00%	72,70%
Structure de l'emploi		
Secteur institutionnel		
Administration publique	3.7%	4.1%
Entreprise publique	0.8%	1.6%
Entreprise privée formelle	0.5%	1.2%
Informelle agricole	54.6%	71.2%
Informelle non agricole	38.9%	20.3%
Entreprise associative	1.1%	1.3%
Personnel de maison	0.4%	0.4%
Catégorie Socioprofessionnelle		
Cadre/agent de maîtrise	2.9%	3.0%
Employés/ouvriers	4.1%	5.3%
Manœuvre	1.3%	1.4%
Aide familial	24.5%	29.2%
Indépendant	67.2%	61.0%
Branche d'activité		
Primaire	54.8%	71.8%
Industries extractives	11.5%	4.1%
Industries manufacture.	3.6%	3.7%
BTP	0.1%	0.5%

Commerce	20.8%	10.5%
Hôtel/restaurant	1.4%	0.5%
Transport/communic.	0.8%	1.2%
Services	7.0%	7.6%

Sources : Enquête 1-2-3, calculs effectués par INS et Province du Kasai Oriental, Pauvreté et condition de vie des Ménages ,PNUD Mars 2009

chômeurs au sens du BIT sont les personnes à la fois sans emploi, disponibles à travailler et recherchaient activement du travail, du moins durant la période de référence de l'enquête.

Taux de sous-emploi visible: rapport du nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine, à la population active occupée.

Taux de sous-emploi invisible: rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum, à la population active occupée.

Annexe 8 : PROFIL DES MENAGES EN INSECURITE ALIMENTAIRE

TERRITOIRES	POPULATION	Insécurité alimentaire sévère		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire sévère et modérée	
		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
KABEYA KAMUANGA	143 290	20,2%	28 945	37,3%	53 447	57,5%	82 392
KABINDA	438 800	3,6%	15 797	27,0%	118 476	30,6%	134 273
KAMIJI	84 872	17,5%	14 853	31,2%	26 480	48,7%	41 333
KATAKO KOMBE	264 451	12,7%	33 585	51,0%	134 870	63,7%	168 455
KATANDA	310 786	14,2%	44 132	37,9%	117 788	52,1%	161 919
KOLE	77 627		-	45,6%	35 398	45,6%	35 398
LODJA	404 086	14,0%	56 572	46,5%	187 900	60,5%	244 472
LOMELA	168 340	12,7%	21 379	51,0%	85 853	63,7%	107 233
LUBAO	463 875	3,9%	18 091	22,8%	105 764	26,7%	123 855
LUBEFU	266 156	15,4%	40 988	55,2%	146 918	70,6%	187 906
LUPATAPATA	271 580	20,6%	55 945	34,2%	92 880	54,8%	148 826
LUSAMBO	140 322	15,4%	21 610	55,2%	77 458	70,6%	99 067
MIABI	287 752	20,6%	59 277	34,2%	98 411	54,8%	157 688
LIJILU	1 309 550	17,5%	229 171	31,2%	408 580	48,7%	637 751
NGANDAJIKA	409 151	9,6%	39 278	35,4%	144 839	45,0%	184 118
TSHILENGE	1 101 733	21,5%	236 873	33,2%	365 775	54,7%	602 648
TOTAL	6 142 371	13,5%	916 496	37,9%	2 200 838	51,4%	3 117 333

Source : Enquête approfondie sur la sécurité alimentaire, INS/ PAM 2011

Annexe 9 : SITUATION DE LA DESSERTE EN EAU PAR LA REGIDESO PAR SITE AU KASAÏ ORIENTAL

LIBELLE	CAPACITE INSTALLE(EN M3)	POPULATION	BESOINS EN EAU(EN M3)	FOURNITURES EN EAU (M3)	TAUX DE SERVICE (%)
MBUJI- MAYI	36000	3000000	120000	11000	9,2
MWENE DITU	3408	536632	21465,28	3408	15,9
GANDAJIKA	3768	479487	19179,48	0	0,0
KABINDA	0		0		#DIV/0!
LODJA	2400	597235	23889,4	1200	5,0
LUSAMBO	2400	172391	6895,64	1200	17,4
KOLE	1800	100000	4000	0	0,0
KATANDA	600	400171	16006,84	0	0,0
TOTAL	50376	5285916	211436,64	16808	7,9
PROVINCE	50376	8000000	320000	16808	5,3

Source : REGIDESO/Direction Provinciale du Kasai Oriental

Annexe 10 : ONG AFFILIEES AU CNONGD AU KASAI ORIENTAL

ONG AFFILIEES AU CNONGD AU KASAI ORIENTAL	
Districts/Villes Nb ONG ou associations	
Kabinda	21
Mbuji-Mayi	24
Sankuru	6
Tshilenge	7
Total Kasai Oriental	58
Total RDC	565
Sources : Répertoire du réseau CNONGD CRONGD ONGD Analyse de la situation 2004	

Source : Tiré de « Province du Kasai Oriental, Pauvreté et condition de vie des Ménages », PNUD Mars 2009

Annexe 11 : ROUTES D'INTERET NATIONAL

Routes d'intérêt national	Longueur (en Km)
1. Lac Munkamba – Mbuji Mayi – Muene Ditu	222
2. Osekole – Lomela – Lodja – Bene Dibebe – Lukibu	486
3. Lubi Gare – M.Malenge – Mwene Ditu	71
4. Lusambo – Bashingu	138
5. Lomela – Ikela – Munkoto – Frontière Equateur	61
6. Lomela – Ikela – Opala – Frontière	

Province Orientale	
7. Katakò-Kombe – Lubefu – Dikuka – Penge – Lubao	
8. Kabinda – Lubao – Ebondo	268
9. Lubao – Mulowe	72

Source : Tiré de la monographie du Kasai Oriental/Mars 2005 (Office des Routes Mbuji-Mayi).

Annexe 12 : ROUTES D'INTERET PROVINCIAL

Routes d'intérêt provincial	Longueur (en Km)
1. Kifuse – Penge - Lokolela – Dibuku	235
2. Lubao – Abombo	73
3. Gandajika – Kabinda	138
4. Katanda – Gandajika	60
5. Mbujimayi – Miabi – Musembe – Bena Malenge	90
6. Dibungi – Tshilunda – Tshintshianku	50
7. Mwene Ditu – Katabayi – Mwene Malenge	71
8. Boenge – Lobo Ekanga	184
9. Bene Dibele – Kole Dimpangile	123
10. Owele – Okolo – Bif Lodja	144
11. Omena – Kataka Kombe – Boaliti	300
12. Lusambo – Lubefu – Dihuta – Omena – Malendu	286
13. Ishanga – Oshwe – kabule	88
14. Kole – Lodja	219
15. Kutshiambayi – Kataka Kombe	141

Source : Tiré de la monographie du Kasai Oriental/Mars 2005 (Office des Routes Mbuji-Mayi.)

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUCTIONS SEMENCIERES DU KASAÏ ORIENTAL, 2008-2011 (EN KG)

N°	ESPECE	2008	2009	2010	2011
1	Maïs	37.360	71.352	132.645	108.068
2	Niébé	14.280	13.640	53.356	39.799
3	Arachide	1.500	5.040	1.170	15.770
4	Riz	10.830	2.350	12.472	35.285
5	Soja	-	-	6.311	3.500
6	Haricot	-	2.000	18.800	2.695
TOTAL		63.970	94.382	224.754	205.117

Source : SENASEM Coordination provinciale Kasai Oriental

NB. Il s'agit des semences améliorées de qualité et certifiées conformes

TABLEAU. PRODUCTION VIVRIERE AU KASAÏ ORIENTAL PAR DISTRICTS ET VILLES

Culture	Nombre Ménages agricoles	Superficie réalisée		Rendement moyen/Ha (en Kg)	Production brute (en Tonnes)	Production nette (en Tonnes)	Offre moyenne ménage (en Kg)
		Globale en Ha	Moyennes en Ares				
Manioc	1.201.927	1.048.064,15	66	10.667	13.943.315	12.818.501	7.292
Mais	1.113.154	1.071.272,28	60	766	934.227	812.918	436
Riz	294.695	174.134,43	34	657	155.747	135.502	161
Arachides	657.156	469.636,26	40	664	392.032	323.562	258
Niébé	541.407	378.521,87	50	583	318.007	268.199	284
Haricot	143.920	110.863,70	61	800	88.692	74.502	273
Soja	153.319	87.976,35	27	672	61.570	58.652	135
Vigna radiata	38.876	19.280,08	49	700	13.496	11.337	291
Voandzou	48.259	25.649,89	36	800	20.421	20421	218

Source : Division provinciale Agriculture, rapport 2010